



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux-centième session

200 EX/4.INF.3

PARIS, le 5 septembre 2016

Anglais et français seulement

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE I

#### RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME (1<sup>er</sup> janvier 2014 – 30 juin 2016)

##### RÉSUMÉ

Le présent rapport sur l'exécution du programme est établi conformément à la résolution 38 C/99, et publié en ligne seulement. Il vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale au cours des 30 premiers mois de la période quadriennale 2014-2017.

Il s'agit d'un rapport de synthèse faisant état des progrès accomplis dans la réalisation des cibles définies pour les indicateurs de performance des résultats escomptés du document [38 C/5](#) pour chacun des grands programmes. Il présente en outre les rapports stratégiques pour la priorité globale Afrique et la priorité globale Égalité des genres, ainsi que pour l'Institut de statistique de l'UNESCO.

1. Par sa résolution [38 C/99](#), la 38<sup>e</sup> session de la Conférence générale a adopté un nouveau format de rapport sur l'exécution du programme et prie la Directrice générale « d'élaborer les rapports soumis au Conseil exécutif sur la base des objectifs et des éléments, et selon la présentation et la périodicité, indiquées dans le document 195 EX/4 Partie V – PG/Rapport, y compris le calendrier proposé ».
2. Conformément au calendrier présenté dans le document 195 EX/4 Partie V – PG/Rapport et adopté par le Conseil exécutif (décision 195 EX/4.V), la Directrice générale doit élaborer les rapports au Conseil exécutif de la manière suivante : « (a) un Rapport sur l'exécution du programme à chaque session de printemps ; (b) un Rapport analytique sur l'exécution du programme à la session de printemps de la première année de chaque période quadriennale ; (c) un Rapport stratégique sur les résultats à la troisième session de printemps de chaque période quadriennale ». En outre, la Directrice générale est également priée « de continuer à rendre accessibles en ligne les informations sur l'exécution du programme et d'en améliorer continuellement la qualité et la couverture dans les deux langues de travail du Secrétariat (anglais et français) ».



3. Le présent document d'information a été établi en application des décisions mentionnées ci-dessus. Il s'agit d'un rapport de synthèse portant sur l'exécution du programme par chacun des cinq grands programmes, par les deux priorités globales, Afrique et Égalité des genres, ainsi que par l'Institut de statistique de l'UNESCO, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2016.

4. Le présent rapport a été établi à partir d'informations accessibles sur SISTER. Il présente les progrès accomplis dans la réalisation des cibles définies pour les indicateurs de performance des résultats escomptés du document [38 C/5](#) pour les grands programmes. Il présente également les rapports stratégiques d'évaluation pour les deux priorités globales, Afrique et Égalité des genres, ainsi que pour l'Institut de statistique de l'UNESCO. Les progrès sont évalués par rapport aux indicateurs de performance et aux cibles correspondantes, tels que révisés dans le Plan de dépenses (507 millions de dollars des États-Unis pour 2014-2015 et 518 millions de dollars des États-Unis pour 2016-2017).



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux-centième session

200 EX/4.INF. 3 – page 3

## EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE


### 200 EX/4 Partie I RAPPORT EN LIGNE




(1<sup>er</sup> janvier 2014 - 30 juin 2016)  
(À partir d'informations accessibles sur SISTER)

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
GRAND PROGRAMME I : Éducation .....	5
GRAND PROGRAMME II : Sciences exactes et naturelles .....	21
GRAND PROGRAMME III : Sciences sociales et humaines.....	39
GRAND PROGRAMME IV : Culture .....	49
GRAND PROGRAMME V : Communication et information .....	59
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO .....	67
PRIORITÉ GLOBALE AFRIQUE .....	73
PRIORITÉ GLOBALE ÉGALITÉ DES GENRES.....	81

**GRAND PROGRAMME I : Éducation**

<b>Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans s'inscrivant dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b> 
--	---


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.




Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où les politiques éducatives ont été revues pour intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>O 2014-2017 : 35</p> <p>O CAP 2016-2017 : 5, équivalent à 25 %</p>	<p>Au moins 6 États membres</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où des modèles, stratégies et plans sectoriels nationaux pour l'éducation ont fait l'objet d'une révision</p> <p>O 2014-2017 : 20</p> <p>O CAP 2016-2017 : 2, équivalent à 25 %</p>	<p>Au moins 10 États membres : Fourniture d'un appui à la conception et à la mise en œuvre de systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) à plusieurs États membres, après qu'ils en ont fait la demande. Parmi ces pays figurent : le Burundi (avec un financement du Partenariat mondial pour l'éducation), le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie, le Myanmar, Tonga, Haïti, la République Démocratique du Congo et le Tchad (également avec un financement du Partenariat mondial pour l'éducation).</p> <p>Pour répondre à la crise, les initiatives OpenEMIS (Système ouvert d'information pour la gestion de l'éducation) et Jami3ti (pour l'enseignement supérieur) ont été mises sur pied, développées et appliquées. Au Burundi et en Guinée équatoriale, l'UNESCO a, en outre, appuyé l'élaboration de programmes d'éducation qui incluent également la formation du personnel aux SIGE.</p> <p>La République centrafricaine, le Gabon, le Soudan du Sud, le Congo, la Guinée équatoriale, la Guinée Bissau, la Tanzanie, la Zambie, la Mongolie, la République populaire démocratique de Corée, l'Afghanistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Palaos et le Cambodge ont bénéficié d'un soutien à l'analyse du secteur de l'éducation, à l'élaboration de stratégies sectorielles et de plans (micro et macro planification), ainsi que d'une mobilisation des ressources. Un appui technique au processus actuel de planification stratégique en matière d'éducation dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur a également été fourni à Madagascar.</p> <p>Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation : 12 pays ont reçu un appui pour élaborer leurs plans d'éducation. D'autres pays ont reçu un appui pour élaborer des politiques relatives à des dimensions éducatives spécifiques, telles que les politiques concernant la formation du personnel enseignant en Argentine, ou les politiques d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) en Afrique francophone.</p>	<p>Élevée</p>

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays affectés par une crise et bénéficiant d'un soutien d'urgence ou d'une aide à la reconstruction</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 35</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 5, équivalent à 25 %</p>	<p>Au moins 13 États membres ont bénéficié d'un appui :</p> <p>En réponse à la crise actuelle en Syrie dans la région du Moyen-Orient, le programme « <i>Bridging Learning Gaps for Youth</i> » lancé en février 2016 a permis d'articuler, mais aussi de promouvoir, l'avantage comparatif de l'UNESCO sur la base des résultats obtenus et les enseignements tirés des activités entreprises au cours de la période quadriennale considérée. La région a mobilisé des ressources et a mis en œuvre un programme doté d'un portefeuille de 19 millions de dollars des États-Unis en Syrie, au Liban, en Jordanie et en Iraq, afin d'accroître l'accès à l'apprentissage, d'en améliorer la qualité et la pertinence et de renforcer les systèmes nationaux d'éducation, tandis que les bureaux de l'UNESCO à Amman et à Beyrouth ont établi deux grandes propositions estimées à un montant total de 34 millions de dollars des États-Unis (en négociation avec le donateur au 30 juin 2016).</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Augmentation du nombre de pays appliquant les directives de l'UNESCO (cadre analytique) pour revoir leur législation nationale en matière d'éducation</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Augmentation d'au moins 8 % du nombre de pays soumettant un rapport concernant la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	Conforme	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Les principaux défis identifiés résidaient dans les facteurs externes liés aux changements dramatiques dans les contextes et crises politiques : un certain nombre d'activités ont été reportées ou ont subi d'importants retards. C'est le cas au Yémen, où l'UNESCO n'a pas pu mener une seule mission technique en 2014 en raison de la situation sécuritaire ; au Soudan du Sud, où aucune mise en œuvre n'a été possible en raison de la crise politique ; en Thaïlande, où la situation politique a provoqué un important retard de mise en œuvre, la principale activité n'ayant repris qu'à la mi-2015 ; au Mali, où l'instabilité politique et l'insécurité au nord sont toujours d'actualité ; et à Haïti, où une rotation constante des responsables gouvernementaux a entraîné des retards dans la mise en œuvre du programme. Les principaux défis internes rencontrés pendant la période considérée sont a) l'insuffisance de fonds pour fournir un véritable soutien durable aux bureaux hors Siège et aux États membres, b) le manque de procédures accélérées (souplesse administrative et financière) pour une action rapide et plus efficace, et c) le manque de ressources humaines, notamment pour l'Antenne de coordination pour les situations de post-conflit et de post-catastrophe.</p>	<p>Deux grandes lignes d'action ont été identifiées pour relever les défis internes. Tout d'abord, la mobilisation croissante des compétences internes (au lieu de compter, par exemple, sur des experts externes, des membres du personnel d'autres divisions et sections ont pu contribuer et apporter leur propre expertise à l'analyse des politiques) peut augmenter le rapport coût-efficacité des interventions de l'UNESCO. Ensuite, il importe d'entreprendre davantage d'efforts pour multiplier les échanges entre les régions, ce que le Siège encourage à travers le développement d'activités mondiales avec la participation des régions, en particulier, les rapports et les conférences internationales prévus pour 2015 (par exemple, des études de cas pour les rapports à venir ont ainsi été menées par les bureaux régionaux respectifs en suivant les conseils méthodologiques du Siège).</p>


<b>Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, inclusifs et soucieux de l'égalité des genres</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	




<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour mettre en œuvre et appliquer à plus grande échelle des programmes d'alphabétisation soucieux de l'égalité des genres</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 25 pays</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 15 pays supplémentaires peuvent bénéficier du soutien de l'UNESCO si davantage de ressources sont mobilisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau régional et national, 38 pays ont bénéficié d'un appui pour élaborer des programmes d'alphabétisation soucieux de l'égalité des genres pour les jeunes et les adultes. Notamment :</li> <li>• 14 pays (l'Angola, le Cameroun, la Guinée équatoriale, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Maroc, le Nigéria, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tunisie, la Syrie, le Yémen et le Pakistan) ont reçu un appui pour renforcer leurs politiques et leurs programmes d'alphabétisation nationaux.</li> <li>• 23 pays ont maintenu ou ont accru leurs efforts en matière d'alphabétisation grâce à des programmes de développement opérationnels pertinents, dont beaucoup sont soucieux de l'égalité des genres.</li> <li>• 11 pays ont reçu un soutien accordé par le Programme de renforcement des capacités en faveur de l'éducation pour tous en vue du renforcement de leurs capacités nationales.</li> </ul>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO ayant élaboré des programmes d'alphabétisation de qualité à destination des enfants non scolarisés</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 10 pays</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 5 pays supplémentaires peuvent bénéficier du soutien de l'UNESCO si davantage de ressources sont mobilisées</p>	Un soutien a été apporté à 18 pays pour des actions axées sur les enfants et la jeunesse non scolarisés qui prévoient le renforcement des systèmes éducatifs nationaux et le développement de politiques, notamment de programmes d'équivalence et de possibilités d'apprentissage flexibles.	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Les principaux défis sont les suivants : dans de nombreux pays, faire de l'alphabétisation des adultes et des jeunes une réelle priorité nationale et maintenir l'intérêt des partenaires à cet égard ; adapter le concept évolutif de l'alphabétisation qui s'applique aux sociétés contemporaines dans la gestion des politiques et des cycles de programmes ; établir une collaboration intersectorielle et des partenariats entre les parties prenantes à tous les niveaux, en particulier entre les gouvernements et les organisations de la société civile ; et gérer les situations instables, politiques et/ou sécuritaires dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Égypte, le Nigéria, le Pakistan, la Somalie et le Soudan du Sud.</p>	<p>En réponse à ces défis, l'UNESCO utilise différents moyens pour renforcer la position de l'alphabétisation et améliorer l'ensemble des données disponibles afin de mobiliser une plus forte volonté politique et davantage de ressources. En tant qu'intermédiaire impartial, l'UNESCO a également facilité le dialogue et la collaboration au sein des différents secteurs et groupes concernés à travers l'organisation de réunions et d'activités opérationnelles. L'UNESCO est toujours en mesure d'adapter ses plans de travail afin de trouver d'autres moyens de parvenir aux résultats escomptés dans les pays confrontés à des situations particulières.</p>

<b>Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des États membres pour élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays dont les systèmes ont été transformés en vue de faciliter la transition des jeunes et de créer des compétences pour le travail et la vie</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 20 pays ont utilisé des analyses de politiques de l'UNESCO afin de lancer l'élaboration d'une politique revue pour soutenir la transition des jeunes en suivant les principes de l'inclusion, de l'égalité des genres et du développement durable</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 10 pays supplémentaires ayant bénéficié du soutien de l'UNESCO pour mieux prévoir l'offre et la demande de compétences et améliorer la planification stratégique</p>	<p>12 pays</p> <p><b>Élaboration et examen des politiques</b> : Au cours de la période considérée, trois rapports d'examen de politiques ont été élaborés et seront publiés en juillet (Madagascar, Sainte-Lucie et Soudan). Madagascar et Sainte-Lucie ont développé de nouvelles politiques d'EFTP avec le soutien de l'UNESCO. L'UNESCO soutient également la Namibie dans l'examen de ses politiques liées à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, à l'enseignement supérieur et à l'innovation.</p> <p><b>Renforcement des capacités</b> : 9 pays (l'Afghanistan, le Bénin, le Botswana, la République Démocratique du Congo, Madagascar, le Malawi, le Libéria, la Namibie et la Zambie) ont bénéficié de l'appui fourni par le projet Better Education for Africa's Rise et par le Programme de renforcement des capacités en faveur de l'éducation pour tous, dans le but de transformer leurs systèmes d'EFTP et de favoriser la transition des jeunes vers le marché du travail. En outre, 7 pays (l'Algérie, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie) bénéficient de l'appui de l'UNESCO dans le domaine de l'anticipation des compétences et d'une évaluation par le Projet NET-MED Jeunesse financé par l'Union européenne.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de pays établissant des rapports sur la mise en œuvre d'instruments normatifs liés à l'EFTP</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 20 pays ont exploité la Recommandation révisée pour surveiller et évaluer leur politique nationale d'EFTP - 5 pays ont utilisé l'ensemble des indicateurs d'EFTP élaborés par l'UNESCO pour suivre les progrès et publier un aperçu des statistiques relatives à l'EFTP - Adoption des niveaux mondiaux de référence comme lignes directrices pour la reconnaissance des qualifications</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	Lancement de la mise en œuvre de la Recommandation	Moyenne
<p><b>IP</b> : Nombre de centres internationaux de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC) prenant part à des programmes et contribuant à la production de connaissance</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 50 centres UNEVOC engagés dans la production de connaissances sur le développement des compétences des jeunes et le développement durable dans l'EFTP</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	25 centres UNEVOC	Élevée



## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
L'EFTP a longtemps été négligé, car les parties prenantes nationales manquent de capacités pour mettre en place des réformes qui recourent tous les secteurs de l'économie. Sa mise en œuvre est administrativement et politiquement complexe, car elle sous-entend un transfert de responsabilités entre les ministères qui affecte le soutien de la politique de l'UNESCO aux États membres. S'agissant de l'EFTP, l'UNESCO dispose d'une capacité d'exécution limitée par rapport aux autres sous-secteurs de l'éducation dans certaines régions, en particulier dans la région arabe.	L'UNESCO concentre son appui sur le renforcement des capacités des parties prenantes, notamment à travers le réseau UNEVOC et la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Le recrutement de nouveaux personnels d'EFTP est en cours.


<b>Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	




<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'enseignement supérieur et soutenus dans la mise en œuvre de ces instruments <b>O 2014-2017</b> : 8 pays supplémentaires adhèrent aux conventions révisées <b>O CAP 2016-2017</b> :	Ratification de la Convention Asie-Pacifique par la Chine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Mise en œuvre de la Convention d'Addis Abeba. En cours.	Moyenne
<b>IP</b> : Organisation de conférences internationales et régionales organisées avec le soutien de l'UNESCO sur les grandes questions politiques relatives à l'enseignement supérieur, notamment aux modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie <b>O 2014-2017</b> : 2 conférences internationales <b>O CAP 2016-2017</b> : 3 réunions internationales ou régionales	Organisation de la conférence régionale annuelle UNESCO-CANQATE en Guyana en octobre 2016. Préparation de la Conférence internationale sur l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur pour 2018. En cours.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de pays bénéficiant de l'appui de l'UNESCO et qui ont entrepris une réforme de leur système d'enseignement supérieur <b>O 2014-2017</b> : 8 pays soutenus <b>O CAP 2016-2017</b> : 4 pays supplémentaires	Le Cambodge, le Népal, le Myanmar, les pays insulaires du Pacifique, l'Arménie, la Namibie, la République de Corée, la Chine, les Fidji, le Kazakhstan, la Malaisie et le Sri Lanka ont reçu un appui technique.	Élevée

## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
La mobilisation des ressources demeure un défi considérable ; davantage de ressources (humaines et financières) sont nécessaires.	Le recrutement de personnel, couvert au moyen de fonds extrabudgétaires, est en cours. L'objectif de développement durable (ODD) 4 met l'accent sur l'enseignement supérieur. L'UNESCO déploiera des efforts visant à promouvoir l'importance de l'enseignement supérieur parmi les parties prenantes de l'éducation pour lever davantage de fonds.

<b>Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour élaborer et mettre en place des politiques et stratégies relatives aux enseignants, afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b> 
--	---


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.




Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays qui ont entrepris une réforme ou une révision des politiques et des systèmes relatifs aux enseignants, en veillant particulièrement à l'équité et aux questions de l'égalité entre les sexes  <b>O 2014-2017</b> : 20 États membres  <b>O CAP 2016-2017</b> : 2 pays supplémentaires</p>	<p>L'UNESCO a mis à disposition une assistance technique, un soutien et son expertise pour la mise à jour des informations, des connaissances et de la recherche sur les enseignants et les directeurs d'école. L'UNESCO a également élaboré des systèmes de gestion de l'information du personnel enseignant et des publications techniques qui serviront de matériaux de référence pour les différentes parties prenantes. Il s'agit par exemple de cadres de référence et de lignes directrices visant à améliorer la qualité de l'éducation en mettant l'accent sur les enseignants, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au Chili, en Colombie, au Mexique et au Pérou, un appui technique a été fourni aux réformes éducatives et au dialogue politique concernant les enseignants. L'UNESCO a, entre autres, produit plus de 10 publications sur des questions clés visant à améliorer les performances des enseignants dans des domaines tels que les programmes de formation initiale et continue, la carrière professionnelle, l'évaluation des enseignants, les normes pour la performance des enseignants, les communautés d'apprentissage, et les questions liées à la conception des politiques vers la professionnalisation des enseignants. L'UNESCO a également accordé la priorité aux questions relatives aux enseignants pour l'agenda Éducation 2030 et pour son cadre d'action en organisant plusieurs débats politiques (au Brésil, au Chili, en Colombie, en République dominicaine et au Panama).</p> <p>- 38 enseignants ont reçu une formation à l'éducation dans les situations d'urgence, et des associations de parents d'élèves ont reçu un appui au Kurdistan, en Iraq, dans le cadre de la stratégie nationale des enseignants. Une plate-forme d'enseignement à distance, quatre modules de formation et un guide sur les pédagogies innovantes à l'intention des enseignants (à diffuser à la fin de l'année 2016 en Iraq) ont été mis en place.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de pays où la formation des enseignants et leur développement professionnel continu ont été renforcés  <b>O 2014-2017</b> : 20 États membres  <b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>16 États membres. En vue de l'amélioration des cadres de compétences pour les enseignants, un soutien a été apporté à des initiatives telles que : le « Programme-cadre » (en Afrique de l'Ouest) en faveur de programmes nationaux de formation des enseignants en sciences, en mathématiques et en technologies ; le programme « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité » (en Jordanie et en Palestine) ; des cadres normatifs concernant les compétences des enseignants et pour la réforme des programmes et les enseignants de licence (au Myanmar) ; la traduction du référentiel de compétences pour les enseignants (UNESCO-TIC) en chinois (diffusé en Chine, en Mongolie et en République populaire démocratique de Corée) ; le programme « Teachers Learning in Networks » (au Paraguay et en Uruguay) ; Stratégie nationale des</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
	enseignants en Iraq ; un projet visant à préparer les enseignants à la citoyenneté mondiale, ainsi qu'une assistance apportée pour les programmes, les pédagogies et les ressources (au Bhoutan, en Chine, en Inde, au Japon, en Malaisie, aux Philippines, en République de Corée, au Sri Lanka et en Thaïlande) ; et la création d'un département des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la nomination des enseignants des TIC (au Myanmar). Enfin, les lignes directrices d'Asie du Sud-Est concernant l'enseignement préscolaire et les systèmes de perfectionnement professionnel ont été approuvées par les ministres de l'éducation de 11 pays d'Asie du Sud-Est.	
<p><b>IP</b> : Nombre d'établissements de formation des enseignants en Afrique subsaharienne qui ont été renforcés et sont pleinement opérationnels</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 15 États membres de l'Afrique subsaharienne</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Une assistance a été accordée à 12 États membres. L'UNESCO a mobilisé et fourni une assistance technique pour soutenir plusieurs initiatives grâce à la production d'un « kit de ressources pour la formation des enseignants en éducation de base » qui sera utilisé dans plusieurs pays d'Afrique, de ressources documentaires sur les pédagogies soucieuses de l'égalité des genres (en Ouganda), et de ressources documentaires sur les pédagogies inclusives et innovantes (au Rwanda). Les initiatives de formation pour les enseignants dans les situations de crise ou d'urgence, notamment à l'intention des communautés syriennes déplacées et des Palestiniens, ont également bénéficié d'un appui. Grâce au programme CapED, aligné sur Fonds-en-dépôt chinois (un projet axé sur les TIC), les capacités institutionnelles et les ressources humaines sont renforcées au Mali, en Ouganda, au Rwanda, au Burundi, en Éthiopie, en Côte d'Ivoire, en Namibie, en Tanzanie, en République démocratique du Congo, en République du Congo, au Togo et en Zambie.</p>	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Il importe d'améliorer la qualité des enseignants pour améliorer la qualité globale de l'éducation. Cela représente un énorme défi qu'il est nécessaire de surmonter pour réaliser les nouvelles cibles de l'ODD 4. Reconnaisant l'importance des enseignants, l'UNESCO a entrepris de nombreuses initiatives et programmes relatifs aux enseignants (CapED, Fonds-en-dépôt chinois, Équipe spéciale des enseignants, Stratégie régionale d'Amérique latine et des Caraïbes, etc.). Toutefois, rationaliser et mettre en place des synergies entre les différents programmes et initiatives a représenté un véritable défi, notamment en Afrique, la région cible prioritaire de l'UNESCO pour les enseignants.</p>	<p>Une retraite du personnel du Secteur de l'Éducation en Afrique a eu lieu en juin 2016 pour améliorer la coopération entre les cinq bureaux régionaux multisectoriels sur le continent et mettre en place de meilleurs mécanismes de coordination. Il a été convenu que l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique et tous les bureaux seront chargés de diriger, coordonner, examiner et faire rapport sur la mise en œuvre des domaines thématiques dans la région. Les enseignants relèvent de la compétence de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, et il est prévu que cet arrangement permette d'améliorer considérablement la prestation des programmes, et d'assurer une meilleure synergie et la complémentarité entre les différentes activités des enseignants. En outre, compte tenu de la rationalisation des différents programmes extrabudgétaires, une nouvelle unité a été créée au Siège au début de l'année 2016. Elle vise à assurer que les différentes initiatives soient mieux alignées et à créer des synergies et de la complémentarité à l'échelle des pays. Cette unité fournit un appui aux cadres supérieurs ainsi qu'aux bureaux hors Siège.</p>

<b>Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays soutenus dans lesquels ont été élaborés des programmes complets et inclusifs pour soutenir un apprentissage fondé sur les compétences.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 10 États membres</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Au moins 10 États membres</p> <p>L'UNESCO a continué d'appuyer les États membres aux efforts d'élaboration de programmes qui promeuvent une approche axée sur les compétences. En particulier, le Bureau de l'UNESCO pour l'Iraq et le Bureau régional de Beyrouth ont aidé à l'élaboration des programmes et des manuels scolaires pour les mathématiques et les sciences pour les premières et troisièmes années en Iraq, et ont soutenu les processus nationaux d'examen des programmes et des manuels en Égypte, au Qatar et en Syrie. Une réunion régionale d'experts à Beyrouth axée sur les tendances et les défis en matière de développement des compétences a été organisée et suivie par quelque 25 experts de haut niveau dans la région, dont les résultats sont documentés dans un livret.</p> <p>L'UNESCO, notamment par le biais du Bureau international d'éducation (BIE), soutient les réformes des programmes axés sur les compétences en Afghanistan, ainsi qu'au Kenya grâce à sa coopération et à son soutien à l'Institut kenyan de développement des programmes. En outre, grâce à un projet financé par le Partenariat mondial pour l'éducation, le BIE a appuyé les ministères de l'éducation du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal pour améliorer les résultats d'apprentissage de la lecture dans les premières années de scolarisation au moyen de 13 ateliers de renforcement des capacités sur la lecture, le développement des ressources, la formation des enseignants et l'assistance technique. Le travail de terrain a conduit à la production d'une étude comparative internationale et à l'analyse nationale des programmes de lecture, en documentant les réformes des programmes dans ces pays.</p> <p>Le BIE fournit également un soutien au Cambodge, à l'Indonésie, au Kenya et au Nigéria à travers le projet de renforcement des programmes en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) pour les filles en Afrique et en Asie-Pacifique (Phase I) financé par la Malaisie. L'objectif du projet est d'intégrer l'enseignement des STEM en tenant compte des disparités entre les sexes dans les politiques éducatives, les programmes, la pédagogie et la formation des enseignants. Trois évaluations des besoins et ateliers de formation ont été réalisés dans le cadre du projet, et des feuilles de route et des matrices ont été élaborées pour des interventions au niveau national. L'expérience de la Malaisie a été présentée dans la collection d'études « Réflexion en cours » du BIE sur les principaux enjeux actuels en matière de programme et d'apprentissage. Grâce au Bureau de l'UNESCO à San José, le processus de</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
	révision des programmes d'études dans les pays d'Amérique centrale a été facilité par la création d'un module sur la prévention de la violence dans les écoles, avec un accent particulier porté aux questions de genre.	
<p><b>IP</b> : Nombre de pays qui ont élaboré ou renforcé des outils d'évaluation nationale permettant de mesurer les résultats d'apprentissage à la lumière du cadre mondial et des indicateurs de référence nationaux pour l'apprentissage fondé sur les compétences</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 10 États membres</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 5 États membres supplémentaires</p>	<p>10 États membres</p> <p>Au niveau régional et dans le cadre du Programme régional pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le monde arabe, les bureaux de l'UNESCO à Rabat et à Beyrouth ont dirigé plusieurs ateliers régionaux et des ateliers nationaux de validation pour les rapports de pays de l'évaluation des élèves selon l'Approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation). Dans la région Asie-Pacifique, l'UNESCO a soutenu 22 pays grâce à son Réseau de suivi de la qualité de l'éducation dans la région Asie-Pacifique (NEQMAP). Composé de 36 membres, y compris des représentants de différents ministères de l'éducation, des organismes d'évaluation et d'évaluation, des universités, des centres de recherche, des organisations non gouvernementales, des organisations régionales et sous-régionales, le Réseau NEQMAP a pour principal objectif d'encourager l'utilisation de l'évaluation de l'apprentissage de l'élève pour renforcer les systèmes d'éducation.</p> <p>Le soutien apporté par le Réseau comprend : a) quatre ateliers régionaux de renforcement des capacités, b) une assistance technique au niveau national dans trois pays, c) la réalisation de quatre études de recherche, notamment sur les conséquences des évaluations à grande échelle sur la politique et la pratique, l'évaluation des aptitudes et des compétences transversales, et l'évaluation fondée sur l'école, et d) la mise en place du portail de connaissances du Réseau qui fournit tous les types de documents relatifs aux évaluations, aux programmes et à la pédagogie dans la région Asie-Pacifique. Le Réseau de suivi de la qualité de l'éducation dans la région Asie-Pacifique est considéré comme un modèle à reproduire dans d'autres régions et s'emploie à élargir sa portée en invitant les pays d'Asie centrale à prendre part à ses activités. Mis à part son travail auprès du Réseau, le bureau de l'UNESCO à Bangkok a également produit une étude régionale tenant compte des différences entre les sexes sur l'apprentissage, intitulée « Une formule complexe : les filles et les femmes en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques en Asie ».</p> <p>En Amérique latine, le bureau de l'UNESCO à Santiago qui a dirigé avec succès le Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation a finalisé la troisième Étude explicative et comparative régionale, une étude à grande échelle sur les réalisations en matière d'apprentissage qui évalue les compétences en mathématiques, en langage et en sciences au niveau primaire (de la troisième à la sixième année) et qui a permis d'augmenter la base de connaissances au niveau des réalisations en matière d'apprentissage parmi les</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
	élèves du primaire d'Amérique latine et dans les Caraïbes. 15 pays ont pris part à la troisième Étude explicative et comparative régionale, à savoir : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la République dominicaine, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, ainsi que l'État mexicain de Nuevo León. Des informations et des outils pratiques ont été mis à disposition pour différents publics, en particulier pour les enseignants, grâce à une collection de 4 volumes, un pour chaque discipline évaluée par la troisième Étude explicative et comparative régionale. Ceux-ci sont destinés à familiariser les enseignants aux résultats d'apprentissage et à leur fournir des outils pratiques à utiliser dans les salles de classe.	

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Le résultat escompté en matière d'apprentissage est nouveau dans le document 37 C/5 et couvre un large éventail de sujets. Concernant l'établissement de rapports, il a été difficile à la fois d'affiner et de représenter pleinement le travail de l'UNESCO dans un seul résultat, qui englobe des domaines tels que l'enseignement et l'apprentissage des processus, des programmes et des évaluations de l'apprentissage. L'apprentissage étant un vaste domaine et constituant déjà une fin en soi, cela signifie également que les activités menées par les différentes entités de l'UNESCO ont été en quelque sorte fragmentées. Si le résultat attendu avait été plus restreint et explicite, les ressources humaines et financières qui ont été employées auraient été utilisées de façon plus stratégique, apportant une plus grande visibilité et des résultats plus tangibles. Compte tenu de ce qui précède, les activités de l'UNESCO en matière de programme et d'évaluation pourraient être plus bénéfiques et pourraient aider à maximiser la portée du programme de l'UNESCO d'une manière plus visible. Il est essentiel de communiquer clairement sur l'objectif et la portée de chaque activité menée aux niveaux mondial et régional, ainsi que de prévoir une planification conjointe pour assurer la complémentarité et la cohérence.	Afin de relever les défis mentionnés et en tirant parti des enseignements retenus, un intérêt particulier a été porté à la programmation dans le document 38C/5 dans deux domaines. Cela signifie que les activités prévues pour l'exercice biennal en cours sont mieux conçues et correspondent davantage aux cibles de l'ODD 4 sur l'éducation pour 2030. D'autres mesures correctives entreprises concernent les synergies créées au sein de l'UNESCO pour favoriser la production et l'échange de connaissances et renforcer la planification et la communication conjointe. Grâce à ces synergies, plusieurs entités de l'UNESCO bénéficient désormais d'une portée plus large et d'un meilleur aperçu des activités et de l'expertise de chacun. Cela a également permis une meilleure utilisation de l'expertise interne à moindre coût.

<b>Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants</b>	Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup>
	


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.




Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans le développement des TIC dans les politiques et les programmes d'éducation <b>O 2014-2017</b> : 25 États membres <b>O CAP 2016-2017</b> : -Lancement d'une plate-forme en	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement ou examen des TIC dans les politiques d'éducation nationales du Bahreïn, du Chili, de la Jamaïque, du Kenya, du Kirghizistan, de Maurice, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Rwanda, des Seychelles, de la Tanzanie, de la</li> </ul>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
ligne sur les TIC dans les politiques d'éducation	<p>Thaïlande, de l'Ouganda, de l'Ouzbékistan et de 10 pays d'Europe centrale et de l'Est.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En Afrique, le Siège a fourni un appui au développement des programmes et des normes institutionnels de compétences en matière de TIC à 5 pays, à savoir : la Côte d'Ivoire, le Congo, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie et la Namibie.</li> <li>• Mise en place de programmes sur l'utilisation de mobiles dans le but de soutenir les programmes d'alphabétisation pour les enfants non scolarisés en Thaïlande, en utilisant des technologies mobiles pour autonomiser les filles des écoles secondaires au Myanmar.</li> <li>• Examen et soutien des politiques nationales mises en place à travers l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et en Iraq concernant l'utilisation des TIC ou l'apprentissage à distance en ligne dans l'enseignement supérieur.</li> </ul>	
<p><b>IP</b> : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont mis en œuvre des programmes nationaux ou institutionnels fondés sur les normes visant à donner aux enseignants les moyens de faire un bon usage pédagogique des TIC conformément au Cadre de compétences des enseignants en matière de technologies de l'information et de la communication de l'UNESCO</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 25 États membres</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 3 États supplémentaires</p>	<p>20 pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et soutien des normes nationales de compétences des enseignants en matière de TIC au Kenya, en Colombie, au Népal, aux Philippines et en Ouzbékistan ;</li> <li>• Élaboration de programmes de formation sur l'utilisation des TIC dans l'éducation au Congo, en Côte d'Ivoire, à Cuba, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Jamaïque, au Kenya, au Libéria, en Namibie, en Tanzanie et en Ouganda.</li> <li>• Mise en œuvre du programme « Former ma génération » au Gabon.</li> <li>• Soutien au Mozambique, au Rwanda et au Zimbabwe dans l'élaboration de programmes de formation des enseignants aux TIC.</li> <li>• Soutien apporté par le Siège à la Zambie dans le développement de programme de formation pour les enseignants en informatiques de l'enseignement secondaire, et formation de plus de 200 formateurs et maîtres enseignants.</li> </ul>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans l'élaboration et l'adoption de ressources éducatives libres (REL)</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 20 États membres</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>12 pays : Élaboration et mise au point des politiques nationales concernant les REL du Bahreïn, du Kenya, de Madagascar, d'Oman, des Philippines, du Qatar, et de l'Arabie Saoudite. Élaboration et examen des cadres des politiques nationales relatives aux REL de Djibouti, de l'Éthiopie, du Ghana, de l'Indonésie et du Togo.</p>	Moyenne

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Il convient de noter que le budget ordinaire est considérablement limité par rapport aux besoins exponentiels des États membres dans le domaine des technologies de l'information et des communications au service de l'éducation.</p>	<p>Ainsi, des stratégies et des mesures proactives ont été mises en place pour lever des fonds et des ressources extrabudgétaires, et la coordination entre les activités de budget ordinaire ou extrabudgétaires du projet a été renforcée.</p>

<b>Résultat escompté 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b> 
---	---

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays soutenus ayant intégré l'éducation à la paix et aux droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) dans leurs politiques et programmes éducatifs</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 10 pays supplémentaires ont inclus l'éducation à la paix et aux droits de l'homme et l'ECM dans leurs politiques et programmes éducatifs</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 2 pays supplémentaires</p>	Le sixième comité consultatif sur l'application de la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974) a débuté en juin 2016. Organisation d'ateliers d'orientation sous-régionaux et de campagnes de sensibilisation au niveau mondial.	Élevée
<p><b>IP</b> : Élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les résultats de l'apprentissage en matière d'ECM grâce au soutien de l'UNESCO</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Utilisation par au moins 5 pays supplémentaires</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	Adoption de l'indicateur mondial pour mesurer les progrès vers la réalisation de la cible 4.7 ; et reconnaissance de l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 comme principale source de données. Collaboration pour assurer le développement d'indicateurs thématiques et d'autres sources de données.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de pays engagés dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1974</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 70 pays</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	Promotion du lancement de la consultation à travers les délégations permanentes, les commissions nationales, les organisations non gouvernementales, au sein du réseau et avec les parties prenantes à l'ECM. Conception d'une page internet consacrée à la cible 4.7 et présentant des données.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de membres du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) soutenus ayant proposé des programmes et projets de qualité sur la paix, les droits de l'Homme et d'autres priorités de l'UNESCO et des Nations Unies</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 20 % des membres du réSEAU</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 20 % des membres du réSEAU</p>	Une nouvelle plateforme en ligne du réSEAU, qui permettra la collecte de données et la réalisation d'activités de suivi, est en cours d'élaboration et sera lancée en septembre 2016.	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Les manifestations d'extrémisme violent, comme les attaques terroristes impliquant des jeunes, ont accentué la nécessité d'une réponse formulée par l'UNESCO au moyen de l'ECM. Pour répondre à ces demandes de la façon la meilleure et la plus efficace possible, l'UNESCO s'efforce de mobiliser des ressources extrabudgétaires et cherche à étendre ses partenariats avec les parties prenantes, afin d'augmenter la portée de ses activités. Au niveau régional, le principal défi est de veiller à ce que la dynamique créée au cours des campagnes de sensibilisation et des actions de renforcement des capacités soit maintenue. Il s'agit notamment d'élaborer des stratégies de suivi pour la mise en œuvre de la méthodologie élaborée dans un contexte de ressources financières limitées. Une coopération étroite avec les bureaux hors Siège est essentielle pour mettre en œuvre des orientations et des outils efficaces à l'échelle mondiale. Toutefois, cela exige davantage de ressources. Il reste encore beaucoup à apprendre des expériences locales et nationales pour alimenter la compréhension globale de l'éducation à la paix et aux</p>	<p>Les restrictions visant les ressources ont été résolues par la mobilisation de ressources extrabudgétaires qui ont été mobilisées pour mettre en œuvre des activités de l'UNESCO, notamment des contributions des États membres et des partenaires. Des synergies avec l'éducation en vue du développement durable (EDD) ont été assurées grâce à une collaboration et à une harmonisation des efforts autour des contributions de l'UNESCO à la mesure globale et à la mise en œuvre de la cible 4.7. La coopération de l'UNESCO avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales a permis d'éviter les doubles emplois, d'améliorer la visibilité et d'assurer la rentabilité. Sur le terrain, l'UNESCO assurera une communication systématique sur l'ECM afin de maintenir cette question pertinente dans l'agenda régional, et donc de mobiliser la volonté et les actions politiques au niveau national. Les alliances avec les acteurs locaux ont permis de promouvoir des conditions de durabilité telles que la propriété des résultats par des agents locaux et selon les circonstances de leur contexte.</p>



Principaux défis	Mesures correctives
droits de l'homme. Les demandes de soutien des projets et activités au niveau régional ou national émanant des coordinateurs nationaux du réSEAU ne cessent d'augmenter.	

<b>Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.




Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre de partenaires se joignant à l'UNESCO pour lancer et mettre en œuvre le Programme d'action global pour l'EDD <b>O 2014-2017</b> : 1 cadre de programme <b>O CAP 2016-2017</b> :	Le Programme d'action global pour l'EDD a été lancé lors de la conférence mondiale de l'éducation en vue du développement durable 2014, avec plus de 360 engagements des parties prenantes de 80 pays. En juin 2016, on enregistrait un total de 500 engagements.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de références à l'EDD dans les documents finals reflétant les décisions prises au niveau international <b>O 2014-2017</b> : 5 <b>O CAP 2016-2017</b> : 1 référence supplémentaire	16 références : Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'EDD ; Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/69/211 et A/RES/70/209 ; ODD 4.7 ; Cadre d'action Éducation 2030 ; stratégie du MAB 2015-2025 ; Orientations de Samoa ; COP20, Déclaration ministérielle de Lima sur l'éducation et la sensibilisation ; Accord de Paris ; G-7, Déclaration de Kurashiki ; Déclaration ministérielle de Batoumi sur l'EDD ; Résolution 3 de la deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de pays bénéficiant d'un soutien à l'intégration d'une approche globale de l'EDD dans leurs programmes d'enseignement, avec un intérêt particulier pour les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et la biodiversité <b>O 2014-2017</b> : 25 <b>O CAP 2016-2017</b> : 6 pays supplémentaires	Appui technique à l'élaboration de politiques, de planification, de programmes, de formations des enseignants et de ressources d'apprentissage fournis aux pays suivants : Bangladesh, Brésil, Cambodge, Chili, Costa Rica, Cuba, République démocratique du Congo, Équateur, Égypte, Éthiopie, Fidji, Inde, Indonésie, Jordanie, Koweït, Liban, Mexique, Mongolie, Oman, Pakistan, Namibie, Népal, Pérou, Philippines, Afrique du Sud, Tanzanie, Thaïlande, Tonga et Viet Nam.	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Les défis à relever pour exploiter tout le potentiel de l'EDD sont les suivants : la nécessité de rapprocher davantage les secteurs de l'éducation et du développement durable ; la nécessité de poursuivre les travaux en vue d'institutionnaliser l'EDD afin d'assurer un soutien politique fort permettant de mettre en œuvre l'EDD de façon systémique ; et, enfin, la nécessité de réaliser plus d'activités de recherche, d'innovation, de suivi et d'évaluation afin de formuler de bonnes pratiques en matière d'EDD et de prouver leur efficacité. La garantie de l'engagement politique en faveur du Programme d'action global est un processus long, qui exige une communication continue avec les partenaires clés, les différents acteurs et parties prenantes. Des efforts sont cependant nécessaires pour renforcer et développer les engagements entre les différents réseaux de partenaires et les autres acteurs clés de l'EDD. Il importe de poursuivre les actions visant à	Les fondements établis au cours de la Décennie supportent un large éventail de réponses à la fois locales et mondiales pour aider à poursuivre les efforts en matière d'EDD dans l'avenir. La mise en œuvre du Programme d'action global passe essentiellement par l'extension des activités liées à l'EDD. Une plate-forme d'informations sur le Programme d'action global de l'EDD a été lancée pour améliorer l'accès aux exemples de bonnes pratiques. Un plan de surveillance sera mis en place et les recherches pertinentes encouragées. Les interventions au niveau des pays représentent un bon moyen de renforcer l'engagement et les capacités politiques pour utiliser systématiquement l'éducation dans le but de résoudre les défis mondiaux. L'implication des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des activités est essentielle pour promouvoir et accroître la durabilité des actions et favoriser les liens avec d'autres programmes. Toutes les activités sont mises

Principaux défis	Mesures correctives
mieux faire comprendre aux parties prenantes comment intégrer l'EDD dans leurs programmes.	en œuvre à moindre coût, en rapprochant les programmes réguliers et les projets extrabudgétaires de façon à ce qu'ils se complètent. Des efforts sont fournis pour veiller à ce que le « meilleur rapport qualité-prix » soit toujours garanti. En outre, les activités sont menées en étroite coopération avec les entités régionales et d'autres partenaires de l'Organisation des Nations Unies qui apportent un soutien technique et logistique pour assurer la rentabilité et l'efficacité maximale. Il convient de retenir que pour réussir à intégrer l'éducation en vue du développement durable, une approche globale qui tient compte de sa nature multidisciplinaire et garantit un engagement commun des décideurs et des parties prenantes est nécessaire. Au travers du Programme d'action global, l'UNESCO maintiendra son rôle de chef de file pour faire avancer l'EDD.

<b>Résultat escompté 10 : Mise en œuvre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays disposant d'une stratégie multisectorielle de prévention du VIH en milieu scolaire</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 93 % (170/182) des pays incluent le secteur de l'éducation dans leur stratégie multisectorielle</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Utilisation des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour a) atteindre d'autres pays, ou b) améliorer l'exécution et le suivi des stratégies multisectorielles en cours</p>	95 % des pays (109/115) disposent d'une stratégie multisectorielle de prévention du VIH qui inclue le secteur de l'éducation ; 66 de ces pays ont un budget prévu pour l'éducation (Indice composite des politiques nationales 2014) L'UNESCO a appuyé plus de 80 pays en vue de renforcer l'éducation sexuelle inclusive, qui met l'accent sur le VIH et d'autres problèmes de santé, l'égalité entre les sexes, et la prévention de la violence, la discrimination et l'intimidation.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de pays dans lesquels au moins 50 % des établissements scolaires ont dispensé au cours de l'année scolaire précédente une éducation à la sexualité et à la prévention du VIH fondée sur les compétences nécessaires dans la vie courante</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 72 % des pays très touchés en Afrique selon ONUSIDA (18 sur 25)</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Utilisation des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour a) aider de nouveaux pays à fournir une éducation à la sexualité et à la prévention du VIH à travers les compétences dans 50 % des écoles, ou b) contribuer au renforcement de l'éducation sexuelle complète en vue de dépasser 50 % dans les pays à revenu élevé</p>	En Afrique de l'Est et en Afrique australe, 5 pays sur 21 fournissent une éducation sexuelle complète dans 40 % des écoles primaires, et 12 pays fournissent une éducation sexuelle complète dans 40 % des écoles secondaires. 17 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont lancé un appel à l'action pour renforcer l'éducation sexuelle complète dans la région. Sur la base du rapport 2015 sur la situation mondiale de l'éducation sexuelle complète en milieu scolaire, près de 80 % des 48 pays évalués disposent de politiques ou de stratégies qui soutiennent l'éducation sexuelle complète.	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays où le secteur de l'éducation est doté de règles et de directives pour le personnel et les élèves concernant la sécurité physique, la stigmatisation, la discrimination, le harcèlement et les abus sexuels, communiquées aux parties prenantes concernées dans les établissements scolaires</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 60 % des pays très touchés en Afrique selon ONUSIDA (15 sur 25)</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Utilisation des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour a) appuyer d'autres pays à revenu élevé dans l'adoption de directives éducatives concernant la violence sexiste en milieu scolaire, ou b) renforcer l'exécution et le suivi des directives existantes</p>	<p>À la suite d'une réunion ministérielle internationale tenue en mai 2016 à Paris, 35 pays ont lancé un appel à l'action pour lutter contre la violence et l'intimidation en milieu scolaire sur la base de l'orientation, l'identité et l'expression sexuelles. Des directives mondiales sur la violence sexiste en milieu scolaire seront lancées à la mi-2016 et un colloque international sur la violence et l'intimidation en milieu scolaire aura lieu à Séoul, en janvier 2017.</p>	Moyenne

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives


Principaux défis	Mesures correctives
<p>L'un des principaux défis est de veiller à ce que les interventions et les ressources sont bien ciblées. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les mécanismes de collecte de données à tous les niveaux et de combler les lacunes dans les connaissances et les données concernant la santé, l'éducation et les droits des adolescents et des jeunes. Un autre défi concerne les changements conceptuels relatifs au VIH, à l'éducation sexuelle complète, à la santé en matière de sexualité et de procréation et à la santé en milieu scolaire. Au plus fort de l'épidémie, le VIH était au centre des efforts fournis par la communauté internationale, et l'éducation sexuelle complète, la santé en matière de sexualité et de procréation et l'éducation en matière de santé ont été considérées comme des composantes de la lutte contre le sida. Des données récentes montrent que la lutte contre le VIH/sida est loin d'être finie : la baisse du taux d'infection des adultes s'est stabilisée, et on constate une légère recrudescence du VIH dans certaines régions. Malgré cela, le soutien des donateurs à la lutte contre le VIH/sida a considérablement baissé, en particulier pour l'ONUSIDA, qui a été une source majeure de financement pour le travail de l'UNESCO en matière d'éducation sexuelle complète et d'éducation à la santé. Bien que le vaste domaine d'activités de l'UNESCO lui permet de bien s'adapter à ce nouveau contexte, il importe de veiller à ce que l'agenda pour l'éducation inclue bien les questions relatives au VIH de manière globale, notamment dans les pays avec une forte prévalence de l'épidémie et où les conséquences du VIH/sida posent un grave problème aux apprenants, aux enseignants et aux communautés.</p>	<p>Il est essentiel de veiller à ce que les systèmes sont en place pour recueillir des données finement ventilées par sexe, âge, situation économique et situation géographique. Soutenir la transition vers cette approche plus granulaire est coûteuse et constitue un long processus qui nécessite un important soutien technique et un appui au niveau des pays. Les efforts de l'UNESCO pour intégrer les indicateurs de base du VIH dans les systèmes de SIGE nationaux ont montré que le processus doit s'effectuer à son propre rythme dans chaque pays. Ces dernières années, on reconnaît de plus en plus l'importance de l'éducation sexuelle complète, non seulement pour lutter contre le VIH, mais aussi pour fournir aux jeunes l'information dont ils ont besoin sur la puberté et la menstruation, la prévention de grossesses précoce ou non désirées, les relations et la sexualité et les comportements positifs favorisant la santé. L'UNESCO continue de gérer la baisse de financement de 50 % dans le cadre du Programme commun des Nations Unies pour le VIH/sida pour 2016, en tenant compte d'éventuelles nouvelles réductions en 2017. Cela a abouti à une réduction du personnel et des activités de financement, néanmoins l'UNESCO continuera de respecter le document C/5 et d'autres engagements extrabudgétaires jusqu'à la fin de l'année 2017. Alors que d'importantes ressources extrabudgétaires existent pour l'ER10, les possibilités de mobilisation des ressources pour cet important domaine de travail seront en priorité utilisées pour assurer la viabilité du programme en 2018 et au-delà.</p>

<b>Résultat escompté 11 : Mise en place de mécanismes de coordination et de suivi et production de données factuelles issues de la recherche à l'appui d'un engagement politique soutenu en faveur de l'agenda Éducation 2030</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>	
<p><b>IP</b> : Création aux niveaux mondial et régional de mécanismes de coordination, y compris d'examens réguliers  <b>O 2014-2017</b> : - Tenue d'au moins 1 réunion mondiale de coordination - Tenue d'au moins 1 réunion mondiale CCONG - Mise en place d'au moins 1 processus d'examens réguliers avec les coorganisateur et autres partenaires à différents niveaux  <b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Tenue de la première réunion ODD 4 - Éducation 2030 Tenue d'une réunion du Comité de liaison UNESCO-ONG en vue de la réunion mondiale prévue en 2017. Organisation d'une réunion en personne et d'une réunion virtuelle entre les partenaires et les coorganisateur.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Établissement et mise en œuvre opérationnelle de mécanismes de suivi mondiaux et régionaux  <b>O 2014-2017</b> : - Lancement d'un rapport de suivi au niveau mondial - Établissement d'au moins 1 mécanisme de coordination régional - Adoption par la communauté internationale d'un ensemble d'indicateurs thématiques pour l'ODD 4  <b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Publication de l'édition 2016 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation prévue en septembre 2016  Création d'un groupe de partenaires pour l'Éducation 2030 en Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et dans les pays arabes, et renouvellement du groupe de travail thématique en Asie-Pacifique. Établissement du Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4 - Éducation 2030 afin de déterminer les indicateurs thématiques.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de réunions d'experts régionales et sous-régionales visant à développer leur capacité de définir des critères de référence et des mécanismes de suivi nationaux pour l'agenda Éducation 2030 dans le contexte national qui leur est propre  <b>O 2014-2017</b> : Tenue d'au moins 4 réunions d'experts régionales ou sous-régionales visant à soutenir les pays  <b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Tenue de réunions régionales en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en Asie-Pacifique et dans les pays arabes Organisations de plusieurs réunions techniques de haut niveau regroupant plusieurs parties prenantes en vue de la réunion consultative régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Facilitation du dialogue sur les politiques à la lumière des recherches sur les enjeux émergents  <b>O 2014-2017</b> : Organisation de 6 forums nationaux ou sous-régionaux sur les politiques - 3 notes d'orientation sur des domaines thématiques clefs de l'agenda Éducation 2030  <b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Organisation de plusieurs consultations nationales dans différents pays, soutenues par l'UNESCO  Organisation de 2 réunions sous-régionales en Asie-Pacifique Élaboration de 2 notes de synthèse et finalisation de 2 notes supplémentaires Élaboration de documents politiques régionaux</p>	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

<b>Principaux défis</b>	<b>Mesures correctives</b>
<p>Au cours des dernières années, le principal défi a été d'assurer l'adoption d'un seul agenda mondial pour l'éducation qui soit global, ainsi que de redonner à l'UNESCO un rôle de premier plan dans l'éducation et le développement au niveau international. À long terme, un autre défi qui se pose est de maintenir l'engagement de tous les partenaires ainsi que l'engagement politique pour la mise en œuvre de l'ODD 4 - Éducation 2030 à un niveau élevé. Une coordination et une communication continues au sein du Siège, des bureaux hors Siège et des partenaires, ainsi qu'entre ceux-ci, seront essentielles. Les bureaux hors Siège ont besoin de davantage de lignes directrices, d'activités de sensibilisation et d'outils de communication. Il importe également de renforcer les capacités au niveau des pays, en particulier en ce qui concerne les données et le suivi. Les bureaux hors Siège et le Siège sont confrontés à des contraintes budgétaires. La tenue de la réunion mondiale UNESCO ONG ne sera possible que si des fonds supplémentaires peuvent être mobilisés. La section chargée de la coordination mondiale du programme pour l'ODD 4 - Éducation 2030 manque de personnel.</p>	<p>Pour renforcer le mouvement de l'éducation pour tous et les activités du Comité directeur de l'éducation pour tous, des consultations inclusives et globales ont eu lieu, grâce auxquelles la communauté éducative mondiale a pu établir un consensus autour d'un nouveau programme d'éducation mondial ambitieux et global. Récemment, un groupe de coordination technique interne pour l'ODD 4 - Éducation 2030 a été mis en place. Divers outils de communication (site web, informations, alertes) sont actuellement mis en place. Des partenaires extérieurs ont été sollicités pour obtenir le financement nécessaire à la réunion mondiale UNESCO ONG. Du personnel temporaire supplémentaire a été recruté ou est en cours de recrutement.</p>

## GRAND PROGRAMME II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

<b>Résultat escompté 1 : Renforcement des politiques de science, technologie et innovation, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les petits États insulaires en développement et les peuples autochtones</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b> 
---	---


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres soutenus ayant adopté une politique de science, technologie et innovation (STI), des instruments de politique de science, technologie et innovation et des outils de gouvernance pour la mise au point de leur système de STI</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Au moins 14 États membres dans 3 régions ayant amélioré leur système de STI - Au moins 12 pays inclus dans la plate-forme GO-SPIN - Création d'au moins 1 réseau universitaire Nord-Sud-Sud pour la formation et la recherche sur les politiques de STI - Au moins 2 États membres dont le parlement a acquis une meilleure compréhension de l'intérêt et de l'utilisation des politiques de science, technologie et innovation - Création/développement d'au moins 2 parcs scientifiques et pépinières d'entreprises technologiques - Au moins 2 États membres ayant mis en place des centres/musées scientifiques multifonctionnels et amélioré leur structure de gouvernance</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 8 États membres supplémentaires</p>	<p>- 7 pays (Algérie, Niger, Mozambique, Sénégal, Nigéria, Namibie et Mongolie) - 1 volume publié (Israël) ; 15 pays intégrés et 4 pays en cours d'intégration - 2 chaires de l'UNESCO (Tunisie + Tanzanie) - Renforcement des capacités parlementaires en Afrique du Sud - N/A - 1 centre de catégorie 2 en négociation en Corée</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de responsables politiques contribuant à nourrir les débats régionaux, interrégionaux et internationaux sur les meilleures pratiques en matière de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Contribution d'au moins 50 ministres chargés de la science et de la technologie et/ou de l'enseignement supérieur aux meilleures pratiques en matière de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle lors de forums internationaux ou régionaux - Au moins 30 responsables des politiques de STI de pays en développement s'engagent dans des activités de diplomatie scientifique dans le cadre d'initiatives lancées par l'UNESCO ou avec elle</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Participation d'au moins 15 responsables politiques de pays en développement aux manifestations parallèles liées aux politiques de STI de l'UNESCO à Antalya (mai 2016) et à New York (juin 2016)</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Renforcement à différents niveaux, du niveau mondial au niveau national, de l'interface science-politiques, en particulier sur des questions relatives à la durabilité, par des contributions claires de l'UNESCO à des initiatives bénéficiant d'une forte visibilité</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Reconnaissance par le Secrétaire général de l'ONU de l'utilité des avis de son Conseil consultatif scientifique et prise en compte de ces avis dans les processus pertinents et le travail des organismes des Nations Unies - Contribution de l'UNESCO au programme de travail de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques pour 2014-2018 ayant facilité l'intégration des valeurs non économiques de</p>	<p>- Finalisation du rapport du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU en anglais, en français et en espagnol, et présentation au Secrétaire général de l'ONU prévue au Siège en septembre 2016 - Tenue de 3 ateliers d'experts de la Plate-forme IPBES entre juin 2015 et juin 2016 - Formation de 20 scientifiques et autres intervenants dans l'avenir de la terre, prévue à l'automne 2016 - Financement du projet de science de la durabilité (2016-2017) et mise en œuvre partielle (tenue du premier colloque sur les 3 prévus, et deuxième prévu pour la fin de l'année 2016)</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>la biodiversité et des services écosystémiques et l'application de scénarios de prise de décision participatifs - L'initiative Future Earth, pleinement opérationnelle, aura permis à des scientifiques de différents pays et régions de commencer à mettre en œuvre un nouvel agenda de la recherche sur le changement mondial - Grâce aux conseils d'ordre conceptuel et méthodologique de l'UNESCO, les États membres ont clarifié l'applicabilité de l'approche de la science de la durabilité aux niveaux national et régional</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Publication des résultats des travaux du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU sous forme de magazine et large diffusion lors d'au moins 5 événements internationaux de haut niveau - Travaux des experts de l'UNESCO à l'appui du programme de travail 2014-2018 de la Plate-forme IPBES élargi pour inclure un atelier d'experts sur les valeurs de la biodiversité et les services écosystémiques ainsi qu'un atelier d'experts sur des scénarios descriptifs - Au moins 10 scientifiques provenant de pays en développement en Afrique et en Amérique latine formés à la recherche sur le changement planétaire et à l'initiative Future Earth - Conception et mise en œuvre d'un projet pilote sur le rôle de l'UNESCO et la valeur ajoutée à l'approche de la science de la durabilité</p>		
<p><b>IP</b> : Nombre d'actions prioritaires énumérées dans le Plan d'action pour les petits États insulaires en développement dont la mise en œuvre par les petits États insulaires en développement a progressé ; promotion et soutien des systèmes de savoir locaux et autochtones par les États membres aux niveaux international et régional</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Mise en œuvre des actions prioritaires par les petits États insulaires en développement des trois régions, une attention accrue étant portée au renforcement de la résilience des communautés et à la planification des politiques - Intégration des procédures et directives concernant les savoirs autochtones et locaux dans au moins une plate-forme internationale d'évaluation de l'environnement et une convention - Les détenteurs de savoirs autochtones et locaux revitalisent leurs connaissances et travaillent en collaboration avec des scientifiques et autres détenteurs de savoirs dans au moins deux régions - Reconnaissance officielle par une majorité d'États membres de la politique d'engagement de l'UNESCO auprès des populations autochtones</p>	<p>- Approbation du Plan d'action et de la Stratégie des PEID - Intégration des approches et procédures liées aux savoirs autochtones et locaux dans la Plate-forme IPBES, intégration des savoirs autochtones dans l'accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques - Mise en place de projets sur les savoirs autochtones et locaux au service la biodiversité dans 3 régions (Afrique, Europe et Asie centrale et Asie-Pacifique) - Mise en place de projets sur les savoirs autochtones et locaux au service des changements climatiques dans 2 régions (Afrique et Arctique) - Élaboration de politiques de l'UNESCO sur la participation des peuples autochtones</p>	Élevée
<p><b>O CAP 2016-2017</b> : renforcement de l'éducation aux changements climatiques dans 15 PEID supplémentaires, notamment par le biais du Programme Sandwatch. Établissement de réseaux de co-production de connaissances scientifiques de savoirs autochtones dans au moins deux sous-régions. Support technique sur les synergies entre le domaine scientifique et les Systèmes de savoirs locaux et autochtones dans au moins une plate-forme intergouvernementale relative à l'environnement. renforcement d'un projet de démonstration supplémentaire pour la transmission de Systèmes de savoirs locaux et autochtones</p>		

## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Les principaux défis posés au bon déroulement des activités sont le financement et les ressources humaines.	De nouvelles propositions de projets sont élaborées et soumises aux donateurs potentiels pour examen. Il importe de renforcer la coopération avec les organismes clefs qui travaillent dans la politique de STI (par exemple, l'Association américaine pour le progrès de la science, le Réseau international de conseil scientifique aux gouvernements, la Commission de la science et de la technique au service du développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, et la Banque mondiale), ainsi que les partenariats avec les organismes environnementaux et les intervenants clefs engagés dans les questions de connaissances autochtones, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Plateforme IPBES, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Convention sur la diversité biologique, l'initiative Traditionnal Knowledge de l'Université des Nations Unies et les assemblées des peuples autochtones respectives.

<b>Résultat escompté 2 : Renforcement accru des capacités de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre d'États membres qui ont promu l'utilisation durable de sources d'énergie renouvelables, conformément à la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous <b>O 2014-2017</b> : - Au moins 20 États membres <b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 4 États membres supplémentaires.	11 États membres	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'États membres ayant intégré l'utilisation des énergies renouvelables dans leurs plans nationaux de développement grâce au soutien de l'UNESCO <b>O CAP 2014-2017</b> : Au moins 7 États membres <b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 10 États membres supplémentaires	10 États membres	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'initiatives interdisciplinaires d'enseignement des sciences, y compris des méthodes novatrices d'enseignement à tous les niveaux, appliquées par plusieurs États membres. <b>O 2014-2017</b> : Au moins 16 initiatives interdisciplinaires d'enseignement des sciences opérationnelles. <b>O CAP 2016-2017</b> : 16 initiatives	4 initiatives développées et mises en œuvre	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'États membres, notamment en Afrique, qui ont renforcé leur capacité scientifique grâce à une action concertée et à la création de réseaux. <b>O 2014-2017</b> : 12 États membres <b>O CAP 2016-2017</b> : 12	4 États membres	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de jeunes scientifiques formés aux sciences fondamentales contribuant à l'enrichissement des connaissances applicables au développement durable</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Au moins 85 étudiants inscrits en doctorat, ainsi que ans le programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés (STEP) et dans le programme de diplômes au CIPT, dont au moins 30 % de femmes - Au moins 200 jeunes enseignants en sciences fondamentales formés par le PISF de l'UNESCO - Au moins 10 jeunes scientifiques bénéficiant d'une bourse de recherche accordée dans le cadre du programme de bourses UNESCO/UICPA/PhosAgro</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 200 jeunes scientifiques formés supplémentaires.</p>	25 étudiants inscrits en doctorat ; 420 jeunes scientifiques ; 6 formés en 2016 (18 au cours des trois dernières années)	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Réaliser l'ODD 7 et la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous 2014-2024, en particulier dans les pays en développement nécessite des mesures et des actions concrètes qui servent de meilleures pratiques pour améliorer les politiques énergétiques connexes. Cet objectif peut être atteint dans un certain nombre de pays qui en ont besoin en mobilisant un soutien supplémentaire et des ressources humaines et financières. - Les données de suivi et d'évaluation pour les subventions de recherche ont été limitées jusqu'en 2015 ; un meilleur système est désormais en place - Dans de nombreux programmes, la distribution géographique et l'équilibre entre les sexes demeurent un défi - Il convient d'améliorer la diffusion dans les PMA.	Une collaboration étroite avec les partenaires scientifiques et industriels assure une mise en œuvre efficace et continue des activités des sciences fondamentales de l'UNESCO, et constitue l'un des principaux enseignements que l'on peut tirer jusqu'à présent. - Il faut assurer la promotion de l'évaluation du cadre réglementaire et de l'analyse des problèmes et des perspectives des sources d'énergie renouvelables ; - Des solutions pratiques portant sur l'énergie durable au niveau local sont favorisées dans les pays correspondants.

<b>Résultat escompté 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement interdisciplinaires dans le domaine des sciences de l'ingénieur pour le développement durable</b>	Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'universités dans les États membres ayant accru leur travail de sensibilisation et leur renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'ingénieur</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Au moins 2 universités dans chacune des régions</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 2 universités dans chacune des régions : pays arabes, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et les Caraïbes et au moins 3 universités supplémentaires en Asie-Pacifique et en Afrique</p>	3 universités dans les pays arabes, 8 en Afrique, 6 en Europe et en Amérique du Nord, 2 en Amérique latine et 2 en Asie-Pacifique.	Élevée






Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres participant activement à la collecte de données en matière d'ingénierie</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Au moins 4 pays en Afrique et en Asie-Pacifique, au moins deux pays dans chacune des autres régions</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 3 pays dans chacune des régions : pays arabes, Afrique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et les Caraïbes et Asie-Pacifique</p>	<p>Au moins 5 États membres en Afrique, 12 en Europe et en Amérique du Nord, 2 dans les pays arabes, 2 en Amérique latine et 4 en Asie-Pacifique.</p>	<p>Élevée</p>

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>On note d'importantes coupes budgétaires dans l'ingénierie des activités, en particulier en Afrique.</p>	<p>Collaborer avec le secteur privé qui aide les activités et les projets de financement s'avère nécessaire pour que le mandat soit mené à bien. Les centres de catégorie 2 en ingénierie ont également contribué à la réalisation du mandat.</p>
<p>On déplore également un manque de personnel du Programme ordinaire pour la mise en œuvre des projets en ingénierie.</p>	<p>Le secteur privé et les anciens et les nouveaux partenaires en ingénierie affichent un grand intérêt et souhaiteraient travailler avec l'UNESCO sur de nouveaux projets d'ingénierie. En raison du nombre insuffisant de personnel des Programmes régionaux pour gérer de nouveaux projets, les partenaires ont été sollicités pour détacher du personnel en vue de travailler au Siège dans le domaine de l'ingénierie. Les centres de catégorie 2 aideront à fournir des experts.</p>

<b>Résultat escompté 4 : Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'initiatives internationales renforçant les liens entre le Programme mondial de recherche sur le climat et les priorités et programmes scientifiques et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) dans le cadre des activités des projets et programmes du Programme</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Soutien financier (1/4) au Programme mondial de recherche sur le climat recommandé par l'Assemblée de la COI - Amélioration des activités d'observation de la Commission dans les régions polaires par un soutien à l'engagement du Programme dans l'initiative de partenariat polaire international</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Mise en œuvre de méthodes de réduction d'échelle et de modélisation régionale du climat dans le but de favoriser la préparation des PEID et des zones côtières de faible altitude pour s'adapter aux impacts des changements climatiques</p>	Deux projets de recherches conjoints, un projet sur l'élévation du niveau de la mer et le projet « Polar Challenge » de la COI ont appuyé la participation du PMRC dans l'initiative de partenariat polaire international CAP Objectif non atteint	Moyenne
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres participant activement à la collecte de données en matière d'ingénierie</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Au moins 4 pays en Afrique et en Asie-Pacifique, au moins deux pays dans chacune des autres régions</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 3 pays dans chacune des régions : pays arabes, Afrique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et les Caraïbes et Asie-Pacifique</p>	Au moins 5 États membres en Afrique, 12 en Europe et en Amérique du Nord, 2 dans les pays arabes, 2 en Amérique latine et 4 en Asie-Pacifique.	Élevée
<p><b>IP</b> : 1) Nombre d'accords internationaux sur les normes et méthodologies conclus et mis en œuvre. 2) Accroissement du partage de données entre les programmes internationaux et les organismes de recherche sur le carbone.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 1) Identification des paramètres biologiques (meilleure pratique) nécessaires à l'observation de l'impact de l'acidification des océans. Mise en œuvre impossible. 2) Création et mise en œuvre d'un portail mondial de données sur l'acidification des océans, combinant les paramètres biologiques, chimiques et physiques. 3) Publication de guides de bonnes pratiques, et mise en œuvre de méthodes par au moins 10 instituts de recherche nationaux. 4) Augmentation de 25 % du nombre de données sur le carbone océanique dans la base de données sur le CO<sub>2</sub> à la surface de l'océan (SOCAT) fin 2017</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Établissement d'un système d'observation de l'acidification des océans et exécution d'un plan de travail pour combler les lacunes existantes. Établissement d'une série chronologique de communautés de pratiques et impression du premier rapport mondial « What are the time series telling us ».</p>	1) Utilisation du Manuel sur le carbone bleu dans plus de 10 pays 2) SOCAT 3 : 14,5 millions de données sur le CO <sub>2</sub> à la surface de l'océan + 4,4 millions de données supplémentaires (augmentation de 30 %) CAP 1) Le Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON) compte 245 membres provenant de 45 pays. <a href="http://goa-on.org">http://goa-on.org</a> . CAP 2) Établissement d'une série chronologique de communauté de pratiques et élaboration du premier rapport mondial en cours (publication prévue pour l'été 2016).	Élevée
<p><b>IP</b> : Maintien et diversification des investissements des États membres qui pérennisent les niveaux de mise en œuvre des observations océaniques <i>in situ</i> et spatiales relatives au climat et aux conditions météorologiques</p>	- Maintien à 65 % de la mise en œuvre des observations océaniques <i>in situ</i> relatives au climat, risques de maintien en raison d'un manque de diversité dans l'investissement - Stabilisation du nombre d'États membres ayant	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>O 2014-2017</b> : Niveau élémentaire de coordination des services et des orientations stratégiques mis à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en services climatologiques, en prêtant une certaine attention aux services océanographiques</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Planification stratégique et définitions des besoins pour un système d'observation des océans répondant aux besoins des parties prenantes. Réalisation de recherches scientifiques et lancement et validation de systèmes de prévision océanique</p>	<p>contribué à la coordination technique du JCOMMOPS - attention politique croissante portée à la chaîne de valeur, des observations par la gestion des données à la modélisation et l'évaluation et les utilisateurs</p>	
<p><b>IP</b> : Définition d'un plus grand nombre de besoins d'observation durables pour les variables océaniques essentielles, réalisation d'évaluations du niveau de préparation, y compris pour les variables géochimiques, biologiques et écosystémiques, et intégration de nouveaux réseaux pour l'observation durable de ces variables au sein du Système mondial d'observation de l'océan et de la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Intégration de nouveaux paramètres et réseaux d'observation axés sur le suivi de la santé des océans réalisée par les États membres de manière opportune, avec des orientations de base essentielles. - Participation au Système mondial d'observation de l'océan d'un nouveau réseau d'observation pour les variables océaniques essentielles non physiques</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : • Amélioration de la capacité des États membres à prendre des décisions fondées sur la science au sujet d'une série de défis sociétaux (variabilité du climat et changements climatiques, risques côtiers et maritimes, acidification des océans, services écosystémiques), à travers une plate-forme créant un système d'observation de l'océan coordonné et amélioré le respect des normes d'échange de données</p>	<p>- Définition d'objectifs pour les services opérationnels de l'océan et la santé des océans en cours, y compris la définition de 9 nouvelles EOVS biologiques et écosystémiques - Intégration de nouveaux réseaux d'observation tels que les planeurs et les radars à haute fréquence, participation accrue des alliances régionales du GOOS - Propositions de coopération avec d'autres efforts dont le Réseau de veille de la diversité biologique, renforcement du GOOS et d'OBIS</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : 1) Nombre d'institutions des États membres partageant des données et des informations par le biais du réseau IODE de centres de données et de bibliothèques spécialisées en océanographie ; 2) nombre d'enregistrements de données disponibles à partir des portails OBIS et ODP et des dépôts d'archives océanographiques en ligne OceanDocs ; 3) nombre de publications mentionnant le système OBIS</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 1) Pas moins de 94 institutions participant au réseau IODE et à des portails apparentés. 2) nombre d'enregistrements dans la base de données OBIS porté à 42 millions ; nombre de jeux de données dans OceanDataPortal porté à 230 ; nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs porté à 7 000. 3) 250 citations d'ici à fin 2017</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Amélioration de l'action locale en collaboration avec les responsables politiques pour souligner l'importance des observations océaniques pour résoudre les défis sociétaux. Évaluation et utilisation des produits de prévision océanique disponibles au niveau des régions pour</p>	<p>1) 82 institutions nationales et 4 organisations régionales/mondiales ; 2) 47 millions d'enregistrement de données ; 120 jeux de données dans OceanDataPortal ; 7 447 enregistrements dans OceanDocs ; 3) 36 articles en 2016</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
les priorités locales. Adaptation des techniques d'observation des côtes océaniques aux capacités techniques locales dans le cadre d'un système d'information océanique. Participation accrue des États membres dans l'IODE et OBIS par l'établissement de CNDO et ADU et leur contribution aux bases de données et d'informations de IODE		
<p><b>IP</b> : Nombre d'initiatives scientifiques internationales axées sur le fonctionnement de l'écosystème marin et sur l'impact du changement et de la variabilité sur les services écosystémiques, auxquelles participent des organismes de recherche nationaux</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Réalisation d'une évaluation écologique des séries chronologiques recueillies à partir de navires - Groupe international pour les séries chronologiques d'écologie marine - facilitation des recherches sur la désoxygénation des océans - réalisation d'au moins 15 évaluations d'écosystèmes marins comparables entre elles</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Élaboration d'au moins 3 scénarios régionaux sur les effets des changements climatiques sur les fonctions et services des écosystèmes marins. Évaluation partielle des impacts des changements climatiques et des tendances mondiales de phytoplancton dans les océans</p>	Création de groupes d'experts du Groupe international pour les séries chronologiques d'écologie marine de la COI, du GO2NE et de TrendsPO pour procéder à l'évaluation des écosystèmes en portant un intérêt particulier à la désoxygénation des océans et au phytoplancton. Tenue du 5ème atelier de IndiSeas (Indicateurs pour les mers) au Siège de l'UNESCO en juin 2015 et analyse avancée du modèle d'indices océaniques pour la santé des océans par rapport à la pêche Comparaison de 15 écosystèmes pour déterminer l'impact des changements climatiques sur la pêche	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
S'agissant de l'acidification des océans, le Groupe international pour les séries chronologiques d'écologie marine et TrendsPO doivent s'assurer d'obtenir les fonds extrabudgétaires nécessaires à l'exécution du mandat donné par le Conseil exécutif de la COI. Pour le GOOS, la JCOMM et IODE, l'un des défis principaux est de transformer les activités d'observation et de gestion des données en amont en sources de valeur ajoutée aux activités en aval, telles la modélisation des prévisions et les évaluations, qui fournissent des informations exploitables pour les utilisateurs. Ceci est nécessaire pour encourager le soutien politique des États membres au maintien du système.	Établir un dialogue systématique avec les États membres les plus engagés dans la science de la désoxygénation et des impacts du climat sur les systèmes pélagiques permettra de créer des groupes d'experts qui feront la synthèse de ces nouvelles connaissances et fourniront une base pour des conseils stratégiques. Enfin, il importe également d'articuler une stratégie du GOOS alignée sur cette chaîne de valeur, de renforcer la participation au GEO Blue Planet, et de mettre l'accent sur le développement des activités de renforcement des capacités sur en aval de la livraison.

<b>Résultat escompté 5 : Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces phénomènes, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques</b>	Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : 1) États membres participant à des systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte des aléas côtiers dans les 4 régions 2) États membres, en particulier parmi ceux qui sont les plus vulnérables face aux aléas côtiers, ayant adopté des plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 1) Harmonisation et interopérabilité</p>	Maintien de la coordination internationale du Système mondial d'alerte aux tsunamis 4 systèmes d'alerte régionaux et 10 autres centres s'employant à harmoniser leurs opérations. 2 inventaires régionaux du réseau sismique et d'observation du niveau de la mer établis. 3 ateliers sur l'évaluation des aléas côtiers	Élevée




Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>des systèmes d'alerte aux tsunamis en cours dans 4 régions - 2) Élaboration ou révision des procédures opérationnelles normalisées par au moins 4 États membres en vue de l'adoption de plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Sensibilisation et préparation aux risques de tsunami dans au moins 1 région</p>	<p>organisés, pour le premier semestre de 2016. 2 exercices d'alerte au tsunami réalisé par le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique et le Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes.</p>	
<p><b>IP</b> : États membres ayant acquis des compétences accrues en matière de surveillance et de gestion 1) des efflorescences algales nuisibles et de leurs impacts et 2) de la charge en nutriments, et les appliquant aux environnements côtiers</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 1) Forte participation des États membres à au moins 8 activités de renforcement des capacités - 2) Participation d'au moins 35 organismes de recherche des États membres à la mise en œuvre des activités scientifiques de la COI concernant a) les efflorescences algales nuisibles et b) la gestion des nutriments - 3) Forte participation des organismes des États membres dans le cadre d'au moins 4 ateliers de spécialistes/scientifiques faisant progresser la recherche internationale et l'aide à la formulation de politiques concernant a) les efflorescences algales nuisibles et b) la gestion des nutriments</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : - Mise en œuvre d'au moins 6 activités mondiales ou régionales de renforcement des capacités visant à améliorer la gestion des efflorescences algales nuisibles dans les États membres par période biennale - Publication d'un Rapport mondial sur les efflorescences algales nuisibles établi par la COI et l'UNESCO - Création d'un module de formation sur la gestion des éléments nutritifs dans OceanTeacher et mise en œuvre dans au moins 4 régions • Publication de lignes directrices pour la prise de décision concernant les options politiques et technologiques pour la réduction de la charge en nutriments dans le milieu marin et organisation d'au moins 4 ateliers régionaux de formation</p>	<p>re 1) 12 activités de renforcement des capacités re 2) Au moins 35 États membres participants re 3) 4 ateliers d'experts sur les efflorescences algales nuisibles, 1 sur la gestion des nutriments.</p> <p>Re CAP : - Publication d'un Rapport mondial sur les efflorescences algales nuisibles établi par la COI et l'UNESCO en cours - Préparation d'un module de formation sur la gestion des éléments nutritifs dans OceanTeacher - Élaboration de lignes directrices pour la prise de décision concernant les options politiques et technologiques pour la réduction de la charge en nutriments</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : États membres fournissant de meilleurs services en temps quasi réel à l'appui des opérations en mer et de la réduction des risques d'inondations catastrophiques des côtes, grâce à l'amélioration des capacités des systèmes de prévision océanique opérationnels</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - États membres dotés de capacités de prévision océanique développées tirant parti du partage des meilleures pratiques présentées dans le Guide des systèmes opérationnels de prévision océanique - 2 États membres supplémentaires participant activement à la coordination des systèmes opérationnels de prévision océanique à travers la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime</p>	<p>Préparation active du Guide pour les OOFs, dont la publication est prévue en 2016. Les systèmes OOFs actifs restent constants. Mise en place d'une université d'été en Afrique par la Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents, grâce à des fonds extrabudgétaires alignés avec le CAP.</p>	Moyenne
<p><b>O CAP 2016-2017</b> : Renforcement des capacités des États membres à résoudre les problèmes locaux relatifs aux risques liés aux océans et à la gestion des océans grâce à l'utilisation d'informations accessibles au niveau mondial et des produits de prévision océanique. Amélioration de la compréhension locale du rôle de l'océan en faveur du bien-être des hommes</p>		

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'étudiants ayant acquis des compétences en matière de systèmes d'alerte rapide, de mitigation et d'adaptation dans le cadre de la plate-forme de formation OceanTeacher</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 170 étudiants</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Augmentation du matériel de formation disponible pour les États membres dans le but de renforcer les capacités à contribuer aux programmes de la COI relatifs aux mesures d'atténuation des risques océaniques</p>	<p>7 cours sur le sujet sont désormais accessibles sur la plate-forme de formation OceanTeacher. Définition de l'objectif concernant le nombre de vues par les étudiants en cours</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres ayant acquis la capacité de mener des évaluations océaniques et de contribuer à des évaluations régionales et mondiales en rapport avec les océans telles que l'Évaluation mondiale des océans, la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 12 États membres de 2 régions</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Renforcement des capacités des États membres à procéder à des évaluations marines fondées sur la science grâce à l'utilisation d'une méthodologie harmonisée</p>	<p>Réalisation et publication de la première évaluation mondiale des océans en janvier 2016. Publication de l'évaluation transfrontalière pour les grands écosystèmes marins et les grands fonds marins en mai 2016. Fourniture de données par la COI à l'AGNU pour la préparation de la deuxième Évaluation mondiale des océans des Nations Unies, notamment sur la nécessité de mettre en place un module de formation sur l'évaluation marine. Organisation d'un cours sur la plate-forme de formation Ocean Teacher à Ostende (février 2016) pour 5 États membres de la région du sud-est du Pacifique.</p>	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Le principal obstacle à l'exécution des programmes est l'insuffisance des ressources. L'engagement à la baisse de certains États membres dans les systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis résulte de la disponibilité limitée de financement national et d'un sentiment de complaisance qui s'est installé depuis la mise en place des prestataires régionaux de services relatifs aux tsunamis en Méditerranée (4 au total) et dans l'océan Indien (3 au total). Cela a pour effet de réduire et de ralentir la coordination, l'interopérabilité et les efforts d'harmonisation du système, en particulier dans la région des Caraïbes et dans la région de l'Atlantique du Nord-Est, de la Méditerranée et des mers adjacentes. Pour les services de la JCOMM dirigés par la COI, le principal obstacle a été le délai nécessaire aux membres bénévoles de l'Équipe d'experts pour les systèmes de prévision océanique d'exploitation pour répondre à leurs obligations internationales. Alors que le système de gestion de l'apprentissage en ligne IODE/OceanTeacher est relativement simple à utiliser, de nombreux enseignants (principalement fournissant leur expertise sur une base volontaire) n'ont pas le temps de créer des cours en ligne à l'avance.</p>	<p>De nouvelles ressources extrabudgétaires sont activement recherchées. Selon que de besoin, le financement opportuniste et les partenariats avec d'autres organisations sont mis en œuvre. Toutefois, cela exige un investissement en temps et en ressources financières pour pouvoir participer à des réunions préparatoires et prouver ainsi que la COI peut être un partenaire crédible. Une hiérarchisation très stricte est nécessaire, ainsi qu'une évaluation minutieuse de la probabilité de succès, afin de déterminer quels sont les efforts à poursuivre. - La COI tente également d'augmenter et de soutenir la sensibilisation aux risques de tsunami en maintenant un contact étroit avec les contacts nationaux pour les tsunamis. L'amélioration des sites web du système régional d'alerte aux tsunamis permettra en outre de rendre l'information plus accessible, ce qui permettra également de soutenir les efforts de sensibilisation. Les centres d'information régionaux sur les tsunamis axés sur l'éducation et l'information relatives aux tsunamis peuvent également aider à la sensibilisation. - La COI essaie avec un certain succès d'identifier les experts qui disposent d'un soutien institutionnel pour consacrer du temps aux divers groupes d'experts. - Dans une optique de rentabilité, les activités du programme sont regroupées en réunions et ateliers de formation.</p>

<b>Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et gérer durablement les ressources océaniques et côtières</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres qui mettent en œuvre les plans de travail (priorités fixées sur la base des besoins et des ressources disponibles) des organes gouvernementaux et subsidiaires.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 50 % des États membres de la COI relevant d'IOCARIBE, WESTPAC et IOCAFRICA participant aux réunions régionales respectives de ces organes subsidiaires et appliquant leurs plans de travail</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Augmentation de la participation des États membres dans les plans de travail des Organes subsidiaires régionaux de la COI en participant à des réunions et au financement extrabudgétaires en appui des priorités régionales</p>	<p>COI Afrique : Participation de 75 % des États membres à la mise en œuvre des plans de travail. IOCARIBE : environ 60 % des pays ont activement participé aux activités de renforcement des capacités. WESTPAC : environ 70 % des États membres ont pris part aux activités de la WESTPAC.</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Nombre de pays utilisant les directives de gestion écosystémique de la COI et les outils d'adaptation aux risques côtiers et au changement climatique pour l'élaboration, la gestion et l'évaluation de leurs programmes nationaux</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Au moins 22 pays appliquant les directives de la COI pour la gestion de leurs espaces côtiers et marins - Au moins 20 pays participants dans 1 région à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales sur l'aménagement de l'espace face aux risques côtiers et au changement climatique</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Création de réseaux de partenaires mondiaux et régionaux pour améliorer la gestion fondée sur les écosystèmes à travers des approches de grands écosystèmes marins et d'aménagement de l'espace marin avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial. Synthèse et intégration des connaissances dans l'élaboration des politiques, la définition des meilleures pratiques de gouvernance liées aux grands écosystèmes marins et à l'aménagement de l'espace marin, et le développement de nouvelles méthodes et de nouveaux outils pour améliorer l'efficacité de la gestion des nations - Renforcement des capacités et des partenariats dans le cadre de jumelages et d'échanges de connaissances, des ateliers et de la formation entre les initiatives relatives aux grands écosystèmes marins et à l'aménagement de l'espace marin</p>	<p>- Élaboration et diffusion d'une enquête sur l'aménagement de l'espace marin dans les États membres - Réception de 60 réponses en cours d'analyse. - Révision du Guide sur l'aménagement de l'espace marin en cours - Finalisation du nouveau guide de la COI sur la réduction des aléas côtiers (en cours d'impression) - Lancement et organisation d'une réunion d'inauguration du Projet LME LEARN sur les grands écosystèmes marins, menant à l'établissement d'un réseau mondial/régional de gestionnaires marins/côtiers</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de scientifiques formés mettant leurs compétences au service des autorités nationales</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - IODE et OBIS : 1) pas moins de 355 étudiants formés dans des domaines en rapport avec le programme IODE et le système OBIS ; 2) environ 4 publications mentionnant le programme IODE ou le système OBIS publiées par des étudiants ayant suivi le cours - TMT : création d'un site Web, production d'une brochure et de matériels de formation - IOCAFRICA : 1) 1 université d'été en Afrique ; 2) Aucun soutien aux chaires de l'UNESCO ; 3) Aucune aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher - IOCARIBE : 1)</p>	<p>- efflorescences algales nuisibles : aucune information disponible - IODE et OBIS : 1) 2014 : 174 étudiants ; 2015 : 178 étudiants ; 2) aucune information fournie TMT : aucun cours prévu en 2016 WESTPAC : 147 en 2014, 176 en 2015, aucune information fournie pour 2016</p>	Élevée




Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>1 université d'été ; 2) Aucune aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher - WESTPAC : Au moins 1 centre de formation régionale créé et 1 cours organisé</p> <p><b>O CAP 2016-2017 :</b>  Efflorescences algales nuisibles : Renforcement des capacités et des compétences d'au moins 150 stagiaires en matière de suivi et de gestion des efflorescences algales nuisibles - IODE et OBIS : programmes de formation régionaux entièrement dotés en ressources et organisation d'au moins 4 formations par an chacun. Recrutement de 4 membres du personnel au secrétariat d'OceanTeacher (2 techniques, 2 scientifiques) pour élaborer des cours et gérer la plateforme de formation. - Transfert des techniques marines (TMT) : intégration de cours dans l'Académie mondiale Ocean Teacher et organisation de nouveaux cours dans toutes les régions. Maintenance du site de TMT (1/2 personnel technique) IOCAFRICA : 2) assistance fournie aux chaires de l'UNESCO ; 3) assistance fournie aux Centres régionaux de formation de l'Académie mondiale Ocean Teacher en Afrique IOCARIBE : 1) 1 université d'été sur la modélisation des inondations et la cartographie pour la réduction des risques de catastrophe ; 2) assistance fournie aux Centres régionaux de formation de l'Académie mondiale Ocean Teacher de la région (y compris les Centres régionaux de formation supplémentaires en Amérique latine) WESTPAC :</p>		
<p><b>IP :</b> Nombre de pays participant et contribuant au Rapport mondial sur les sciences océaniques</p> <p><b>O 2014-2017 :</b> - Analyse bibliométrique quantitative en vue d'observer les évolutions dans le domaine de la science - Analyse des réseaux et de la coopération scientifique régionale - Dépouillement d'une enquête ad hoc pour en extraire des informations qualitatives - Au moins 30 pays ayant répondu à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en matière d'océanographie</p> <p><b>O CAP 2016-2017 :</b> Analyse des informations qualitatives extraites de l'enquête ad hoc, et rédaction et publication d'un premier Rapport mondial sur les sciences océaniques</p>	<p>34 pays ont répondu à l'enquête. Le Comité de rédaction interdisciplinaire et international a été établi et s'est réuni du 24 au 26 mai, à Helsingor, au Danemark, pour examiner 5 projets de chapitres. Le contenu et les grandes lignes sont en accord avec les principaux piliers du développement durable.</p>	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>PI1 : On note une forte sollicitation et des ressources humaines insuffisantes pour les secrétariats des sous-commissions PI2 : PI3 : la mise en place des centres régionaux de formation progresse plus lentement que prévu en raison de la documentation financière et administrative requise pour les contrats.</p>	<p>- IP1 : Les secrétariats des sous-commissions devraient être renforcés PI2 : PI3 : une fois que les contrats auront été établis avec quelques centres régionaux de formation, des conseils pourront être dispensés aux candidats restants. IP4 ;</p>




<b>Résultat escompté 7 : Élargissement de la coopération mondiale en sciences géologiques</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Pourcentage d'États membres en développement disposant de scientifiques participant activement à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par le biais de projets du Programme international de géosciences axés sur les domaines thématiques clefs que sont les géorisques, l'utilisation des ressources minérales et les changements climatiques.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 50 % des États membres disposant de scientifiques participant aux projets du Programme international de géosciences sont des pays en développement.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Augmentation significative du nombre réel de scientifiques participants (par opposition au pourcentage), y compris ceux qui agissent en tant que chefs de projets, provenant de pays en développement et contribuant à des projets plus importants et plus nombreux</p>	52 % des États membres disposant de scientifiques participant aux projets du Programme international de géosciences sont des pays en développement.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres dotés d'institutions contribuant à l'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre en Afrique développée par le biais du Réseau africain des institutions en sciences de la terre.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 30 États membres supplémentaires.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 25 États membres supplémentaires, davantage d'ateliers pour le Réseau africain des institutions en sciences de la terre</p>	À ce jour, 60 manifestations d'intérêt provenant de 20 États membres ont été reçues.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres qui ont intégré les sciences de la terre dans les programmes scolaires</p> <p><b>O CAP 2014-2017</b> : Au moins 5 États membres</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 7 pays supplémentaires</p>	30 % des enseignants ayant participé à un atelier en Afrique du Sud ont désormais intégré les sciences de la terre dans les programmes scolaires. Un autre atelier est prévu au Rwanda.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres dotés de géoparcs mondiaux de l'UNESCO</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Création de nouveaux géoparcs dans au moins 30 États membres, l'accent étant mis sur les régions actuellement sous-représentées</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Création de nouveaux géoparcs dans au moins 10 États membres, l'accent étant mis sur les régions actuellement sous-représentées</p> <p>Accueil d'une série d'ateliers de renforcement des capacités pour les géoparcs mondiaux de l'UNESCO qui met l'accent sur les régions actuellement sous-représentées et réalisation de missions de conseils auprès des projets de géoparcs mondiaux de l'UNESCO</p>	19 nouvelles applications concernant les géoparcs mondiaux de l'UNESCO sont en cours d'examen. 7 avis d'intention de présenter une candidature ont été reçus.	Élevée

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives**

Principaux défis	Mesures correctives
L'un des principaux défis que soulève l'ER7 est de garantir le financement nécessaire à sa mise en œuvre.	S'agissant du Programme international de géosciences, les financements de chaque géoparc mondial de l'UNESCO ont contribué à améliorer la situation, tandis que le financement de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement a permis de surmonter les obstacles faisant barrage à l'initiative d'enseignement des sciences de la terre en Afrique.
Le manque de personnel se révèle problématique pour réaliser pleinement le potentiel du Programme international de géosciences.	Les négociations sont en cours avec un certain nombre d'États membres et d'organisations concernant le détachement éventuel de personnel de la Section des sciences de la Terre et de la réduction des géorisques.


<b>Résultat escompté 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre de nouveaux partenariats créés par les États membres soutenus afin de sensibiliser à l'importance de la réduction des risques de catastrophe. <b>O 2014-2017</b> : Au moins 4 nouveaux partenariats créés aux niveaux mondial et régional. <b>O CAP 2016-2017</b> : Élaboration d'un partenariat pour promouvoir les systèmes d'alerte rapide aux séismes, sous réserve que les fonds nécessaires soient reçus.	6 nouveaux partenariats créés et 2 réseaux supplémentaires en cours de création.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur résilience et accru leur capacité de réduction des risques de catastrophe <b>O 2014-2017</b> : Au moins 60 pays, dont au moins 7 en Afrique <b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 4 pays supplémentaires ont amélioré leur résilience et accru leur capacité de réduction des risques de catastrophe.	Efforts de coordination en matière d'appui à la réduction des risques de catastrophe en cours dans 3 pays d'Afrique Lancement d'une discussion avec les pays du réseau régional des PEID du Pacifique en vue d'un soutien éventuel de l'UNESCO Collaboration avec plus de 50 pays pour augmenter la résilience	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de réseaux établis/renforcés aux niveaux mondial, régional et national grâce à des séances de partage de l'information scientifique et technique <b>O 2014-2017</b> : - Au moins 5 réseaux établis/renforcés <b>O CAP 2016-2017</b> : 1 nouveau réseau international établi	Renforcement de 6 partenariats existants par un échange fréquent des informations	Élevée

## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Les ressources financières sont limitées.	Le regroupement de fonds du Programme ordinaire et le travail intersectoriel permet de réaliser des économies ; en outre, la collecte de fonds extrabudgétaires en se rapprochant d'autres partenaires et donateurs et en utilisant les mécanismes de l'ONU et du PNUAD a beaucoup contribué à surmonter les difficultés engendrées par l'insuffisance des ressources financières.
On note la suppression de deux postes au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles dans le cadre d'une restructuration et d'un redéploiement des effectifs, ainsi qu'une vacance de poste en raison d'une capacité d'exécution limitée.	Le personnel a fait preuve de résilience malgré les faibles ressources en effectif, grâce à l'aide de bénévoles, de détachements et de stagiaires pour apporter le soutien nécessaire.
Les principaux défis identifiés sont très souvent spécifiques au contexte local, parfois de nature culturelle, d'autres fois inhérents à la coopération avec d'autres organismes dans le cadre du PNUAD.	Le personnel a fait preuve de patience, mettant en avant une sensibilité culturelle et une capacité d'adaptation dans le but de surmonter les défis. En général, il est recommandé d'accorder davantage de temps à la planification du projet, afin de bien comprendre les enjeux, y compris les partenariats et les liens avec la structure du budget.

<b>Résultat escompté 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre de nouvelles réserves de biosphère rejoignant le Réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO, un réseau de lieux d'apprentissage du développement durable <b>O 2014-2017</b> : Au moins 50 nouvelles réserves de biosphère créées, dont 3 réserves transfrontalières, notamment dans les pays en développement ou les pays les moins avancés. <b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 10 nouvelles réserves de biosphère, dont 3 réserves transfrontalières.	669 réserves de biosphère, dont 16 sites transfrontaliers dans 120 pays.	Élevée
<b>IP</b> : Pourcentage des réserves de biosphère bénéficiant d'un soutien qui ont mis en œuvre les recommandations du Plan d'action de Madrid et fonctionnent conformément aux principes de la Stratégie de Séville et aux critères du Cadre statutaire. <b>O 2014-2017</b> : Transformation d'au moins 80 % des réserves de biosphère antérieures à la Stratégie de Séville et soutien à 5 % des sites restants par des projets de l'UNESCO afin d'atteindre cet objectif. <b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 30 % des réserves de biosphère en Amérique latine et dans les Caraïbes sont conformes aux principes de la Stratégie de Séville	Le conseil du MAB a examiné 129 + 74 = 203 examens périodiques, et 71 + 69 = 140 suivis, y compris 63 sites jamais soumis aux rapports d'examen périodiques auparavant. Plus de 50 % des sites du Réseau mondial des réserves de biosphère répondent aux critères.	Élevée
<b>IP</b> : Pourcentage d'États membres soutenus qui ont élaboré, mis en œuvre et contextualisé un plan d'action national/local à l'appui du Plan d'action de Lima du RMRB (2016-2025) tel qu'approuvé par le CIC-MAB à sa 28e session en 2016, en réponse à la Stratégie du MAB approuvée par le CIC-MAB à sa 27e session	Un pays (la République démocratique du Congo) a élaboré un plan national.	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>O 2014-2017</b> : - Approbation du Plan d'action de Lima du RMRB (2016-2025) à la 28e session du CIC-MAB en 2016 - Au moins 50 % des États membres soutenant la Stratégie du MAB (2015-2025) par des plans d'action nationaux/locaux</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 10 % de ressources supplémentaires</p>		
<p><b>IP</b> : Nombre de programmes et projets de recherche menés dans le domaine des réserves de biosphère qui promeuvent la science de la durabilité et le développement durable.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 1 programme ou projet de recherche par région ou réseau thématique.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 8 nouveaux projets en Asie de l'Est en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans le réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtière</p>	Réalisation ou planification d'un programme de recherche dans chaque région	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Le défi à relever est désormais d'obtenir le soutien des États membres dans l'exécution de la Stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima en tenant compte de l'insuffisance permanente des ressources.	Il importe d'encourager les moyens de coopération novateurs entre les États membres et les institutions pertinentes.

<b>Résultat escompté 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'institutions soutenues qui ont développé des programmes de recherche et de formation sur la gestion des risques d'inondation et de sécheresse liés aux événements climatiques extrêmes</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 20 institutions dans 3 régions</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 18 institutions dans 2 régions en 2014-2015.</p>	Au moins 15 nouvelles institutions grâce à l'expansion des systèmes en Afrique australe et dans quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un projet au Pakistan, en plus d'au moins 15 institutions du dernier exercice biennal	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres, notamment les petits États insulaires en développement, qui ont amélioré leur gouvernance des eaux souterraines aux niveaux local, national et transfrontalier</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 11 États membres participant au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines - 30 États membres ont appliqué la méthode d'évaluation des aquifères transfrontaliers</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : - 8 États membres participant au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines. - 20 États membres appliquant la méthode d'évaluation des aquifères transfrontaliers.</p>	6 nouveaux États membres participant au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines sur un total de 31. 6 nouveaux États membres bénéficiant de l'évaluation des aquifères transfrontaliers grâce au projet GEMI.	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres bénéficiant d'outils et d'approches novateurs qui se sont penchés sur les questions de pénurie et de qualité de l'eau</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 60 États membres, dont au moins 5 sont des pays arabes et 5 sont des pays africains</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 6 États membres supplémentaires impliqués dans des études de cas sur la qualité de l'eau</p>	Au moins 13 États membres supplémentaires bénéficiant d'outils et d'approches novateurs qui se sont penchés sur les questions de sécurité de l'approvisionnement en eau et de qualité de l'eau	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de zones urbaines soutenues ayant développé des approches novatrices et intégrées en matière de gestion de l'eau.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 10 zones urbaines</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 7 zones urbaines supplémentaires</p>	16 zones urbaines supplémentaires et 16 mégapoles	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres soutenus qui ont appliqué les directives en matière d'écohydrologie et contribué ainsi à cette gestion</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 6 États membres</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 3 États membres supplémentaires</p>	Au moins 15 pays ont appliqué les directives en matière d'écohydrologie.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé les approches éducatives relatives à l'eau à tous les niveaux aux fins de la sécurité de l'eau.</p> <p><b>O. 2014-2017</b> : Au moins 35 États membres, en particulier en Afrique - Au moins 1 réseau rassemblant des professionnels de l'eau et des médias</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 15 États membres, en particulier en Afrique</p>	Au moins 15 États membres supplémentaires.	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Les ressources humaines et financières sont limitées au Siège et dans les bureaux hors Siège.	Des projets extrabudgétaires ont été préparés dans le but de mobiliser davantage de fonds. Des postes vacants sont en voie d'être pourvus et le recrutement de nouveau personnel à travers l'engagement au titre d'un projet est envisagé.

<b>Résultat escompté 11 : Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
---	--


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de résolutions visant à aider les États membres à améliorer la gouvernance de l'eau par le biais de mécanismes de coopération aux niveaux national, régional et international.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 8 résolutions du Programme hydrologique international adoptées par le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international pour améliorer la gouvernance de l'eau</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Soutien au renforcement des mécanismes de coopération entre les scientifiques, les responsables politiques, les centres hydrologiques de catégorie 2 et les chaires de l'UNESCO</p>	Adoption de 9 nouvelles résolutions s'appliquant aux questions de règles et de procédures concernant le PHI et son financement, les aspects programmatiques de la gestion des ressources en eaux souterraines et des mégapoles, l'eau et les changements climatiques	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'étudiants diplômés ou de professionnels formés dans le cadre du réseau hydrologique de l'UNESCO aux niveaux du primaire, du secondaire, de la licence, du master et du doctorat, du troisième cycle ou de l'enseignement non formel possédant les compétences nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité de l'eau et nombre de techniciens formés pour aider dans le domaine des services et de l'infrastructure de l'eau.</p> <p><b>O. 2014-2017</b> : Au moins 1 500 personnes, originaires notamment des pays en développement, dont 30 % au moins sont des femmes.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Appui à l'augmentation de la participation des femmes à des cours de formation formels et informels sur les questions de sécurité liées à l'eau dans les pays en voie de développement en 2016-2017</p>	<p>Plus de 1705 professionnels et étudiants provenant de 86 pays formés ou diplômés grâce aux cours (68) dispensés par la Famille de l'eau de l'UNESCO. Sur les 455 professionnels formés par les chaires UNESCO, 317 sont des femmes et 138 sont des hommes.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'évaluations mondiales relatives à l'eau contenant des données intéressant les responsables de l'élaboration des politiques</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Publication d'au moins 3 éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et d'études de cas connexes par le WWAP, conduit par l'UNESCO, sur des thèmes concernant la sécurité de l'eau avec moins 300 citations dans des publications scientifiques et non scientifiques</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Renforcement des capacités pour les responsables politiques dans le secteur de l'eau, en mettant notamment l'accent sur l'intégration du genre et la cible 6.5 des ODD (GIRE).</p>	<p>Publication de l'édition 2016 du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, <i>L'Eau et l'emploi</i>, le 21 mars 2016 à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau à Genève</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'institutions du réseau hydrologique de l'UNESCO activement engagées au sein d'un vaste cadre mondial à renforcer les synergies entre elles en matière de sciences, d'éducation et d'innovation relatives à l'eau</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 22 institutions</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 45 institutions</p>	<p>Participation de 22 centres hydrologiques de catégorie 2 à la première réunion des centres de catégorie 2 du secteur des sciences exactes et naturelles (sur 36) en mai 2016 en Chine pour résoudre les défis et trouver des solutions au Programme de développement 2030</p>	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Un certain nombre de défis ont dû être relevés concernant la livraison en temps opportun des documents dans toutes les langues au moins un mois avant la réunion. Comme la cinquante-troisième session du Bureau a pris fin moins de deux mois avant la date vingt-deuxième Conseil du PHI et que le personnel nécessaire à cet effet a été récemment intégré à la Division avant la session de l'IGC, il était extrêmement difficile de fournir les documents en temps opportun. En outre, des priorités conflictuelles au sein du secteur, ont nécessité qu'une partie du personnel chargé de la coordination des documents consacre la majeure partie de leur temps à d'autres initiatives.</p>	<p>L'intégration en cours du nouveau personnel de la Division des sciences de l'eau permettra une livraison rapide des documents nécessaires aux organes directeurs du PHI.</p>
<p>En Afrique, le principal défi concernait l'accueil de la sixième réunion régionale du Programme hydrologique international en 2016.</p>	<p>L'Afrique du Sud s'est proposée d'accueillir la réunion et prendra en charge l'ensemble des dépenses locales, ce qui est économique.</p>
<p>Le déficit de financement du Programme mondial de l'ONU pour l'évaluation des ressources en eau compromet la livraison rapide de ses plans de travail et des résultats attendus.</p>	<p>Une stratégie visant à agrandir la base de donateurs est en cours d'élaboration.</p>

**GRAND PROGRAMME III : Sciences sociales et humaines**


<b>Résultat escompté 1 : Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP :</b> Nombre d'initiatives de coopération interdisciplinaire en sciences humaines et sociales améliorées grâce au renforcement du programme Gestion des transformations sociales <b>O 2014-2017 :</b> Comités de liaison du programme Gestion des transformations sociales mis en place pour couvrir au moins 50 pays <b>O CAP 2016-2017 :</b> Renforcement du lien entre la formulation de politique et la recherche dans au moins 2 pays	- renforcement de la coopération en sciences humaines - forte participation du Secteur des sciences sociales et humaines dans le développement interdisciplinaire de la science de la durabilité - célébration annuelle réussie de la Journée mondiale de la philosophie - lien entre recherche et politique renforcé avec la participation directe des intervenants en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale - mise en place et revitalisation des comités nationaux du Programme MOST grâce à l'adoption de la Stratégie globale MOST	Élevée
<b>IP :</b> Nombre de programmes de recherche interdisciplinaires novateurs mis en œuvre au niveau national dans des domaines en rapport avec les transformations sociales, l'inclusion sociale, le dialogue interculturel et la culture de la paix <b>O 2014-2017 :</b> Création de partenariat avec au moins un réseau national grâce au Programme MOST - Établissement de comités de liaison dans chaque région pour renforcer l'engagement des communautés nationales de recherche de manière intégrée et anticipative, visant à impliquer au moins 4 réseaux de recherche internationaux sous l'égide du Programme MOST avec le financement de programmes de recherche nationaux et internationaux <b>O CAP 2016-2017 :</b> Nouvelles coopérations stratégiques portant sur les études pertinentes établies en collaboration avec des institutions telles que l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, l'Alliance des civilisations ou le Centre international du roi Abdallah Ben Abdel Aziz pour le dialogue interreligieux et interculturel	Réalisation de 13 projets sur le terrain dans les domaines concernés, établissement de 3 nouvelles chaires (2 en alphabétisation, 1 en philosophie) et élaboration d'une proposition pour établir un tout nouveau réseau de Chaires de sciences humaines, dans le cadre de la Conférence mondiale des sciences humaines.	Élevée
<b>IP :</b> Nombre de processus de création de connaissances utilisant des méthodes prospectives pour répondre aux défis sociétaux, promouvoir la durabilité et améliorer le dialogue interculturel <b>O 2014-2017 :</b> Au moins 4 initiatives, notamment l'organisation de la Journée mondiale de la philosophie <b>O CAP 2016-2017 :</b> Au moins 2 initiatives développées.	- Deux célébrations annuelles couronnées de succès de la Journée mondiale de philosophie, avec une participation mondiale - 17 événements d'alphabétisation, chaque événement impliquant un public spécifique et donnant lieu à des activités d'essaimage, y compris la création de chaires UNESCO (trois nouvelles créations en 2016)	Élevée

## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Le défi majeur consiste à maintenir la dynamique de l'engagement des États membres à travers la compilation réussie d'un plan d'action reflétant les engagements nationaux compatibles avec la stratégie MOST. La mobilisation des ressources est une composante particulièrement essentielle de cette dynamique, et reste insuffisante.	Le plan d'action sera à l'ordre du jour des prochaines réunions du Bureau du CIG (septembre 2017) et CIG (mars 2017).

<b>Résultat escompté 2 : Développement d'initiatives basées sur l'approche des droits de l'homme dans l'éducation, la culture, les sciences, la communication et l'information et qui soutiennent les transformations sociales pour l'émergence de plus de sociétés égalitaires et un plus grand dialogue interculturel</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre d'initiatives prises, concernant de préférence les défis relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030. <b>O 2014-2017</b> : 3 initiatives en coordination avec d'autres Grands programmes <b>O CAP 2016-2017</b> : 2 initiatives supplémentaires	Élaboration d'un cadre d'analyse et d'une infrastructure technique pour le laboratoire de politique inclusive, en coopération avec le Secteur de l'Éducation et celui de la Culture. Préparation du rapport annuel du Secrétaire général sur le dialogue interculturel et interreligieux et sur une culture de la paix (objectif 16) en collaboration avec plusieurs institutions dirigées par l'UNESCO en 2015	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'initiatives nationales utilisant l'approche des politiques inclusives intersectorielles validée par le MOST pour contribuer à la réalisation des ODD pertinents <b>O 2014-2017</b> : Au moins 10 <b>O CAP 2016-2017</b> :	Réalisation des initiatives nationales dans le cadre du laboratoire de politique inclusive terminée ou en cours en Malaisie et au Timor Leste. Financement extrabudgétaire accordé pour des initiatives au Cambodge, au Brunéi et aux Philippines. Réalisation de travaux préparatoires en cours en Afrique australe et en Amérique centrale	Élevée
<b>IP</b> : Amélioration des compétences culturelles et interculturelles fondées sur les droits de l'homme (attitudes, connaissances, compréhension et savoir-faire) <b>O 2014-2017</b> : - Établissement d'une cartographie mondiale des ressources d'apprentissage en ligne relatives au dialogue interculturel et collaboration avec l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (Moscou) - Lancement des préparatifs pour une conférence internationale sur le volontariat et le dialogue des jeunes. - Préparation d'un concours mondial de la jeunesse en lien avec le Centre de recherches pour le développement international dont le lancement est prévu à l'automne 2016. - Préparation d'un manuel pédagogique, réalisation d'une étude régionale sur les compétences interculturelles (Amérique centrale), organisation de 2 ateliers connexes au Costa Rica et au Panama <b>O CAP 2016-2017</b> :	- Cartographie régionale en cours pour l'Afrique, les pays arabes, l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Amérique du Nord et l'Amérique latine et les Caraïbes ; réunion d'examen des rapports dus en septembre 2016 prévue en octobre 2016. - tenue d'une réunion préparatoire (19 juillet 2016), événement prévu pour mars 2017. Les gagnants du concours des jeunes seront nommés lors de la conférence. - Publication du manuel en décembre 2016	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de stratégies municipales, nationales et/ou régionales intégrant systématiquement les dimensions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des genres dans des politiques et plans d'action spécifiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO, l'accent étant mis sur les pays participants aux PNUAD <b>O 2014-2017</b> : - Au moins 4 stratégies municipales,	- 2 initiatives en cours au niveau municipal sur l'élaboration des politiques d'inclusion (mondial) et les migrations (européennes) - 1 initiative en préparation dans les pays arabes sur l'éducation aux droits de l'homme dans des contextes non formels en collaboration avec le Secteur de l'éducation- 3 formations pour les représentants de la société civile en 2014-2015 en	Élevée



Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>nationales et/ou régionales - Conception, mise à l'essai et adaptation en vue de son utilisation en ligne d'un module conçu selon l'approche fondée sur les droits de l'homme axé sur la mise en œuvre des ODD et ciblant les principaux partenaires de l'UNESCO, tels que les organisations régionales ou les autorités municipales - Lancement de 2 initiatives en collaboration avec les secteurs/départements de l'UNESCO en vue d'appliquer l'approche fondée sur les droits de l'homme dans des domaines spécifiques du programme, conformément aux ODD pertinents - Au moins 60 rapports analytiques soumis au Haut-Commissaire aux droits de l'homme aux fins de l'examen périodique universel</p> <p><b>O CAP 2016-2017 :</b></p>	<p>collaboration avec l'Université d'Anvers et pour les représentants de la Coalition européenne des villes contre le racisme en 2015 en collaboration avec l'ETC Graz - 95 soumissions à l'examen périodique universel</p>	

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Il importe d'accroître l'impact et la portée de l'action de l'UNESCO dans le domaine des droits de l'homme tout en remédiant à l'insuffisance des fonds disponibles.</p>	<p>Dans le domaine des droits de l'homme, des partenariats avec les secteurs et les bureaux hors Siège ont été renforcés - La contribution à l'examen périodique universel est un bon exemple - En outre, des accords de collaboration avec des fonds supplémentaires ont été mis en place (par exemple, avec le Centre de la tolérance en Russie et les Fondations Vardinoyannis) pour renforcer la dimension des droits de l'homme des travaux de l'UNESCO sur les réfugiés et les migrants.</p>

<p><b>Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées</b></p>	<p><b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b></p> <p style="text-align: center;"></p>
---	--

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


<p><b>IP :</b> Nombre d'approches et d'initiatives sur l'inclusion, l'égalité, les droits et la lutte contre la discrimination diffusées auprès des États membres et des organisations régionales afin d'appuyer un environnement favorable à l'inclusion dans le respect des ODD pertinents et en collaboration avec l'ISU</p> <p><b>O 2014-2017 :</b> Élaboration ou adaptation d'étude de l'état actuel ou de méthodologies pour mesurer l'inclusion sociale afin de guider l'élaboration de politiques relatives à la collaboration avec les partenaires et mes contributions en nature</p> <p><b>O CAP 2016-2017 :</b> Élaboration ou adaptation d'étude de l'état actuel ou de méthodologies</p>	<p>L'UNESCO a continué de soutenir les États membres dans la formulation et la révision des politiques publiques inclusives, et a publié en anglais et en français <i>Indicative review of UNESCO's work on Social Inclusion</i> en collaboration avec l'ODI pour dresser le bilan des activités sélectionnées à l'appui des transformations sociales favorisant l'inclusion sociale et de lutte contre la discrimination ; un guide sur <i>la promotion du développement social</i> a été publié au Brésil et sera publié dans d'autres régions. Au Maroc, les efforts de sensibilisation pour l'autonomisation et l'inclusion des femmes ont été promus pour le développement des politiques publiques sensibles au genre. En 2014, un projet de recherche contenant des recommandations sur l'élaboration des politiques d'inclusion dans la CEI portant sur l'inclusion sociale des femmes a été réalisé. Le projet du Fonds d'affectation spéciale pour <i>renforcer la communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en 2015 grâce à la coopération Sud-Sud</i>, financé par la Malaisie (470 000 dollars des États-Unis) a démarré en 2015 et couvre le Cambodge, la Malaisie et le Timor Leste. Un rapport d'enquête sur les déportés dans les Îles Marshall a été élaboré avec des recommandations concrètes, et au Samoa l'<i>atelier Safe Man Safe Family</i> a été</p>	<p>Élevée</p>
--	---	---------------

	organisé dans le but de lutter contre la violence dans la société.	
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres soutenus et de partenaires clefs ayant élaboré, selon des modalités inclusives et participatives, des programmes et des plans d'actions axés sur les résultats qui promeuvent les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes pour combattre la stigmatisation et les préjugés à l'encontre des groupes les plus défavorisés</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Évaluation et examen des politiques sociales en tenant compte des prévisions, dans au moins 10 pays au niveau national ou municipal, y compris soutien au PNUAD et aux résultats du Document de l'UNESCO relatif à la programmation par pays sur l'inclusion sociale pour garantir l'inclusion, en oeuvrant de préférence avec les Comités de liaison MOST et les chaires de l'UNESCO</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : - Au moins 2 projets - 1 accord de coopération au Brésil pour mettre en œuvre le Plan national d'accessibilité. - 1 PNUAD (Brésil 2017-2021) préparé selon une approche fondée sur les droits de l'homme et une attention particulière au Programme 2030. Évaluation et examen des politiques sociales en tenant compte des prévisions, dans au moins 5 pays au niveau national ou municipal</p>	<p>Évaluations et examens de politiques sociales, en tenant compte des prévisions, dans plus de 15 pays.</p> <p>Afin d'outiller les responsables municipaux pour faire face aux défis liés à la migration, l'UNESCO s'est associée à la Fondation M.V. Vardinoyannis et à la Coalition européenne des villes contre le racisme pour réaliser le projet Villes accueillantes pour les réfugiés : promouvoir l'inclusion et protéger les droits. En 2015, l'UNESCO à New Delhi a lancé un manuel pour les stations de radio communautaires en Inde, et a établi 5 radios communautaires pour les femmes migrantes. L'UNESCO a participé activement aux travaux du Groupe mondial sur la migration, en particulier en contribuant à l'intégration de la migration dans le Programme 2030. L'une des principales contributions est le manuel « Mesurer la migration internationale et son impact sur le développement ». En 2015, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et de la Journée des migrants, l'UNESCO a organisé une table ronde intitulée <i>Changer le discours : pour une image positive de l'immigration</i> avec la participation d'experts, d'ONG, d'universitaires et d'autres réseaux</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'initiatives interdisciplinaires, transsectorielles et axées sur les résultats portant sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, la tolérance et la lutte contre la discrimination et le racisme, et promouvant la coopération internationale adoptées par les États membres, les organisations régionales et autres partenaires</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Renforcement de la Coalition internationale des villes contre le racisme dans toutes les régions, et renforcement de la collaboration régionale et internationale</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>L'engagement à promouvoir la solidarité mondiale et une action concertée pour rendre les villes libres de la discrimination a été renforcée grâce à la <b>Coalition internationale des villes inclusives et durables - ICCAR</b>. Le Comité directeur mondial d'ICCAR a été lancé à Bologne avec la participation des villes chefs de file des 7 coalitions régionales et nationales qui ont adopté la Déclaration de Bologne mettant en évidence le rôle central de l'inclusion et de la diversité, la lutte contre le racisme et la décimation, la promotion de l'égalité entre les sexes et le partage de bonnes pratiques. Ils ont également convenu de renforcer leur présence à la Conférence Habitat III à Quito avec un fort message d'inclusion et d'anti-discrimination. Lors de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, l'UNESCO a organisé des manifestations au Siège pour discuter des efforts entrepris au niveau municipal dans la lutte contre le racisme et la discrimination. Le 28 janvier 2016, à Cuba, le Prix UNESCO international/José Martí a été décerné à Alfonso Herrera Franyutti (Mexique).</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle dans le cadre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures et de son Plan d'action</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Mise en œuvre du Décennie internationale du rapprochement des cultures dans plusieurs États membres</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Une cartographie des outils et des modules d'apprentissage en ligne existants liés au dialogue interculturel a été lancée au niveau régional, en collaboration avec les bureaux hors Siège et des chercheurs externes. L'Afrique reçoit une attention particulière dans cet exercice de cartographie dans le but de rendre compte de la multitude des initiatives en cours et du matériel disponible sur le continent dans le cadre de la culture de la paix. La préparation de la plateforme d'apprentissage en ligne où les résultats seront présentés a également commencé. Basé sur le cadre conceptuel et opérationnel pour les compétences interculturelles publiées en 2013, un manuel pour la transmission et la pratique des</p>	Élevée

	compétences interculturelles est en cours de préparation. Le manuel sera mis à l'essai dans le but de l'adapter aux besoins régionaux, nationaux ou locaux dans un processus évolutif.	
--	--	--

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Les ressources humaines et financières sont insuffisantes, tant dans les bureaux hors Siège qu'au Siège.	Il convient d'accroître les efforts visant à obtenir des ressources extrabudgétaires et à développer de nouveaux partenariats.

<b>Résultat escompté 4 : Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'établissements, de travaux de recherche, de réseaux et de manifestations qui contribuent à améliorer la connaissance de la traite négrière et de l'esclavage et à sensibiliser à ces questions</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 20 institutions, 5 travaux de recherche pluridisciplinaires, 4 réseaux et 20 manifestations</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : 1,5 million de dollars des États-Unis d'Amérique nécessaires pour contribuer de façon significative à la Décennie des personnes d'ascendance africaine.</p>	Association de 20 institutions partenaires à travers les activités du Réseau international des gestionnaires de sites et d'itinéraires de mémoire. Plus de 50 événements organisés à travers le monde pour célébrer le vingtième anniversaire du projet « La route de l'esclave ». Élaboration d'un Guide pour renforcer les capacités des gestionnaires de sites et d'itinéraires de mémoire.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de contenus pédagogiques communs basés sur l'Histoire générale de l'Afrique élaborés et intégrés dans les systèmes éducatifs des pays d'Afrique</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 3 matériels connexes destinés à l'enseignement primaire et secondaire et 1 contenu destiné à l'enseignement supérieur élaborés et utilisés</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Ressources extrabudgétaires supplémentaires, d'une valeur de 6,5 millions de dollars des États-Unis d'Amérique nécessaires à l'élaboration, la publication et la diffusion de ces matériels pédagogiques.</p>	Élaboration, révision par les pairs et validation par le Comité scientifique de trois contenus pédagogiques (grandes lignes du programme, guide de l'enseignant et manuels scolaires) pour chacun des trois groupes d'âge de niveaux primaire et secondaire pour l'utilisation pédagogique d' <i>Histoire générale de l'Afrique</i> . Élaboration d'un glossaire de termes appropriés en rapport avec l'Afrique	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de chapitres du volume IX rédigés et validés par le Comité scientifique</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 240 chapitres</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Ressources extrabudgétaires supplémentaires, d'une valeur de 2 millions de dollars des États-Unis d'Amérique nécessaires à l'élaboration d'un troisième livre pour le volume IX, et à la traduction et à la publication du volume IX dans au moins 3 autres langues (espagnol, arabe, swahili).</p>	Définition de la structure du volume IX d' <i>Histoire générale de l'Afrique</i> en trois livres. Définition de la table des matières et élections des coordonnateurs pour chaque livre et chaque section. Commandes de 217 contributions et validation de 39 contributions par le Comité scientifique. Mise en place d'une coalition d'artistes pour l' <i>Histoire générale de l'Afrique</i> dans le but de diffuser son contenu.	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de partenaires encourageant la contribution du monde arabe et musulman au progrès général de l'humanité</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 30 partenaires supplémentaires</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Ressources extrabudgétaires supplémentaires, d'une valeur de 700 000 dollars des</p>	Finalisation et publication des 2 derniers volumes des <i>Différents aspects de la culture islamique</i> (volume I et volume VI) Participation de plus de 85 chercheurs à la rédaction de ces volumes	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
États-Unis d'Amérique nécessaires à la traduction des volumes des <i>Différents aspects de la culture islamique</i> vers d'autres langues		
<p>IP : Nombre de partenaires rejoignant la plate-forme en ligne du Réseau des Routes de la soie et assurant la promotion des connaissances relatives aux Routes de la soie</p> <p>O 2014-2017 : 30 partenaires</p> <p>O CAP 2016-2017 : Ressources extrabudgétaires supplémentaires, d'une valeur de 800 000 dollars des États-Unis d'Amérique nécessaires pour enrichir le contenu du Réseau des Routes de la soie.</p>	Adhésion et participation de 25 coordonnateurs issus de 25 pays différents au Réseau des Routes de la soie. Organisation de 2 réunions regroupant des coordonnateurs et d'autres experts dans le but de définir les principes directeurs et le plan d'action du Réseau.	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>1. La quasi-totalité des projets sont mis en œuvre grâce à des fonds extrabudgétaires. De ce fait, la mobilisation de fonds supplémentaires constitue le défi le plus important. 2. La finalisation du Volume IX de <i>Grande Histoire de l'Afrique</i> d'ici fin 2017, comme convenu avec les donateurs dépend de l'engagement des auteurs à livrer leurs travaux en temps opportun, ainsi que du temps nécessaire au Comité scientifique pour les examiner et les valider. 3. Le manque de personnel pour le projet Route de l'esclave pose un défi pour répondre aux attentes suscitées par la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Les éditions des Routes de la soie attirent de plus en plus de partenaires dans différentes régions, avec un ordre du jour parfois contradictoire.</p>	<p>1. Plusieurs stratégies de levées de fonds ont été élaborées. Elles ont obtenu de bons résultats pour les Routes de la soie, le Prix Sharjah et le volume IX de <i>Grande Histoire de l'Afrique</i>. 2. Un calendrier précis a été établi et communiqué à chaque contributeur. Un suivi régulier des auteurs et des coordonnateurs des livres et des sections est assuré. 3. Le Comité scientifique a suggéré la création d'un nouveau partenariat et la mise en place d'un Groupe des amis du projet La Route de l'esclave. 4. Des principes éthiques et des orientations stratégiques ont été élaborés pour guider le travail des initiatives Routes de la soie de l'UNESCO et de ses partenaires.</p>

<p><b>Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités des États membres pour faire face aux défis bioéthiques et s'engager pleinement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des implications éthiques, légales et sociales de la science de pointe, des technologies émergentes et de leur application pour le développement durable</b></p>	Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup>
	


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays soutenus qui se sont dotés de capacités en matière de bioéthique et/ou qui les ont renforcées</p> <p>O 2014-2017 : - 12 pays. - 16 sessions de renforcement des capacités à l'intention des enseignants en éthique et/ou des comités nationaux de bioéthique (projet Assistance aux comités de bioéthique et cadres pour le Programme d'éducation à l'éthique) - Création de 4 comités nationaux de bioéthique - Adoption du programme de base par 15 universités - Élaboration et publication de 2 nouveaux programmes de formation en bioéthique à l'intention des parties prenantes stratégiques (juges et journalistes)</p> <p>O CAP 2016-2017 : - Établissement d'un réseau d'enseignants en éthique dans 2 régions différentes ; élargir le fichier d'experts pour livrer des formations à l'enseignement des questions d'éthique dans 3</p>	12 pays : 24 activités de renforcement des capacités (14 formations à l'enseignement des questions d'éthique dont ont bénéficié plus de 332 personnes provenant de 39 pays ; 10 formations de l'Assistance aux Comités de bioéthique dont ont bénéficié plus de 185 personnes dans 8 pays) ; établissement d'un nouveau comité national de bioéthique ; assistance fournie aux plans d'action de 4 comités nationaux de bioéthique ; mise en œuvre du programme de base par 15 universités dans 10 pays ; publication d'un manuel de bioéthique à l'intention des journalistes en Amérique latine et dans les Caraïbes.	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
langues différentes.		
<p><b>IP</b> : Nombre de rapports proposant des orientations spécifiques publiés à l'issue de réflexions menées à l'échelle mondiale sur les incidences éthiques, juridiques et sociales de la science et de la technologie, l'accent étant mis en particulier sur la bioéthique</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 3 rapports tenant compte chacun des dimensions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des genres - CIB : 2 - COMEST : 1</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Création d'espaces de réflexion partagée, coopération et collaboration pour établir un réseau de jeunes bioéthiciens</p>	Finalisation de 4 rapports contenant des orientations spécifiques (CIB : 2, COMEST : 2) Préparation en cours de 4 nouveaux rapports (CIB : 2, COMEST : 2)	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Jusqu'à une date récente, certains postes étaient vacants dans les bureaux hors Siège, en particulier en Afrique. De ce fait, l'avancement des plans de travail a été légèrement retardée. Actuellement, le Siège est également en sous-effectif en raison du départ à la retraite d'un membre du personnel. Les activités d'appui technique à la formation à l'enseignement des questions d'éthique et l'Assistance aux Comités de bioéthique ont donc été temporairement retardées.	La plupart des postes dans les bureaux hors Siège ont récemment été pourvus, et le Siège travaille avec le nouveau personnel hors Siège pour améliorer les progrès de la mise en œuvre, en dépit du manque de personnel.

<b>Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multiparties prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres lançant un processus multiparties prenantes et inclusif d'élaboration et/ou de révision de leurs politiques publiques de la jeunesse incluant une dimension d'égalité des genres, avec la participation de jeunes gens des deux sexes</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Au moins 7 pays (dont 3 au moins en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions) lancent un processus multiparties prenantes et inclusif d'élaboration et/ou de révision, sur la base de données factuelles, de leurs politiques publiques de la jeunesse - Au moins 4 des 7 politiques publiques sur les jeunes prévues intègrent une dimension d'égalité des sexes - Des entités représentatives nationales menées par des jeunes et facilitant l'engagement de la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques de la jeunesse, sont créées ou renforcées dans 7 pays (au moins 3 pays en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions)</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 5</p>	<p>pays supplémentaires : Afrique : Ghana, Guinée ; Pays arabes : Algérie Libye ; Asie-Pacifique : Chine ; Amérique latine : Costa Rica, Guatemala, Saint-Christophe-et-Niévès, Haïti, El Salvador Pays permanents : Afrique : Libéria, Somalie, Soudan du Sud et Kenya ; Pays arabes : Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie ; Europe et Amérique du Nord : Israël ; Asie-Pacifique : Mongolie, Timor-Leste.</p> <p>Toutes les politiques relatives à la jeunesse intègrent une dimension d'égalité entre les sexes.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de projets conduits par des jeunes permettant un engagement et une participation</p>	- En termes de projets entrepreneuriaux ou innovants sociaux lancés par des jeunes, 231 nouveaux projets	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>civiques des jeunes</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 15 projets entrepreneuriaux ou innovants sociaux (dont 3 en Afrique) lancés par des jeunes pour donner suite au Forum des jeunes de l'UNESCO, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO ; 15 projets de renforcement des communautés (dont 6 en Afrique) conduits par des jeunes en situation de vulnérabilité, y compris les jeunes affectés par la violence, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 5</p>	<p>innovants lancés par des jeunes - 8 initiatives lancées par des jeunes qui contribuent au débat public et au dialogue politique, dont 3 en Afrique</p>	
<p><b>IP</b> : Amélioration de la coordination au sein de l'UNESCO et contribution au travail collaboratif de l'ONU sur la jeunesse, notamment par le Réseau d'interagences sur le Développement de la Jeunesse</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Projet de mise en place à l'échelle de l'UNESCO pour le Programme Jeunesse de l'UNESCO, présentant les activités, délais et ressources, développés, mis à jour, contrôlés et évalués. - Au moins 10 activités, projets et initiatives collaboratifs de l'ONU dans lesquels la contribution de l'UNESCO a été reflétée et intégrée, y compris dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les Documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Non disponible.</p>	<p>- Déploiement d'un mécanisme de suivi et d'établissement de rapports sur la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse - Poursuite de 2 initiatives en collaboration avec l'ONU et lancement d'une nouvelle autre</p>	Élevée

## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Ressources humaines et financières limitées.	Des efforts pour collecter des fonds sont déployés, et une collaboration plus étroite est mise en place avec l'ONU et d'autres parties prenantes.

<b>Résultat escompté 7 : Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartites prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  Non conforme ;  Partiellement conforme ;  Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres qui ont introduit des directives pour la mise en place de cadres politiques nationaux garantissant l'accès de tous au sport et l'égalité des genres</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 12 pays ont organisé des réunions nationales à l'intention des parties prenantes ; 12 réunions de suivi régionales ou sous-régionales organisées pour analyser la mise en œuvre des conclusions de MINEPS V</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Mise en place de ligne directrice pour une éducation physique de qualité par 2 États membres - 2 projets extrabudgétaires au Brésil pour soutenir le Ministère du Sport et le gouvernement de Brasilia par des consultants liés aux Jeux Olympiques à Rio (2016).</p>	<p>Organisation d'évaluation de la qualité de l'éducation physique dans 5 pays grâce à des fonds extrabudgétaires, dix autres pays ont demandé une assistance. Lancement des préparatifs de MINEPS VI dans l'objectif d'approuver un cadre pour le suivi de la politique nationale du sport sur la base de la Déclaration de Berlin de MINEPS V, la Charte Sport UNESCO et les Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Deux projets sont actuellement mis en œuvre au Brésil.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres qui ont adopté des directives pour l'élaboration de politiques nationales et l'échange d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations sportives et les autres parties concernées en vue de protéger l'intégrité du sport</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Test et mise en place d'un ensemble d'outils de formation pour les pouvoirs publics</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Utilisation du site internet et/ou de la communauté de pratiques par 20 États membres et 20 ONG partenaires</p>	<p>Dans le cadre des préparatifs de MINEPS VI (juillet 2017), l'intégrité du sport est en cours d'analyse dans divers dialogues politiques internationaux sur la gouvernance du sport avec la participation de l'UNESCO ; des lignes directrices sont en cours d'élaboration avant les outils de formation ; développement de sites web sous réserve de la réception des fonds extrabudgétaires</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États parties s'acquittant de leurs obligations au titre de la Convention</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 185 États parties à la Convention - 75 % des États parties ont atteint le niveau de conformité - 90 projets approuvés par le Fonds</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 4 demandes au titre de la priorité de la politique du Fonds - 1 projet extrabudgétaire dans une agence nationale brésilienne de lutte contre le dopage (ABCD - Brésil)</p>	<p>- 183 nouveaux États parties - Rapport du niveau de conformité à la Sixième conférence des parties en septembre 2017. 59 nouveaux projets dans le cadre du Fonds dont 4 en lien avec la politique et 38 en lien avec l'éducation</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de nouveaux États parties à la Convention</p> <p><b>O 2014-2017</b> : 8 nouveaux États parties à la Convention</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>7 États parties supplémentaires</p>	Élevée

**Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives**

<b>Principaux défis</b>	<b>Mesures correctives</b>
La capacité de l'UNESCO à honorer son mandat unique au sein du système des Nations Unies repose fortement sur un financement et une dotation en personnel adéquats, étant donné que les ressources extrabudgétaires seules ne peuvent pas couvrir les besoins des fonctions essentielles de l'Organisation.	La collecte de fonds, les partenariats et l'alignement stratégique du programme de sport et de lutte contre le dopage avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme approches fondées sur le sport peuvent contribuer efficacement à au moins six des objectifs de développement durable.



## GRAND PROGRAMME IV Culture

Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972	Évaluation de l'exécution des plans de travail : <sup>(1)</sup>
	


<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Les organes directeurs de la Convention de 1972 exercent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Prise de décisions/résolutions prévoyant des orientations stratégiques à fournir aux États parties aux fins de la mise en œuvre de la Convention - prise de résolutions/décisions financières visant à orienter les financements vers les priorités essentielles aux fins de la mise en œuvre de la Convention - prise de décisions/résolutions qui permettent d'améliorer l'état de conservation et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial - prise de décisions/résolutions visant à améliorer les processus de prise de décisions et/ou les méthodes de travail de la Convention.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : s.o.</p>	<p>Organisation de 2 sessions ordinaires du Comité (Doha en juin 2014 et Bonn en juillet 2015) et d'une session extraordinaire (au Siège en novembre 2015) au cours desquelles ont été prises des décisions qui favorisent les mesures visant à assurer la conservation et la crédibilité. Organisation d'une session ordinaire de l'Assemblée générale (novembre 2015) et d'une session extraordinaire (novembre 2014) au cours de laquelle une décision relative aux élections du Comité du patrimoine mondial a été prise.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de biens du patrimoine mondial pour lesquels les capacités du personnel sont renforcées, notamment en collaboration avec des instituts et centres de catégorie 2</p> <p><b>O 2014-2017</b> : Au moins 150 sites</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 5 sites supplémentaires</p>	130 sites	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Élaboration ou révision de listes indicatives par 65 États parties - 75 % des dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites - 17 % des dossiers conformes aux conditions prescrites émanant d'États parties sous-représentés ou non représentés.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : (O 1) : Élaboration ou révision de listes indicatives par 21 États parties supplémentaires ; (O 2) : 10 % supplémentaires de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites ; (O 3) : 10 % supplémentaires de dossiers conformes aux conditions prescrites émanant d'États parties sous-représentés ou non représentés.</p>	<p>(O 1) : 48 États parties ont révisé leurs listes indicatives et 3 autres sont en train d'élaborer leur première liste indicative. (O 2) : 84 %, en moyenne, des dossiers de candidature reçus au 1<sup>er</sup> février ont été considérés comme complets et conformes aux dispositions des Orientations. (O 3) : 24 %, en moyenne, des dossiers conformes aux conditions prescrites ont émané d'États parties sous-représentés ou non représentés.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de biens du patrimoine mondial qui contribuent au développement durable.</p> <p><b>O 2014-2015</b> : - Au moins 4 études de cas par région démontrant comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable - au moins 30 biens du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires bénéficient de projets de conservation spécifiques portant sur des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique - au moins 20 sites du patrimoine mondial où la contribution équilibrée des femmes et des hommes à la conservation est avérée.</p>	<p>O 1 : au moins 2 projets par région démontrent comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable (13 en Afrique, 4 dans les États arabes, 12 en Asie-Pacifique, 2 en Europe, 3 en Amérique latine et aux Caraïbes) ; O 2 : des projets concernant 43 sites du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires et liés à des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, aux conflits, aux catastrophes, à la gestion du tourisme, à l'urbanisation et au changement climatique ; O 3 : 14 sites du patrimoine mondial où la contribution équilibrée des femmes et des hommes à la conservation est avérée.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>O CAP 2016-2017</b> : (O 1) : Au moins 2 études de cas supplémentaires ; (O 2) : au moins 3 biens du patrimoine mondial supplémentaires.		
<b>IP</b> : Nombre de parties prenantes contribuant à la conservation, aux priorités thématiques et à la sensibilisation. <b>O 2014-2017</b> : - 12 partenariats (nouveaux ou renouvelés) en matière de conservation impliquant l'éducation des jeunes, les sites en péril, l'Afrique ou les communautés. 1500 participants aux campagnes de volontariat pour le patrimoine mondial. <b>O CAP 2016-2017</b> : Essai pilote, mené par 2 régions, du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 2, 3, 4 et 5.	(O 1) : 5 partenariats (nouveaux ou renouvelés) impliquant les sites en péril, les communautés ou l'éducation des jeunes. (O 2) : 1 459 jeunes ont été mobilisés sur 65 sites du patrimoine mondial dans le cadre des campagnes de volontariat pour le patrimoine mondial de 2014-2015.	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Le nombre croissant de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (1 031 au mois de juin 2016), les menaces de plus en plus nombreuses qui pèsent sur ces sites, la destruction sans précédent du patrimoine en raison de conflits et de catastrophes naturelles, ainsi que les attentes grandissantes des États parties, qui demandent une intensification des dialogues et de l'appui dans le cadre de l'inscription ou de la conservation de sites, font qu'il est plus difficile de répondre aux nouvelles demandes tout en s'assurant que les activités continuent de respecter de hautes exigences de qualité en l'absence de ressources financières et humaines supplémentaires.	Les contributions volontaires reçues au titre des sous-comptes du Fonds du patrimoine mondial, créés en novembre 2013 par l'Assemblée générale des États parties, sont très loin d'atteindre l'objectif d'au moins 1 million de dollars des États-Unis par an. Les consultations qui ont été engagées entre le Secrétariat et les États parties au début du deuxième semestre de 2014, en vue de proposer de nouvelles mesures d'économie et de mobilisation des ressources qui pourraient contribuer à garantir la durabilité du Fonds, se poursuivront et allaient être examinées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 40 <sup>e</sup> session. Enfin, les États parties se sont mobilisés pour faire face aux pénuries de personnel : 3 personnes ont été détachées au Centre du patrimoine mondial pendant la période 2014-2016, à savoir 2 par la Turquie et une par Singapour. Des renforts supplémentaires durables sont toutefois nécessaires.

<b>Résultat escompté 2 : Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail</b> : <sup>(1)</sup>
	


<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Les organes directeurs de la convention de 1970 et le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (CIPRBC) exercent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires. <b>O 2014-2017</b> : - Prise de décisions prévoyant des orientations stratégiques et/ou de soutien financier aux fins de la mise en œuvre de la Convention de 1970 et des activités liées au CIPRBC. <b>O CAP 2016-2017</b> :	- 35 résolutions et décisions et une recommandation ont été adoptées lors de la 3 <sup>e</sup> Réunion des États parties, des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> réunions du Comité subsidiaire et de la 19 <sup>e</sup> session du CIPRBC. Notamment, les Orientations de la Convention ont été adoptées lors de la 3 <sup>e</sup> Réunion des États Parties, qui ont à cette occasion approuvé la création d'un Fonds.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'affaires de retour et de restitution de	- Services de conseil et de facilitation pour le retour	Moyenne

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>biens culturels examinées.</p> <p><b>O 2014-2017:</b> - Au moins 2 nouvelles demandes de retour ou de restitution soumises au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (CIPRBC) ou résolues par l'intermédiaire des bons offices du Secrétariat; - présentation d'une affaire de médiation ou de conciliation.</p> <p><b>O CAP 2016-2017 :</b></p>	<p>de six statues au Cambodge. - Le Secrétariat a donné des conseils sur des affaires de restitution à soumettre au CIPRBC et fourni des informations sur de nouveaux moyens de règlement de différends (concernant notamment la Turquie, la Libye, Israël et la Zambie).</p>	
<p><b>IP :</b> Hausse du nombre des États parties à la Convention de 1970.</p> <p><b>O 2014-2017:</b> - 8 nouvelles ratifications.</p> <p><b>O CAP 2016-2017 :</b></p>	<p>- 6 nouvelles ratifications (Bahreïn, Chili, Luxembourg, Autriche, République démocratique populaire lao et Ghana)</p>	Élevée
<p><b>IP :</b> Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation.</p> <p><b>O 2014-2017:</b> - Participation de fond de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins 4 événements internationaux majeurs - au moins 22 pays bénéficiant d'activités de renforcement des capacités - Au moins 95 pays bénéficiant d'activités de sensibilisation.</p> <p><b>O CAP 2016-2017:</b> - Essai pilote, mené par 2 régions, du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 3, 4 et 5 - participation des musées dans le renforcement des capacités - amélioration d'au moins 3 inventaires de musées - création d'au moins 4 nouvelles versions linguistiques et de ressources de formation pour les musées.</p>	<p>- Organisation de 6 événements majeurs faisant intervenir des partenaires étatiques et non étatiques - 74 pays et plus de 1000 participants bénéficiaires de 36 activités de renforcement des capacités - 42 pays bénéficiaires d'activités de sensibilisation.</p>	Élevée
<p><b>IP :</b> Nombre de rapports sur l'application de la Convention de 1970 au niveau national fournis par les Parties qui ont été analysés et ont fait l'objet d'un suivi.</p> <p><b>O 2014-2017:</b> - Au moins 30 rapports nationaux.</p> <p><b>O CAP 2016-2017 :</b></p>	<p>57 rapports nationaux ont été soumis et analysés.</p>	Élevée
<p><b>IP :</b> Nombre d'États membres qui ont adapté leurs cadres juridiques et institutionnels conformément à la nouvelle recommandation concernant les musées (fonds extrabudgétaires)</p> <p><b>O 2014-2017:</b> - 20 États membres.</p> <p><b>O CAP 2016-2017:</b> - 20 États membres mettant en œuvre la Recommandation de 2015.</p>	<p>Quelques États membres ont commencé à mettre en œuvre la Recommandation de 2015 en créant de nouvelles institutions nationales et en élaborant de nouvelles lois et mesures connexes : a Tunisie a commencé à élaborer une loi qui porte spécifiquement sur le statut des musées et le Cambodge a démarré un inventaire global de ses biens culturels.</p>	Moyenne

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Il est nécessaire d'encourager les ratifications de concert avec la Convention UNIDROIT de 1995 et d'harmoniser les législations nationales en engageant davantage le marché de l'art et en renforçant la coopération avec les parties prenantes. Le nombre de nouvelles affaires de retour ou de restitution soumises au CIPRBC reste faible. D'une manière générale, il est urgent de disposer d'importants fonds extrabudgétaires et de nouer des partenariats solides afin d'élaborer des stratégies de renforcement des capacités et de sensibilisation durables à long terme.</p>	<p>Le regain d'intérêt pour la Convention constitue une opportunité unique de relever ces défis, notamment en encourageant de nouveaux partenariats avec d'autres partenaires clés. Encore aujourd'hui, le Secrétariat cherche à nouer de nouveaux partenariats avec des partenaires étatiques et non étatiques et recherche d'éventuelles ressources financières pour répondre aux attentes grandissantes dans ce domaine. Un fonds a été créé au titre de la Convention de 1970, en vue d'encourager la levée de fonds extrabudgétaires et de les gérer.</p>


<b>Résultat escompté 3 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail :<sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Les organes directeurs de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole de 1999 exercent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leur réunion statutaire.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Prise de décisions prévoyant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier aux fins de la mise en œuvre de la Convention et de son Deuxième Protocole, en particulier par la fourniture d'une assistance internationale ou d'autres formes d'assistance par le Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (5 allocations).</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Tenue de 4 réunions (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Réunions du Comité, 11<sup>e</sup> réunion des Hautes Parties contractantes, 6e réunion des Parties au Deuxième Protocole) au cours desquelles ont été prises, entre autres, des décisions concernant la création d'un nouveau signe distinctif pour les biens culturels sous protection renforcée et la création d'un Compte spécial pour le renforcement des ressources humaines.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nouveaux biens culturels inscrits sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée et nombre de listes indicatives présentées.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - inscription de 5 biens culturels sur la Liste - soumission de 10 listes indicatives.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>8 demandes d'octroi de la protection renforcée ont été soumises par la Bosnie-Herzégovine (deux demandes), le Cambodge, l'Égypte, la Géorgie, le Mali et le Nigéria (deux demandes). Seuls deux dossiers (Géorgie et Mali) ont été considérés comme complets. Ces derniers seront envoyés au Bureau pour examen. Le Mali a soumis en 2015 une liste indicative de 3 biens.</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial qui intègrent des éléments optionnels relatifs à l'octroi de la protection renforcée au titre du Deuxième Protocole de 1999 à la Convention de La Haye de 1954.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Propositions d'inscription de 5 biens</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Il n'a été proposé l'inscription d'aucun bien de cette nature. L'inclusion d'éléments optionnels dans les formulaires pertinents se poursuit.</p>	Faible
<p><b>IP</b> : Hausse du nombre des États parties à la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles).</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 12 nouvelles ratifications de la Convention et de ses deux Protocoles (dont au moins 4 en Afrique).</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Depuis le 1er janvier 2014, l'Afrique du Sud, le Maroc et la Nouvelle-Zélande sont parties au Deuxième Protocole (1999). L'Éthiopie est devenue partie à la Convention de La Haye de 1954 et à son Premier Protocole. Le Secrétariat a continué d'encourager activement les États à adhérer à la Convention de 1954 et à ses deux Protocoles.</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Participation de fond de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins un événement international majeur.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : - Essai pilote, mené par 2 régions, du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 4 et 5 - élaboration d'un outil de formation qui repose sur les principes de base pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - deux activités de formation.</p>	<p>Le Secrétariat a tenu, avec des partenaires non étatiques, une réunion d'experts sur l'application de la responsabilité de la protection du patrimoine culturel, qui a débouché sur l'adoption de recommandations sur les « lieux sûrs » et les « zones culturelles protégées ». Le Secrétariat a commencé à élaborer des matériels de formation pour les militaires avec l'Université de Newcastle et un manuel de formation militaire avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de rapports sur l'application de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles au niveau national.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 22 rapports.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Les prochains rapports doivent être présentés plus tard en 2016. Un formulaire électronique à utiliser à cette fin par les Hautes Parties contractantes a été approuvé à la 10<sup>e</sup> réunion du Comité.</p>	Élevée

## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Comme pour les autres conventions, le budget ordinaire sert principalement à financer les réunions statutaires. Actuellement, les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dépendent uniquement de la mise à disposition de ressources extrabudgétaires. L'absence de telles activités a des effets négatifs sur l'aptitude de l'UNESCO à aider les autorités nationales à élaborer des stratégies de protection des biens culturels présents sur leur territoire en cas de conflit armé.	À l'issue de leur 6 <sup>e</sup> Réunion, les Parties ont créé un Compte spécial pour les ressources humaines du Secrétariat de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles. Le Secrétariat encourage régulièrement les donateurs potentiels à verser des contributions financières et/ou à mettre à disposition des ressources humaines sur une base durable.


<b>Résultat escompté 4 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail <sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Les organes directeurs de la Convention de 2001 exercent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires. <b>O 2014-2017</b> : Prise de décisions prévoyant des orientations stratégiques aux fins de la mise en œuvre de la Convention de 2001. <b>O CAP 2016-2017</b> :	Prise de décisions prévoyant des orientations sur la mise en œuvre de la Convention lors de la réunion des États parties de 2015 et des réunions du STAB (Conseil consultatif scientifique et technique) de 2014, 2015 et 2016. Trois missions du STAB ont été déployées.	Élevée
<b>IP</b> : Hausse du nombre des États parties à la Convention de 2001. <b>O 2014-2017</b> : - Au moins 12 nouvelles ratifications, dont au moins 4 en Afrique. <b>O CAP 2016-2017</b> : Au moins 2 réunions intergouvernementales visant à promouvoir la ratification.	10 nouvelles ratifications déposées depuis janvier 2014. 55 États ont ratifié la Convention au 30 juin 2016.	Élevée
<b>IP</b> : Hausse du nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation. <b>O 2014-2017</b> : - Hausse de la participation de fond de partenaires étatiques et non étatiques. <b>O CAP 2016-2017</b> : Grand engagement et large participation de l'ensemble de la société, vaste campagne d'éducation des jeunes sur le patrimoine culturel subaquatique, élargissement de l'accès responsable au patrimoine culturel subaquatique, grandes capacités nationales - essai pilote, mené par 2 régions, du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 3 et 5.	Organisation de deux conférences scientifiques (Belgique en 2014 et Danemark en 2016) et de trois réunions du réseau UNITWIN (2014, 2015 et 2016). Élaboration de plusieurs outils de sensibilisation (kit éducatif sur le thème « patrimoine et réconciliation » à l'occasion des cent ans de la Première Guerre mondiale, application digitale destinée aux jeunes, série de cartes sur le patrimoine subaquatique).	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre la Convention et pleinement harmonisé leur législation nationale avec les dispositions de la Convention. <b>O 2014-2017</b> : 20 <b>O CAP 2016-2017</b> : - Adaptation de la législation à grande échelle, pleine application de la Convention, renforcement des capacités nationales.	- Organisation de réunions régionales et de consultations nationales sur la ratification et la mise en œuvre en Amérique latine et aux Caraïbes (Uruguay en 2014); en Afrique (Nigéria en 2014, Kenya en 2015 et Madagascar en 2015); dans les États arabes (Maroc en 2016) et en Europe (Danemark en 2016); - renforcement des capacités par des formations en Amérique latine et aux Caraïbes (Saint-Eustache en 2014 et Colombie en 2015) et en Afrique et dans les États arabes (Turquie et Kenya en 2015).	Moyenne

## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Le Secrétariat de la Convention de 2001 n'est composé que d'un membre du personnel permanent. Cela a des conséquences négatives sur la capacité de mise en œuvre, en particulier pour les activités opérationnelles.	Le Secrétariat poursuit ses efforts de mobilisation d'aides financières ou en nature provenant des États membres et du secteur privé afin de mettre en œuvre les activités statutaires et le programme opérationnel et de compenser le manque de personnel. Une part importante du temps du personnel est donc consacrée à la levée de fonds et à la recherche de nouveaux partenariats.

<b>Résultat escompté 5 : Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail :<sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Les organes directeurs de la Convention de 2003 exercent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Prise de décisions prévoyant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier aux fins de la mise en œuvre de la Convention - 200 plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris des langues autochtones et en péril, élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres - 60 demandes d'assistance internationale présentées et 10 demandes effectivement mises en œuvre, 130 dossiers de candidature présentés par les États membres et traités, dont une meilleure pratique de sauvegarde promue et diffusée.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : - s.o. - Prise de décisions prévoyant des orientations stratégiques aux fins de la mise en œuvre de la Convention, sur la base d'une réunion thématique d'experts ; prise de décisions sur l'établissement d'un cadre global pour les résultats issus de l'application de la Convention ; prise de décisions prévoyant un soutien financier à la mise en œuvre de la convention, sur la base de quatre propositions de versement de contributions volontaires au Fonds du patrimoine culturel immatériel (PCI) - 5 plans supplémentaires de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris des langues autochtones et en péril, élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres, à la suite de programmes de renforcement des capacités - 5 demandes supplémentaires d'assistance internationale, inscriptions et/ou propositions d'inscription de meilleures pratiques de sauvegarde présentées par les États membres à la suite de programmes de renforcement des capacités.</p>	<p>- Adoption à l'échelon national de plans d'utilisation des ressources du Fonds et nouveau volet relatif à la sauvegarde du PCI et au développement durable - élaboration de 145 plans de sauvegarde présentés dans les dossiers de candidature et les demandes examinées et mise en œuvre de 6 d'entre eux - traitement de 53 demandes d'assistance internationale et mise en œuvre de 6 d'entre eux ; traitement de 146 inscriptions et de 12 meilleures pratiques de sauvegarde.</p>	Élevée


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres utilisant des ressources humaines et institutionnelles renforcées pour promouvoir le PCI et tenant compte de la Convention dans leurs politiques nationales.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Élaboration ou révision de politiques dans 30 États et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 55 États - 15 % de professionnelles de la culture formées par l'UNESCO contribuant aux processus de prise de décision nationaux dans le domaine de la culture.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Élaboration ou révision de politiques dans 7 États supplémentaires et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 10 États supplémentaires - essai pilote, mené par 2 régions, du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 3 et 4 - s.o.</p>	<p>- 70 pays bénéficiaires d'une stratégie de renforcement des capacités (dont 24 en Afrique), élaboration/révision de politiques dans 15 des 35 pays bénéficiaires d'un soutien politique et poursuite du processus dans 10 d'entre eux ; renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 55 pays (dont 18 en Afrique). - pourcentage de professionnelles de la culture formées par l'UNESCO : pas de données disponibles ; mécanisme en cours d'élaboration.</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Nombre de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national communiqués par les États parties et examinés par le Comité, et nombre de rapports qui traitent des questions liées au genre et qui font état de politiques promouvant un accès et une participation équilibrés des deux genres à la vie culturelle.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 105 rapports, parmi lesquels 50 qui traitent de questions liées au genre.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : s.o.</p>	<p>52 rapports périodiques communiqués par les États parties et examinés par le Comité, dont 27 rapports qui traitent des questions liées au genre et qui font état de politiques promouvant un accès et une participation équilibrés des deux genres à la vie culturelle ; plus de 11 rapports qui portent sur des éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente.</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Hausse du nombre des États parties à la Convention de 1970.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 15 nouveaux États parties, dont 4 États d'Afrique.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Une ratification supplémentaire.</p>	<p>10 nouvelles ratifications (Bahamas, Bahreïn, Cabo Verde, Ghana, Guinée-Bissau, Îles Marshall, Koweït, Myanmar, Saint-Kitts-et-Nevis et Thaïlande), dont 3 ratifications de pays d'Afrique.</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre d'organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé contribuant à l'exécution du programme.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 30 ONG accréditées - 40 ONG renouvelées - au moins 7 centres de catégorie 2 contribuant pleinement à soutenir le programme de l'UNESCO pour la mise en œuvre effective de la Convention de 2003.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : s.o. - s.o. - s.o.</p>	<p>46 ONG accréditées et renouvellement de l'accréditation pour 59 autres ; aucun centre de catégorie 2 ne contribuant encore pleinement à soutenir le programme de l'UNESCO pour la mise en œuvre effective de la Convention de 2003.</p>	Moyenne

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Le problème majeur, et ce, depuis plusieurs exercices biennaux, reste la grave insuffisance des ressources disponibles au titre du Programme ordinaire face à l'accroissement régulier de la charge de travail et des attentes des États parties, comme l'indique l'audit de l'IOS sur les méthodes de travail des conventions culturelles.</p>	<p>La Section du patrimoine culturel immatériel continue de mobiliser le soutien (financier ou en nature) des États membres afin de compenser une partie du manque de personnel. Un expert détaché par la Chine a pleinement été intégré à l'équipe de la Convention lors du premier semestre de 2014. Un fonctionnaire régional chargé des États arabes (appuyé par le Fonds en dépôt Autorité d'Abou Dhabi pour le Tourisme et la Culture), un fonctionnaire régional chargé de l'Europe de l'Est (financé par le sous-fonds du Fonds du patrimoine culturel immatériel) et un fonctionnaire régional chargé de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord (détaché par le Japon) ont pris leurs fonctions, respectivement en décembre 2014, février 2015 et mars 2015. Un coordinateur de la production de matériels, engagé à temps plein, a rejoint l'équipe de renforcement des capacités en</p>

Principaux défis	Mesures correctives
	février 2015 ; son engagement est financé par les fonds mis à disposition du Secrétariat au titre du Fonds du patrimoine culturel immatériel afin d'intensifier le programme de renforcement des capacités. Si le Secrétariat remercie les États parties pour l'appui qu'ils lui fournissent sous la forme de personnel détaché, d'experts associés et d'engagements au titre d'un projet, il convient toutefois de rappeler que les engagements à durée déterminée nécessitent un important investissement du point de vue de la formation et ne permettent pas d'aboutir à une solution durable.
Il est préoccupant de constater que, paradoxalement, des financements au titre du Fonds du patrimoine culturel immatériel sont disponibles mais non utilisés par les États parties, malgré l'importance des besoins en assistance.	Les perspectives suivantes, offertes par le Comité et l'Assemblée générale, permettront d'améliorer sensiblement la situation : i) l'interprétation plus complète de l'article 21 et la meilleure utilisation des différentes formes d'assistance qu'il prévoit devraient renforcer la capacité des États à bénéficier d'une assistance internationale ; ii) faire passer le montant maximum des demandes qui peuvent être examinées par le Bureau de 25 000 à 100 000 dollars des États-Unis permettra aux États de présenter, la même année, une demande d'un montant allant jusqu'à 100 000 dollars des États-Unis et une nomination. Il convient toutefois de noter que ces deux perspectives entraîneront une augmentation significative de la charge de travail du Secrétariat, non seulement car ce dernier devra traiter les demandes, mais également car il faudra assurer une surveillance et un suivi actifs des projets approuvés.
Le soutien extrabudgétaire est en nette diminution, en particulier pour ce qui est des contributions affectées au programme de renforcement des capacités et des contributions au sous-fonds destiné au renforcement des ressources humaines du Secrétariat. On peut déplorer la sous-utilisation du premier type de modalité de contribution car il s'avère particulièrement adapté à l'esprit de la stratégie de renforcement des capacités, dans la mesure où il permet l'emploi efficace des ressources par l'UNESCO grâce à une évaluation rigoureuse des besoins et à la consultation des homologues nationaux pour la mise en œuvre des projets. Quant au second type de contribution, la situation est tout aussi regrettable, car ce sous-fonds est le seul mécanisme qui peut veiller à ce que le Secrétariat bénéficie dans la durée d'un personnel adapté aux fonctions statutaires qu'il doit accomplir.	La Section a, en étroite collaboration avec le Bureau de la gestion financière, grandement amélioré la présentation de ses rapports financiers afin que les donateurs et les pays bénéficiaires aient une meilleure compréhension de la situation financière du Fonds du patrimoine culturel immatériel. En favorisant une plus large interprétation des formes d'assistance pouvant être fournies par le Fonds, il sera sans nul doute possible d'optimiser l'utilisation des ressources aux fins de l'assistance internationale et de permettre au Secrétariat d'élargir le champ d'application de son programme de renforcement des capacités, ce qui attirerait les donateurs.
Selon certains membres du Comité, le mécanisme suivi pour l'établissement des listes au titre des conventions se situe à mi-chemin entre un système strict et rigoureux d'application de critères et une logique plus ouverte de présentation des biens du patrimoine culturel immatériel, à l'image du modèle suivi par Wikipédia.	Il pourrait être nécessaire de réfléchir au système de reconnaissance que les États parties voudraient promouvoir ces prochaines années.



<b>Résultat escompté 6 : Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail :<sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

<b>Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses</b>	<b>Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016</b>	<b>Probabilité d'atteinte de l'objectif</b>
<b>IP</b> : Les organes directeurs de la Convention de 2005 exercent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires <b>O 2014-2017</b> : Prise de décisions prévoyant des orientations stratégiques et/ou un soutien financier aux fins de la mise en œuvre de la Convention - traitement de 400 demandes d'assistance internationale et mise en œuvre et suivi de 80 projets. <b>O CAP 2016-2017</b> :	- Les enquêtes menées auprès des Parties révèlent systématiquement que les documents de travail et d'information élaborés par le Secrétariat fournissent les informations nécessaires aux Parties pour que ces dernières puissent prendre des décisions éclairées. - Traitement de 360 demandes d'assistance internationale - mise en œuvre et suivi de 84 projets.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de politiques et de mesures nationales et quantité de ressources humaines et institutionnelles élaborées et/ou renforcées visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturelles. <b>O 2014-2017</b> : - Élaboration ou révision de politiques et de mesures et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 15 pays - essais pilotes, menés par 4 régions et 8 pays, de 3 modules de formation visant à la sensibilisation de l'opinion à la Convention et à l'élaboration de politiques pour la créativité, en vue de la préparation de leurs rapports périodiques (l'assistance technique à long terme dans les pays repose sur l'appui extrabudgétaire). <b>O CAP 2016-2017</b> : Élaboration ou révision de politiques et de mesures et renforcement de ressources humaines et institutionnelles dans 20 États supplémentaires.	- Élaboration ou révision de 23 politiques dans 13 pays - mise en place, par 9 pays, de modules de formation en vue de préparer les rapports périodiques - mise en place, par 3 ateliers régionaux, de modules de formation en vue de sensibiliser l'opinion à la Convention du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC).	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national soumis par les Parties, traités et analysés. <b>O 2014-2017</b> : - 80 rapports et 60 meilleures pratiques, dont 20 % encouragent la participation des femmes à la création, à la production et à la diffusion de biens et services culturels. <b>O CAP 2016-2017</b> :	- Soumission de 54 rapports - collecte de 81 meilleures pratiques, dont aucune ne traite de la participation des femmes.	Moyenne
<b>IP</b> : Hausse du nombre des États parties à la Convention. <b>O 2014-2017</b> : - 15 nouvelles parties. <b>O CAP 2016-2017</b> :	10 nouvelles ratifications, dont une d'une région sous-représentée.	Moyenne
<b>IP</b> : Nombre d'actions collaboratives, y compris d'initiatives Nord-Sud et Sud-Sud, élaborées en vue de renforcer la créativité et l'économie créative dans les villes (uniquement financées au moyen de fonds extrabudgétaires) <b>O 2014-2017</b> : - Adhésion de 30 nouvelles villes au Réseau des villes créatives - rôle des villes dans l'économie créative renforcé grâce à 8 activités de réseau - lancement de 30 projets culturels - élaboration/mise en œuvre de 4 accords de partenariat Nord-Sud et Sud-Sud (toutes les activités ci-dessus sont financées au moyen de fonds extrabudgétaires). <b>O CAP 2016-2017</b> :	- Adhésion de 75 nouvelles villes au Réseau des villes créatives (39 en Afrique, dans les États arabes et en Asie-Pacifique) - mise en place de 8 activités de réseau afin de renforcer le rôle des villes dans l'économie créative - lancement de 24 projets culturels financés par le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC), dont 56 % par les pays en développement - remaniement du programme Aschberg aux fins de la mise en œuvre des activités au titre de la Convention de 2005 et de la promotion de la coopération Sud-Sud entre les villes créatives.	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>La principale difficulté est de mobiliser des ressources extrabudgétaires et l'expertise au sein du Secrétariat pour répondre aux priorités définies par les organes directeurs par des activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances. Autre difficulté à surmonter : la stagnation des contributions volontaires au FIDC et le taux d'arriéré des rapports périodiques des Parties.</p>	<p>Les indicateurs de performance et les cibles ont été ajustés pour tenir compte des financements disponibles et de l'expertise au sein du Secrétariat. Le Secrétariat continue à rechercher des aides financières et en nature, en particulier pour poursuivre le programme d'assistance technique aux fins de l'élaboration de politiques. Un nouveau mécanisme de sollicitation de contributions volontaires au FIDC a été lancé, qui a amené plus d'États membres à verser des contributions, sans pour autant augmenter le total des fonds. Un soutien financier au renforcement des capacités en matière d'établissement des rapports périodiques a été obtenu auprès de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) pour aider les pays qui n'ont pas encore soumis leurs rapports. En outre, le cadre de présentation des rapports périodiques a été révisé pour tenir compte des difficultés rencontrées par les Parties dans l'établissement des rapports.</p>

## GRAND PROGRAMME V Communication et information

<b>Résultat escompté 1 : Adoption et/ou application par les États membres de politiques et cadres normatifs pertinents visant à assurer un environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail :<sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays ayant organisé des campagnes de sensibilisation, favorisé la liberté d'expression et l'accès aux informations en tant que droits de l'homme et suivi leur application et/ou appliqué des normes juridiques, éthiques et professionnelles connexes reconnues à l'échelle internationale.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Chaque année, organisation par au moins 80 pays d'activités mondiales ou locales à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse et promotion par ces pays de campagnes internationales de sensibilisation à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, y compris sur Internet - renforcement de politiques et de normes favorables à la liberté d'expression, la liberté de l'information et la liberté de la presse dans au moins 28 pays - soutien de l'autorégulation basée sur les systèmes de responsabilité des médias dans au moins 21 pays et renforcement des normes professionnelles et éthiques dans au moins 35 pays.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Participation des jeunes dans tous les événements liés à la promotion de la liberté de la presse.</p>	<p>Célébration par 80 pays, chaque année, de la journée mondiale de la liberté de la presse et remise du prix - élaboration de plus de 4500 articles, y compris d'articles publiés sur Internet. - Politiques favorisant la liberté d'expression et la liberté de la presse abordées dans au moins 20 pays. - Renforcement des normes professionnelles et éthiques en Europe du Sud-Est et dans les États arabes. - Participation des jeunes facilitée dans le cadre de divers événements, grâce aux Réseaux de la Jeunesse Méditerranéenne (NET-MED).</p>	Élevée
<p><b>IP</b> : Nombre de pays ayant mis en place des mesures visant à régler les problèmes de la sécurité des journalistes et de l'impunité au moyen du renforcement des capacités, notamment des mécanismes de protection régionaux et internationaux.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 12 pays et renforcement du mécanisme de coordination à l'échelon international - promotion, par au moins 25 pays, d'orientations connexes et/ou organisation de formations portant sur la sécurité des journalistes pour appuyer les gouvernements et au moins 700 professionnels des médias.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 15 pays, par thèmes régionaux (judiciaire, forces de sécurité, indicateurs de sécurité des journalistes) ou par le renforcement des systèmes de mécanisme nationaux. Plus de 20 pays ont bénéficié de formations. Un programme portant sur la sécurité dans le monde arabe a été élaboré.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre de pays en situation de transition ou d'après-conflit qui ont permis d'élever les normes professionnelles et de renforcer les mécanismes d'autorégulation.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Reconnaissance en pratique de l'indépendance des médias et renforcement de l'indépendance éditoriale dans au moins 12 pays, y compris en Afrique - amélioration du professionnalisme des journalistes, notamment grâce à l'action d'associations, d'organisations et de syndicats indépendants et à des codes et organes auto-réglementaires mis en place volontairement, le cas échéant, dans au moins 7 pays en situation de transition ou d'après-conflit - renforcement des capacités en matière de journalisme d'investigation, par au moins 10 pays en situation de transition ou d'après-conflit.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Renforcement des médias indépendants dans 10 pays, dont 5 pays d'Afrique. L'exercice du journalisme s'est amélioré dans diverses régions du monde. Au Mexique, le congrès international sur le journalisme d'investigation a été l'occasion de former des journalistes de 8 pays en transition.</p>	Moyenne

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Les principaux défis du dernier exercice biennal et de l'année 2016 ont été le manque de ressources, aussi bien financières qu'humaines. Cependant, cela prend du temps de sécuriser et gérer ces fonds, de dresser des rapports spéciaux à leur sujet et de nouer des relations. La mise en place d'activités au niveau national demeure complexe en raison de différents facteurs, notamment du manque de conscience de ces activités, du fonctionnement du paysage médiatique, de la détérioration de la sécurité et de la situation politique dans certains pays concernés, de l'instabilité de la représentation politique dans d'autres et du caractère sensible de certains sujets. En ce qui concerne Internet, il existe un véritable défi posé par un paysage normatif, juridique et réglementaire élargi lié à l'utilisation d'Internet et des TIC.</p>	<p>Des efforts ont été déployés pour la levée de fonds, les subventions spéciales, les « prêts » d'érudits, la co-publication, etc.</p>

<p><b>Résultat escompté 2 : Amélioration du pluralisme des médias et autonomisation de leur public dans les États membres</b></p>	<p>Évaluation de l'exécution des plans de travail :<sup>(1)</sup></p> <p style="text-align: center;"></p>
---	--


<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres ayant renforcé leurs pratiques et politiques en faveur du pluralisme des médias.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Adoption par au moins 50 stations de radio communautaires de directives en matière de programmation visant à étoffer la représentation des femmes et des jeunes - introduction par au moins 8 organismes réglementaires de politiques de durabilité des médias communautaires et présentation par au moins 5 pays de modèles de financement de ces médias - célébration de la journée mondiale de la radio assurée chaque année (le 13 février) par au moins 40 pays, et ce, afin de renforcer le pluralisme des médias.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Une meilleure allocation des programmes permettrait à l'UNESCO de cibler</p>	<p>Au moins 59 stations de radio communautaires ont adopté des directives en matière de programmation visant à étoffer la représentation des femmes et des jeunes dans 10 pays d'Afrique subsaharienne (Burundi, Kenya, Lesotho, Namibie, République démocratique du Congo, etc.) - la journée mondiale de la radio a tenu 374 événements dans le monde (dans au moins 81 pays des 5 groupes régionaux).</p>	Moyenne

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
30 stations de radio et organismes réglementaires supplémentaires, en particulier en Asie-Pacifique et en Amérique latine et aux Caraïbes, qui ne sont pas des régions prioritaires pour l'Organisation mais dans lesquelles une assistance est nécessaire (mesures contre le virus Zika, par exemple).		
<p><b>IP</b> : Nombre d'institutions appliquant les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (IGRM).</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Promotion des IGRM par au moins 10 associations médiatiques internationales/régionales - application des IGRM par au moins 8 institutions médiatiques et 35 écoles de journalisme.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b>: Une meilleure allocation des programmes permettrait à l'UNESCO de cibler 5 institutions médiatiques supplémentaires, en particulier en Asie-Pacifique et en Amérique latine et aux Caraïbes, qui ne sont pas des régions prioritaires pour l'Organisation.</p>	<p>Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies ont avancé leur préparation de l'application des IGRM. La formation comprendra un renforcement des capacités de plus de 10 stations de radio des missions de maintien de la paix et la préparation des groupes de radiocommunications est en cours de finalisation pour 25 membres francophones de l'Union africaine de radiodiffusion, afin qu'ils puissent adopter les IGRM et introduire leur application dans leur organisation respective au plus tard en octobre 2016.</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Nombre d'actions collaboratives promouvant l'égalité des genres dans les médias.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Coopération avec au moins 17 universités dans le domaine de l'égalité des genres dans les médias et conduite d'une recherche collaborative sur le sujet - chaque année, contribution par au moins 50 partenaires médiatiques à l'initiative « Les femmes font l'info ».</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> : Une meilleure allocation des programmes permettrait à l'UNESCO de trouver 60 partenaires médiatiques supplémentaires. Si l'UNESCO disposait d'un fonctionnaire affecté à l'égalité des genres dans les médias, elle pourrait être un acteur de premier plan dans ce domaine.</p>	<p>3 universités australienne, mexicaine et indienne sont devenues membres du réseau universitaire genres, médias et TIC du Programme UNITWIN et chaires UNESCO.</p>	Moyenne
<p><b>IP</b> : Nombres d'initiatives visant à doter les citoyens de davantage de compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information (MIL).</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - Au moins 10 programmes de formation des enseignants à la MIL - au moins 8 États membres prenant des mesures pour élaborer des stratégies et politiques nationales ayant trait à la MIL - au moins 25 associations de jeunes engagés dans la MIL.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b>: Une meilleure allocation permettrait à l'UNESCO de cibler davantage d'associations de jeunes, ainsi que 5 programmes de formation des enseignants supplémentaires, en particulier en Asie-Pacifique et en Amérique latine et aux Caraïbes, qui ne sont pas des régions prioritaires pour l'Organisation.</p>	<p>Les négociations ont été finalisées et un contrat a été conclu avec l'institut asiatique pour le développement du journalisme, le réseau des professionnels des médias d'Europe du Sud-Est et le centre serbe d'éducation aux médias afin d'engager avec, respectivement, les Philippines, l'Albanie et la Serbie, des consultations nationales portant sur les stratégies et politiques en matière de MIL.</p>	Élevée

## Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Il faut veiller à appuyer et à autonomiser les stations de radio communautaires, afin qu'elles soient en mesure d'assurer leur propre durabilité. La nécessité de disposer de davantage de ressources en matière de MIL et d'égalité des genres dans les médias constitue un défi permanent. Les demandes émanant des partenaires dépassent de loin les ressources disponibles.	On s'efforce de concevoir les formations de manière à ce que le sujet de la durabilité n'y soit pas seulement traité en théorie, mais également en pratique, avec des ateliers et des essais concrets des mesures abordées qui s'appliquent à l'ensemble du cycle de vie d'un projet. Des mesures sont prises pour encourager une formation à l'encadrement créatif et professionnel par les partenaires, ainsi qu'une coopération multipartite qui assure une meilleure incidence et une optimisation de l'utilisation de ressources limitées, en particulier pour les publications et conférences d'envergure.

<b>Résultat escompté 3 : Promotion du développement des médias par des acteurs locaux dans les États membres, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail :<sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre d'acteurs du développement des médias dans les États membres favorisant le développement des médias par des projets du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). <b>O 2014-2017</b> : - Acteurs locaux du développement des médias, venant d'au moins 100 pays en développement, favorisant le développement des médias par des projets du PIDC. <b>O CAP 2016-2017</b> :	51 nouveaux projets de développement des médias et 6 nouveaux projets spéciaux, approuvés et financés au moyen du programme du PIDC.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de réunions statutaires du Conseil et du Bureau du PIDC convoquées et États membres participant aux mécanismes de suivi et à la promotion du rôle des médias dans le développement durable. <b>O 2014-2017</b> : - 68 États membres (membres du Conseil du PIDC) défendant la sécurité des journalistes par le biais du mécanisme de suivi du PIDC et promouvant régulièrement le rôle des médias dans la réalisation des objectifs de développement durable. <b>O CAP 2016-2017</b> :	La 60 <sup>e</sup> réunion du Bureau du PIDC s'est tenue les 17 et 18 mars 2016. Les préparatifs pour la tenue de la 30 <sup>e</sup> session du Conseil du PIDC, prévue pour novembre 2016, sont en cours.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de pays appliquant le développement des médias axé sur le savoir par le biais d'évaluations basées sur les indicateurs de développement des médias (IDM). <b>O 2014-2017</b> : - Évaluations du paysage médiatique à l'échelle nationale basées sur les IDM de l'UNESCO effectuées et appliquées dans au moins 15 pays. <b>O CAP 2016-2017</b> :	Préparation de 9 évaluations nationales.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'institutions ayant révisé leurs programmes de formation au journalisme afin de traiter les questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, sur la base du modèle de programmes d'enseignement du journalisme élaboré par l'UNESCO. <b>O 2014-2017</b> : - Au moins 15 institutions améliorant la qualité de la formation au journalisme, en traitant les	Au moins 20 institutions de formation au journalisme, notamment en Afrique du Sud, au Cameroun, au Kenya, en Ouganda et au Zimbabwe, ont révisé leurs programmes de formation au journalisme, conformément au modèle élaboré par l'UNESCO. Les enseignants dans des institutions en France, au Canada et aux États-Unis ont également pris pour référence des publications de l'UNESCO pour traiter leurs programmes.	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, conformément au modèle élaboré par l'UNESCO. <b>O CAP 2016-2017 :</b>		

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Le Programme du PIDC repose sur les contributions extrabudgétaires des États membres. La levée de fonds est l'un des principaux défis à relever pour la réussite du Programme.	Les efforts de levée de fonds se sont intensifiés ces deux dernières années et de nouveaux donateurs commencent à apporter leur contribution à l'appui du Programme.
Les ressources humaines sont limitées.	Les membres du Bureau et du Conseil ont été appelés à fournir des experts au Secrétariat du PIDC et aux bureaux hors Siège. Des stagiaires sont régulièrement recrutés.

<b>Résultat escompté 4 : Les États membres ont fait progresser l'accès universel à l'information par des solutions libres</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail :<sup>(1)</sup></b>
	


<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>IP :</b> Nombre d'États membres formulant un cadre directeur et prenant des mesures concrètes pour promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir par le recours aux TIC, aux dispositifs mobiles et aux solutions libres, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants, les apprenants, les chercheurs, les professionnels de l'information et/ou les scientifiques.</p> <p><b>O 2014-2017 :</b> - Au moins 70 États membres, dont 35 en 2016-2017, adoptant des politiques nationales ou régionales, en renforçant les capacités de leurs institutions nationales et en participant à des forums internationaux sur les ressources éducatives libres, le libre accès à l'information scientifique, les données ouvertes et l'accès à l'information - au moins 100 institutions à l'échelle nationale, dont 50 en 2016-2017, mettant en œuvre des initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des ressources éducatives libres, du libre accès à l'information scientifique et de l'accès à l'information, notamment par le biais du développement de ressources et d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour un grand nombre d'enseignants et de chercheurs - 50 institutions adoptant des programmes concernant des applications pour smartphones au service du développement durable ; stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe basées sur : la gestion des connaissances scientifiques en accès libre, des outils FOSS et des systèmes d'information géographique sous licence libre mettant l'accent sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les communautés locales.</p> <p><b>O CAP 2016-2017 :</b> 10 pays supplémentaires</p>	<p>25 pays de tous les groupes régionaux de l'UNESCO ayant adopté des cadres directeurs, des déclarations ou d'autres instruments dans le domaine des ressources éducatives libres - 15 organismes de recherche, agences de financement et institutions ayant adopté une politique de libre accès. Élaboration de 2 outils d'apprentissage en accès libre - adoption par 6 institutions de la gestion des connaissances scientifiques en accès libre - déploiement de l'initiative YouthMobile dans 3 pays supplémentaires.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
intégrant le Référentiel TIC/enseignants à leurs politiques nationales en matière de formation des enseignants ;		
<b>IP</b> : Nombre d'enseignants exploitant efficacement les TIC dans leur pratique professionnelle pour promouvoir un environnement d'apprentissage de qualité. <b>O 2014-2017</b> : - Au moins 17 établissements de formation d'enseignants utilisant le Référentiel TIC/enseignants. <b>O CAP 2016-2017</b> : 6 établissements de formation d'enseignants utilisant le Référentiel TIC/enseignants.	Actuellement, 10 établissements de formation d'enseignants utilisent le Référentiel TIC/enseignants.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'États membres dotés, à travers leurs ministères et organismes compétents, de capacités d'utiliser des outils d'appui aux politiques et d'outils d'autoapprentissage pour l'apprentissage ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning) afin de mettre en œuvre des stratégies novatrices pour une participation inclusive aux sociétés du savoir. <b>T 2014-2017</b> : - États membres dotés d'au moins 2 outils d'appui aux politiques ou d'autoapprentissage pour l'apprentissage ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning) conçus pour permettre la mise en œuvre de stratégies novatrices pour une participation inclusive aux sociétés du savoir. <b>O CAP 2016-2017</b> : 5 établissements de formation d'enseignants supplémentaires utilisant le Référentiel TIC/enseignants.	Finalisation d'un outil d'appui aux politiques d'apprentissage ouvert et à distance pour les personnes handicapées.	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Ressources humaines ; levée de fonds ;	recrutement de stagiaires bénéficiaires de programmes spécifiques (Chine) ; élaboration de projets personnalisés en collaboration avec d'autres programmes de l'UNESCO (Programme Information pour tous).

<b>Résultat escompté 5 : Préservation, par les États membres, du patrimoine documentaire via le Programme Mémoire du monde</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail</b> : <sup>(1)</sup>
	

<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.


Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Renforcement de la sauvegarde, de la préservation et de l'accessibilité de l'information et du patrimoine documentaire dans les États membres, dans le cadre notamment de l'application d'instruments normatifs. <b>O 2014-2017</b> : - Au moins 80 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde - au moins 20 nouveaux comités et registres nationaux Mémoire du monde créés et opérationnels - élaboration d'une recommandation sur la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à ce patrimoine. <b>O CAP 2016-2017</b> : - Au moins 50 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde -	- 47 nouvelles inscriptions sur le Registre international de la Mémoire du monde. - 3 nouveaux comités et registres nationaux Mémoire du monde créés et opérationnels - adoption, par la Conférence générale, de la Recommandation de l'UNESCO concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique.	Élevée



Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
au moins 10 nouveaux comités et registres nationaux Mémoire du monde créés et opérationnels et un comité régional créé - adoption et mise en œuvre d'une recommandation sur la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à ce patrimoine.		

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Malgré les nombreuses résolutions et décisions prises par la Conférence générale afin de renforcer le Programme Mémoire du monde et de répondre aux divers besoins des États membres dans ce domaine de premier plan, le caractère limité des ressources, tant financières qu'humaines, continuer de poser d'importants problèmes du point de vue du fonctionnement ou de l'exécution.	Levée de fonds : Le Secrétariat du Programme Mémoire du monde a élaboré des notes conceptuelles qui ont été ensuite soumises à plusieurs États membres en vue de l'obtention de fonds extrabudgétaires. Les résultats doivent encore être communiqués.

<b>Résultat escompté 6 : Amélioration des capacités des États membres d'utiliser les TIC au service d'un développement durable fondé sur le savoir par la mise en œuvre des documents finals du Sommet mondial sur la société de l'information et des priorités du Programme Information pour tous, en vue de l'édification de sociétés du savoir pluralistes et inclusives.</b>	<b>Évaluation de l'exécution des plans de travail :<sup>(1)</sup></b>
	

<sup>(1)</sup> Note :  : Non conforme ;  : Partiellement conforme ;  : Conforme.

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<b>IP</b> : Nombre d'États membres ayant participé à des réunions en rapport avec le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en vue de renforcer leurs capacités en matière de TIC et de développer à plus grande échelle les utilisations inclusives et soucieuses de l'égalité des genres de ces technologies. <b>O 2014-2017</b> : - Organisation de 4 réunions mondiales du SMSI, à chacune desquelles participent au moins 1 000 partenaires d'au moins 90 États membres, et qui comprennent des sessions de renforcement des capacités et de constitution de réseaux axées en particulier sur les questions de genre en Afrique. <b>O CAP 2016-2017</b> :	L'équipe du SMSI a pleinement contribué au renforcement des capacités des États membres en vue de l'utilisation des TIC aux fins du développement durable et de l'édification de sociétés du savoir inclusives ; elle est entièrement à jour pour ce qui est des résultats obtenus et des objectifs réalisés : trois forums du SMSI, auxquels ont participé, en tout, 4 500 partenaires, ont été co-organisés en 2014, 2015 et 2016.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre de questions liées à la gouvernance de l'Internet dans les domaines de compétence de l'UNESCO inscrites en bonne place dans les débats internationaux. <b>O 2014-2017</b> : - 4 forums ouverts organisés lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet (ou une réunion équivalente) pour sensibiliser, présenter de nouveaux éclairages et offrir des possibilités de création de partenariats sur des initiatives clés de l'UNESCO concernant la gouvernance de l'Internet. <b>O CAP 2016-2017</b> :	L'UNESCO a pleinement contribué à la tenue des Forums sur la gouvernance de l'Internet de 2014 et 2015 et a soumis des propositions pour l'organisation du Forum de 2016, qui doit se tenir en décembre 2016 au Mexique.	Élevée
<b>IP</b> : Nombre d'États membres qui ont intégré dans leur politique nationale de l'information des ressources/activités conçues par l'UNESCO pour l'élaboration de politiques de qualité (déclarations, directives, études, initiatives de renforcement des capacités) dans les domaines prioritaires du Programme Information pour tous (PIPT).	Le PIPT a pleinement intégré les objectifs définis pour cette période dans ses 6 domaines prioritaires. De nouvelles initiatives de création de synergies et de renforcement des capacités ont été lancées avec succès aux échelles régionale et internationale.	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O) du Plan de dépenses	Évaluation des progrès accomplis au 30/06/2016	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p><b>O 2014-2017</b> : - Intégration par 8 États membres des ressources relatives aux politiques d'information dans leurs stratégies nationales relatives à l'information.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>		
<p><b>IP</b> : Nombre d'États membres appliquant des stratégies d'évaluation et des mesures fondées sur des données factuelles concernant l'éthique de l'information et l'initiation aux médias et à l'information.</p> <p><b>O 2014-2017</b> : - 8 PEID et 8 pays en développement appliquant des stratégies et des mesures relatives aux dimensions éthiques - évaluation de l'état de préparation et des compétences, dans au moins 8 pays, sur la base du Cadre d'évaluation mondial de l'éducation aux médias et à l'information élaboré par l'UNESCO, et intégration de données factuelles dans les plans d'action relatifs à l'initiation aux médias et à l'information ; élaboration d'outils en ligne d'auto-évaluation automatiques.</p> <p><b>O CAP 2016-2017</b> :</p>	<p>Des activités relatives à l'éthique de l'information ont été mises en œuvre dans la région des Caraïbes ainsi que lors du Forum du SMSI. Les travaux sur le combat contre la radicalisation des jeunes dans le cyberspace, notamment par le biais de l'initiation aux médias et à l'information, qui constituaient une autre priorité, ont été mis en œuvre avec succès.</p>	Élevée

### Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Le manque de ressources financières et humaines constituait toujours un défi majeur pour cette période.	Des assistants engagés à titre temporaire et des stagiaires ont été recrutés ; cela ne constitue cependant pas une solution durable à ce problème.

## Institut de statistique de l'UNESCO

---

### Synthèse de l'évaluation stratégique

#### ***Contribution de l'ISU à l'ODD 4 - Éducation 2030***

1 Sans aucune ressource supplémentaire, l'institut de statistique de l'UNESCO devient pleinement en mesure d'honorer son mandat consistant à élaborer des indicateurs thématiques mondiaux pour le suivi de l'objectif de développement durable (ODD) 4, en étroite consultation avec ses partenaires.

2 Depuis le début de du processus consultatif relatif aux ODD, l'ISU occupe un rôle de premier plan pour régler les questions techniques et les problèmes de mesure liés à cet objectif. Ce dernier a convoqué le Groupe consultatif technique sur les indicateurs de l'après-2015, qui a élaboré une proposition portant sur les indicateurs de l'éducation, proposition adoptée par les États membres lors du Forum mondial de l'éducation tenu en 2015. Ces travaux se poursuivent par l'intermédiaire du [Groupe de coopération technique](#) sur les indicateurs de l'ODD 4 - Éducation 2030, constitué par l'ISU et le secteur de l'éducation de l'UNESCO. Le Groupe de coopération technique constitue un tremplin pour les États membres et les partenaires dans le domaine de l'éducation, permettant de peaufiner et de mettre en œuvre le cadre d'indicateurs thématiques. Il établit le consensus nécessaire à la mobilisation des efforts qui permettront de régler les défis en matière de mesure et élabore dans le même temps les mécanismes de coordination visant à produire les nouvelles données.

3. L'ISU a été conçu par le Directeur général de l'UNESCO pour représenter l'Organisation auprès des organismes de haut niveau responsables de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, notamment le [Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable](#). L'ISU a formulé des recommandations sur les indicateurs mondiaux de l'ODD 4, sur la base des travaux du Groupe consultatif technique, et a négocié l'adoption d'un consensus avec l'ONU et d'autres organisations partenaires. Il a également formulé des recommandations portant sur les indicateurs pour les cibles relatives à l'éducation prévues dans d'autres ODD, notamment les cibles 12.8 (consommation et production durables) et 13.3 (changements climatiques), ainsi que sur les indicateurs liés à d'autres domaines de compétence de l'UNESCO, notamment les cibles de l'ODD 6 (eau), l'ODD 9 (science et innovation), l'ODD 11 (culture), l'ODD 14 (océans) et l'ODD 16 (liberté d'information).

4. D'autres groupes ont été formés plus récemment pour prendre la direction de nouvelles initiatives, à savoir, entre autres, le groupe de travail sur la révolution des données des chefs de secrétariat et le groupe de travail interinstitutions sur les rapports de pays relatifs aux ODD du Groupe de développement des Nations Unies, qui a élaboré des directives portant sur l'évaluation et le suivi, par les pays, des ODD qu'ils poursuivent.

5. Un certain nombre de groupes interinstitutions ont été créés pour coordonner les activités techniques dans l'ensemble du système des Nations Unies. Certains de ces groupes, tels que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe et le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, sont convoqués par la Division de statistique, et d'autres par d'autres institutions spécialisées, notamment Paris21 (dont l'ISU est membre du Conseil consultatif), qui oriente ses efforts sur le renforcement des capacités statistiques des pays, le groupe d'experts sur les indicateurs pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous dans les écoles, convoqué par l'UNICEF, et le groupe de travail sur les écosystèmes et les feuilles de route des données sur les ODD, convoqué par le partenariat mondial pour les données sur les ODD.

6. L'UNESCO et l'ISU ont également convoqué un certain nombre de groupes techniques, notamment le Groupe de travail interagences sur l'EFTP, co-convoqué avec la Fondation

européenne pour la formation, l'OIT, l'OCDE et la Banque mondiale, ainsi que des groupes d'experts et des groupes de travail portant sur la question des enseignants, de la violence dans les écoles et d'autres domaines liés à des objectifs éducatifs spécifiques. L'ISU a lui-même créé plusieurs groupes d'experts pour faire avancer l'établissement méthodologique d'indicateurs et l'élaboration de normes et de bonnes pratiques dans des domaines spécifiques d'intérêt pour les ODD. Ces groupes comprennent notamment l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage, le groupe d'experts interagences sur les indicateurs d'inégalité en matière d'éducation et le groupe de travail sur les dépenses en matière d'éducation au sein du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

7. Tout en travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires pour élaborer de nouveaux indicateurs, l'ISU a utilisé les sources d'information disponibles pour produire des données portant sur un grand nombre de nouveaux indicateurs pour l'ODD 4 et d'indicateurs temporaires de substitution. En ce qui concerne les indicateurs pour les ODD qui nécessitent une collecte de données en plus de celles issues de l'enquête de l'ISU, ce dernier a élaboré une cartographie minutieuse des éventuelles sources de données externes et de leurs substituts potentiels. Pour plusieurs de ces indicateurs, les données ont été compilées, validées et publiées dans le nouveau [eAtlas de l'UNESCO pour Éducation 2030](#), lancé lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (juillet 2016).

8. Par ailleurs, l'ISU publiera un nouvel important rapport sur les défis en matière de mesure et les initiatives visant à mettre en œuvre les cadres d'indicateurs en août. Le rapport sur les données du développement durable fournit aux États membres et aux partenaires une feuille de route leur permettant de mettre au point des normes, des outils et des indicateurs comparables sur une base transnationale afin de suivre l'ODD 4 - Éducation 2030. Il est axé sur les domaines pour lesquels il est difficile de mesurer les données et présente les résultats de l'enquête de l'ISU sur la disponibilité des données dans le cadre de l'ODD 4.

### ***Résultats d'apprentissage***

9. Depuis le début des discussions portant sur le programme de développement pour l'après-2015, l'ISU aide à parvenir à un consensus sur la nécessité d'établir des cibles spécifiques à l'apprentissage et les méthodes de mesure en la matière, par l'intermédiaire du Comité de réflexion sur la métrique de l'apprentissage (LMTF), qui a été conjointement formé avec le Centre pour l'éducation universelle de la Brookings Institution (CUE). Des représentants des pays « Champions de l'apprentissage » et des partenaires en matière de développement se sont réunis lors de la dernière réunion du CUE, tenue en février 2016 à Livingstone (Zambie), pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre de cette initiative et définir les prochaines étapes concrètes à suivre pour appuyer l'action des pays dans leur transition du LMTF vers la réalisation de l'ODD 4.

10. L'ISU a lancé, en mai 2016, l'[Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage](#), une initiative-cadre dont l'objectif est de suivre et contrôler les progrès vers la réalisation des cibles liées à l'éducation dans le cadre d'Éducation 2030. Dans le cadre de cette Alliance, l'ISU dirige l'élaboration d'un programme mondial de métrique et de collecte d'informations, qui porte en particulier les données d'évaluation en matière d'apprentissage entrant dans la réalisation de la cible 4.1, qui comprend trois points de mesure : les deuxième et troisième grades, la fin du primaire et la fin du premier cycle de secondaire. Une fois cette étape accomplie, l'Alliance se concentrera sur d'autres cibles. La plateforme convoquera des réunions de groupes d'experts et des consultations avec les partenaires afin d'élaborer de nouveaux cadres d'indicateurs et d'évaluer les indicateurs existants et les classifications d'apprentissage.

11. L'ISU a poursuivi son élargissement de la portée et de la couverture géographique du [catalogue](#) et de la [base de données](#) des évaluations de l'apprentissage (lancées en 2015). Cette base de données et le seul dépositaire central de données sur les évaluations de l'apprentissage ; il comprend des informations sur toutes les évaluations de grande ampleur à l'échelle du système portant sur le primaire et le premier cycle du secondaire, notamment les examens publics et les

évaluations de l'apprentissage à l'échelle nationale. L'ISU élabore actuellement une nouvelle version de cette base de données, qui sera utilisée pour mettre au point des indicateurs transitoires (ou temporaires) simples permettant d'évaluer les progrès vers la réalisation de l'ODD 4, alors que les échelles d'apprentissage et le programme mondial de métrique et de collecte d'informations seront en cours d'élaboration.

12. L'ISU a également élaboré l'[indice de la capacité d'évaluation de l'apprentissage](#), qui rend compte de l'état de préparation des pays en ce qui concerne le suivi des résultats d'apprentissage à l'échelle mondiale. Ce dernier couvre plus de 100 pays ; sa portée est en voie d'être élargie pour inclure les évaluations d'apprentissage au-delà du primaire et du premier cycle du secondaire.

### **Statistiques de l'éducation**

13. Ces trente derniers mois, la base de données mondiale de l'ISU sur les données en matière d'éducation a été mise à jour conformément au calendrier prévu. Les données et analyses ont été intégrées à des rapports et indices statistiques internationaux de premier plan, tels que les Indicateurs du développement dans le monde et la base de données EdStats (Banque mondiale), le Rapport mondial sur le développement humain et l'indicateur du développement humain (PNUD), la situation des enfants dans le monde (UNICEF) et le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, entre autres. L'ISU a également fourni des données et des analyses à intégrer aux éditions 2014 et 2015 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous et à la prochaine édition du Rapport mondial de suivi sur l'éducation.

14. Pendant cette période, les principales enquêtes sur l'éducation menées par l'ISU ont été adaptées pour refléter la version révisée de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011). Cela impliqua un remaniement majeur des instruments utilisés pour les enquêtes de l'ISU et des systèmes de production de données, ainsi que la création d'un vaste programme de formation et de renforcement des capacités visant à aider les États membres à adapter leurs propres systèmes. Pour optimiser la comparabilité et l'exactitude de ses données, l'ISU a également proposé une révision des domaines d'étude de la CITE, qui a été approuvée par les États membres.

15. L'ISU poursuit l'élaboration de nouveaux indicateurs en établissant de nouveaux questionnaires afin de répondre au mieux aux exigences liées aux politiques des États membres. Par exemple, l'enquête mondiale sur l'éducation comprend un module sur les spécificités des enseignants et les conditions de travail ; des enquêtes régionales sont également menées pour recueillir des informations plus précises, telles que des données sur le recrutement des enseignants, leur formation et leur affectation à l'échelle sous-nationale en Asie et les conditions de vie et les ressources à disposition des enseignants dans les écoles en Afrique subsaharienne.

16. L'ISU, l'UNICEF et la Banque mondiale ont mis sur pied un nouveau groupe interagences sur les indicateurs d'inégalité en matière d'éducation. Son principal objectif est de promouvoir et de coordonner l'utilisation des données issues des enquêtes auprès des ménages pour suivre les cibles en matière d'éducation à l'échelle nationale, régionale et internationale, en veillant à une élaboration d'analyses et de rapports normalisée afin que les informations disponibles grâce à la collecte de données administratives soient complétées. Cela permettra d'améliorer l'efficacité et la cohérence du traitement, par différentes agences, des données issues des enquêtes, justifiant grandement l'utilisation d'indicateurs fondés sur les enquêtes qui reflètent les questions d'équité du programme Éducation 2030 et, en particulier, amenant les pays à davantage utiliser ce type de données.

17. L'ISU continue d'améliorer la qualité des données sur les enfants non scolarisés par l'intermédiaire d'une initiative mondiale menée conjointement avec l'UNICEF et couvrant environ 50 pays. Il a par ailleurs dirigé l'élaboration du rapport mondial [Fixing the Broken Promise of Education for All: Findings from the Global Initiative on Out-of-School Children](#), lancé en janvier 2015. Ce rapport et la [présentation interactive](#) connexe font office de feuille de route

permettant d'améliorer les données, la recherche et les politiques nécessaires pour catalyser les mesures à prendre. Un [manuel opérationnel](#) a été publié en 2016 aux fins de l'initiative.

18. L'ISU a élaboré des documents d'orientation qui portent sur les événements et questions prioritaires, notamment sur [les enfants non scolarisés](#), [la Journée internationale de l'alphabétisation](#) et [la Journée mondiale des enseignants](#). Ces documents sont complétés par des infographies et des cartes et tableaux interactifs accessibles via les [eAtlas](#) de l'ISU, permettant à ce dernier d'atteindre un public plus large. Grâce à ces mesures, les principaux partenaires, les États membres et les médias utilisent dans une plus grande mesure les données fournies par l'ISU.

19. L'ISU mène actuellement un projet financé par le Partenariat mondial pour l'éducation dont l'objectif est d'améliorer, dans 8 pays, la qualité et l'exhaustivité des données financières relatives à l'éducation, en partenariat avec l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIEP). Outre la publication d'un ensemble de rapports de pays, un rapport méthodologique sera publié en juillet 2016.

20. Par l'intermédiaire de son réseau de fonctionnaires affectés sur le terrain, l'ISU continue de fournir aux pays un ensemble de service afin qu'ils puissent améliorer la qualité de leurs données comparables sur une base transnationale et optimiser leur utilisation. Ces services comprennent notamment des ateliers de formation, une assistance technique et des outils de diagnostic aux fins de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des données.

### ***Données en matière de sciences, de technologie et d'innovation (STI)***

21. Dans le domaine des sciences, l'ISU est la seule agence de statistique à collecter des données dans les pays sur la recherche et le développement à toutes les étapes du développement. Ces trente dernières années, l'ISU a commencé à collecter annuellement des données (et non sur une base biennale) ; il a par ailleurs considérablement élargi sa base de données grâce à une nouvelle enquête mondiale sur l'innovation. Par conséquent, l'ISU est actuellement prêt à suivre la réalisation d'une cible clé de l'ODD 9 qui appelle à renforcer la recherche scientifique et l'innovation, en particulier dans les pays en développement. Les données de l'ISU ont déjà été soumises afin d'être intégrées au rapport annuel sur les ODD, au Rapport mondial sur les sciences sociales et à l'Indice mondial de l'innovation.

22. L'ISU se prépare à élaborer un ensemble thématique d'indicateurs en matière de STI dans le cadre des ODD. Cette proposition a été soumise à l'occasion de la table ronde sur le suivi des sciences, de la technologie et de l'innovation aux fins des objectifs de développement durable, un événement parallèle tenu lors de la 47<sup>e</sup> session de la Commission de statistique de l'ONU (mars 2016).

23. L'ISU continue également d'élargir son [catalogue en ligne](#) des enquêtes sur l'innovation, auquel ont été ajoutées vingt-deux enquêtes entrant dans le cadre des efforts visant à aider les pays à mener de nouvelles enquêtes ou à améliorer leurs méthodes existantes de collecte de données. Un bon nombre de bureaux nationaux de statistiques commencent seulement à jeter les bases de l'établissement de rapports sur les nouvelles données collectées, en particulier celles qui concernent l'innovation. Le contenu du catalogue des enquêtes sur l'innovation sera remanié afin qu'il soit plus viable dans le temps et mieux à jour.

24. L'ISU continue de déployer des efforts pour réviser les principales normes en la matière ; elle revoit notamment la Recommandation de 1978 concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie afin d'en présenter une version révisée à la Conférence générale de 2019. Les versions révisées du Manuel de Frascati (OCDE) sur la mesure de la recherche et du développement ont été officiellement adoptées lors d'une Réunion ministérielle de l'OCDE (octobre 2015). L'annexe au document sur la mesure de la R-D dans les pays en développement, élaborée par l'ISU, a été intégrée à la principale section du Manuel. L'OCDE est actuellement en pleine révision du Manuel d'Oslo sur la mesure de l'innovation. Là

encore, l'ISU est chargé de s'assurer que le point de vue des pays en développement soit intégré au Manuel. Il a été demandé à l'ISU de faire partie du groupe de direction, ce qu'il a accepté.

25. La question des femmes dans les sciences constitue une priorité majeure pour l'ISU et fait l'objet d'un [outil interactif](#) dont l'efficacité a été récompensée. Dans le cadre d'un projet conjoint avec le Siège de l'UNESCO et le Bureau de l'UNESCO à Montevideo, l'ISU met actuellement au point, avec l'appui du gouvernement suédois, de nouveaux indicateurs et méthodes qui permettraient de mieux surveiller la situation des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

### **Statistiques culturelles**

26. L'ISU jette actuellement les bases pour l'élargissement de la production et l'utilisation des statistiques culturelles à l'échelon national en créant de nouvelles enquêtes et en mettant au point de nouvelles ressources méthodologiques pour les pays. Pour cela, il doit nouer de nouveaux partenariats avec différents types d'organisations. Il contribuera également à la réalisation du programme des ODD à l'horizon 2030 en qualité de principale agence pour le suivi mondial de l'indicateur 11.4.1 pour les ODD.

27. L'ISU se prépare à publier les résultats de sa première enquête mondiale relative aux statistiques de l'emploi culturel, lancée en 2015 afin de fournir aux États membres des indicateurs pouvant être utilisés pour l'élaboration efficace de politiques. À cet égard, le défi consiste à aider les pays à collecter les données brutes. Pour régler ce problème, l'ISU fournit un éventail de services de renforcement des capacités, en dépit du manque de ressources.

28. L'ISU a élaboré un important rapport intitulé [La mondialisation du commerce culturel](#), tout en apportant sa contribution au traitement des données et aux analyses dans le cadre du premier [rapport mondial](#) de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

29. Pour aider les pays qui appliquent le cadre pour les statistiques culturelles de l'UNESCO, l'ISU a élaboré des manuels sur la mesure de la [participation culturelle](#), [des festivals](#) et de la [contribution économique](#) du secteur culturel. En outre, l'ISU travaille actuellement avec ses partenaires à la définition de différentes approches à la création de comptes pour la culture et à l'élaboration d'une norme mondiale dans ce domaine.

30. L'ISU a lancé une nouvelle vague de son enquête biennale sur les statistiques relatives aux films long métrage, dont les résultats seront paraître en 2015. D'autre part, l'ISU coopère avec des partenaires pour élaborer un rapport analytique sur le commerce international de biens et services culturels.

### **Statistiques relatives aux médias et à la communication**

31. Pour ce qui concerne les TIC dans l'éducation, deux indicateurs de l'ISU seront utilisés pour suivre l'ODD 4. La Déclaration de Qingdao (Conférence Internationale sur les TIC et l'Éducation Post-2015 de mai 2015) appelle par ailleurs les pays à fournir rapidement à l'ISU des données exactes sur les TIC dans l'éducation afin de contribuer à la constitution d'une base de données mondiale. L'ISU demeure membre du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement ; il a en outre récemment été élu pour siéger au sein du comité de direction. Il prépare actuellement la première enquête mondiale sur les TIC dans l'éducation.

32. En raison de contraintes budgétaires, l'ISU a dû suspendre son enquête sur les médias. L'ISU et le secteur de l'UNESCO sur la communication et l'information (UNESCO-CI) ont convenu que, plutôt que d'interrompre l'enquête de manière permanente, l'ISU formera des personnes de référence pour les pays où l'UNESCO-CI mènera une évaluation des indicateurs de développement des médias ; cette formation portera sur les questionnaires à remplir destinés à

recueillir des statistiques sur les médias et l'ISU collectera les données qui compléteront le questionnaire.

### ***Diffusion des données***

33. Nombre de nouvelles initiatives en cours visent à améliorer l'efficacité et la rentabilité de la diffusion des données de l'ISU. Celui-ci a notamment mis au point un nouveau format pour ses enquêtes (questionnaires Excel utilisant le format SDMX).

34. Malgré l'important manque de ressources, l'ISU continue de déployer des efforts pour faire participer un public plus large par la mise en place d'outils de visualisation des données conçus pour « donner vie » aux données, tels que les outils interactifs [eAtlas](#), [Laissées pour compte : l'éducation des filles en Afrique](#) et [aide à l'éducation](#) entre autres.



## Priorité globale Afrique

---

### Synthèse de l'évaluation stratégique

35. Conformément à sa Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, le Département Afrique, agissant en étroite coordination avec les secteurs de programme et les bureaux hors Siège situés en Afrique, a fourni des orientations et un soutien pour la mise en œuvre des six programmes phares. Des consultations avec les chefs des bureaux hors Siège en Afrique et les représentants des secteurs du programme au Siège sont en cours et visent à davantage améliorer ces programmes ainsi qu'à contribuer aux mesures à prendre à l'avenir. Les discussions ont mis en évidence la nécessité de revoir les programmes phares et de s'assurer qu'ils soient conformes aux programmes à l'horizon 2030 et à l'horizon 2063. Ce processus de révision se poursuivra en 2016 et ses résultats orienteront l'élaboration du document 39 C/5.

36. Pour ce qui concerne la coopération avec l'Union africaine (UA) deux décisions importantes ont été adoptées en 2015, à savoir la création d'une école de paix en Côte d'Ivoire et la culture de la paix en Afrique – Biennale de Luanda. À la suite de ces décisions, l'étude de faisabilité pour la création d'une école de paix et les préparatifs en vue de la Biennale de Luanda ont été finalisés. Toutefois, la Biennale a été reportée à 2017 en raison de la crise pétrolière qui a touché l'Angola (pays hôte). Le Département a également pris une part active aux programmes conjoints, ainsi qu'aux mécanismes de coordination régionale des Nations Unies en Afrique. Cela a eu d'importantes conséquences, notamment l'intégration de la culture à l'organisation des groupes destinés à collaborer avec l'UA.

37. L'appui aux États membres et aux bureaux hors Siège impliquait de promouvoir leurs activités sur le site Web du Département, de co-organiser la Semaine de l'Afrique et de mobiliser des partenaires tels que Royal Air Maroc et l'Office Chérifien des Phosphates (OCP).

38. Dans le cadre de son rôle de coordinateur des réflexions tournées vers l'avenir en Afrique, le Département a organisé avec le service des sciences sociales et humaines, au Siège en décembre 2015, un colloque sur le thème « L'Émergence en Afrique : quel avenir pour le continent? », qui a réuni d'éminentes personnalités. Il a également présenté une publication intitulée « Futurs africains : vers une émergence durable? », élaborée en collaboration avec l'institut Futurs africains, ainsi qu'une deuxième publication intitulée « Femmes africaines, panafricanisme et renaissance africaine ». Toujours dans cette logique prospective, le Département a organisé un atelier sur la prévoyance et la réflexion stratégique, qui s'est tenu en avril 2016 dans le cadre de la réunion entre le Bureau régional pour l'Afrique centrale et ses partenaires régionaux sur le thème « Contributions de l'UNESCO et de ses partenaires aux efforts des États de la CEEAC pour l'implication des jeunes dans la consolidation de la paix et la réalisation des objectifs de développement durable en vue d'une émergence durable en Afrique Centrale ».

### **Programme phare 1 : Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence**

39. Le Département s'est particulièrement employé à coordonner les activités liées à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, comme l'illustre, par exemple, le soutien stratégique et technique continu apporté à l'Envoyé spécial Forest Whitaker, au titre de la Whitaker Peace and Development Initiative.

40. En 2014, l'UNESCO a créé trois réseaux d'importance : le « Réseau de fondations et institutions de recherche pour la promotion d'une culture de la paix en Afrique » (Yamoussoukro) ; le « Réseau femmes et culture de la paix en Afrique » (Bruxelles), et le « Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix en Afrique » (Libreville). Vingt jeunes de ce dernier réseau ont participé de manière significative à la conférence de l'UNESCO ayant pour thème « Les jeunes et l'Internet » (Paris, juin 2015). Elle a également contribué à l'organisation, en coopération avec la République du Bénin, d'un colloque sur l'initiative africaine pour la paix par le dialogue

interreligieux et interculturel, tenu en mai 2015 Le processus national de paix et de réconciliation au Mali mis au point par le biais de l'Accord de paix du 15 mai et du 20 juin 2015 a été renforcé par l'UNESCO, notamment grâce à la reconstruction des mausolées de Tombouctou. Un atelier national a également été organisé à Bamako au premier semestre de 2016 aux fins de l'élaboration du programme national sur la culture de la paix au Mali, prévu pour 2016.

41. Afin de sensibiliser davantage au patrimoine commun des peuples africains, de faciliter l'intégration régionale et de contribuer à la construction d'une citoyenneté et d'une identité africaines, des matériels pédagogiques destinés aux écoles africaines primaires et secondaires ont été élaborés à partir de l'Histoire générale de l'Afrique. Par ailleurs, le Département Afrique a participé à la célébration de la Journée du patrimoine mondial africain, célébrée en Afrique du Sud en mai 2016, qui a été instaurée par la Conférence générale de l'UNESCO. L'UNESCO a également lancé, en octobre 2015, une coalition internationale d'artistes pour l'Histoire générale de l'Afrique, qui cible les jeunes et le grand public et vise à faire prendre conscience de l'importance d'apprendre l'Histoire de l'Afrique. Un atelier organisé avec l'Institut Georg Eckert s'est tenu à Abidjan en octobre 2015, à la suite duquel a été lancée une étude sur le thème « apprendre à vivre ensemble en Afrique par l'enseignement de l'Histoire », qui est en cours de finalisation avant publication.

42. En Afrique de l'Ouest, de nombreux enseignants et formateurs d'enseignants ont reçu une formation sur le manuel de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatif à l'éducation à la paix, qui a été traduit dans 27 langues locales de la Communauté. Une version numérique est désormais disponible en anglais, en français et en portugais. Les radios communautaires sont utilisées pour relayer des messages de paix et de réconciliation. En Afrique centrale, une formation spécifique à l'attention des jeunes sur l'éducation à la paix, la citoyenneté et le processus électoral a été lancée au Burundi. L'UNESCO a également mis au point, en partenariat avec le Réseau des jeunes en action pour la paix, le développement et la réconciliation (REJA), une formation qui permet à ses jeunes bénéficiaires d'entamer un dialogue communautaire, de discuter des questions critiques liées à la cohabitation pacifique, en particulier de leur rôle en tant qu'agents de la paix, et des transformations sociales avec leurs pairs et au sein de leur communauté. Également en Afrique centrale, la Campagne des jeunes pour la promotion de la culture de la paix adopte le slogan « Des mots différents, une seule langue : la Paix ». Lancée à Libreville, cette campagne est une initiative du Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix (PAYNCOP) à laquelle se sont associés le Réseau des organisations de jeunesse africaine leaders des Nations Unies/Section Gabon (ROJALNU/Gabon) et le Conseil national de la jeunesse du Gabon (CNJG). Lancée au Gabon, cette campagne se poursuivra jusqu'en septembre 2016 dans tous pays de l'Afrique centrale. Environ 20 organisations médiatiques nationales et internationales se sont déjà engagées à y prendre part.

43. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies et l'UNESCO ont engagé des initiatives mobilisant les jeunes au Nigéria et au Burkina Faso afin d'encourager le dialogue interconfessionnel et interethnique et l'entente interculturelle. L'UNESCO coopère également avec des institutions du système des Nations Unies pour promouvoir un dialogue transfrontière pour la prévention et la gestion des conflits, en particulier au nord du Cameroun, par le biais d'initiatives visant à créer des réserves de biosphère transfrontières. En Afrique de l'Est, des activités ont été menées au titre de l'initiative sur l'éducation à la citoyenneté mondiale. La République-Unie de Tanzanie plaide en faveur de la protection des droits des albinos et de la cessation des mutilations génitales féminines, avec le ferme appui de chefs masais. Le Département Afrique a également célébré au Siège de l'UNESCO, le 13 juin 2016, la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme, afin de sensibiliser davantage l'opinion à cette question. En Afrique australe, l'UNESCO renforce la tolérance, la lutte contre la xénophobie et la coexistence pacifique en Namibie et en Afrique du Sud, à travers des programmes radiophoniques communautaires et une campagne médiatique sur les violences liées au genre et les droits humains.

## **Programme phase 2 : Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence**

44. L'UNESCO a fourni un soutien technique pour le renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques et de planification à l'échelle sectorielle, privilégiant des domaines tels que l'élaboration d'analyses et de plans sectoriels en vue de demandes au Partenariat mondial pour l'éducation, ou leur mise en œuvre (République centrafricaine, Tchad, Congo), l'élaboration de systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) et l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données, notamment l'utilisation d'un modèle de simulation des politiques éducatives (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Guinée-Bissau, Nigéria et République-Unie de Tanzanie). Conséquence directe de la réunion de Kigali, un appui technique a été fourni en vue des examens nationaux de l'EPT 2015 et a permis l'élaboration d'un rapport d'évaluation de l'EPT et de 38 rapports nationaux et l'organisation de 16 consultations nationales. Une consultation régionale sur le Cadre d'action Éducation 2030 a été organisée pour 25 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre en novembre 2015 à Dakar (Sénégal). Pour évaluer l'état de préparation des pays afin qu'ils alignent le programme de l'ODD 4 - Éducation 2030 à leurs plans et politiques de secteur en matière d'éducation en Afrique subsaharienne, les bureaux de l'UNESCO et l'ISU ont mené une enquête et collecté des informations auprès de 41 pays, ce qui a permis l'élaboration d'une étude sur la préparation à l'ODD 4 - Éducation 2030 par pays en Afrique subsaharienne. Ce rapport a été partagé avec les parties prenantes de la région dans le domaine de l'éducation afin de faciliter la fourniture d'appui aux pays dans leur planification nationale en matière d'éducation, à la lumière du programme de l'ODD 4- Éducation 2030.

45. S'agissant de l'EFTP, des progrès ont été accomplis par le biais de projets tels que celui intitulé « Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique » (BEAR), qui est mené dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les synergies entre l'UEMOA et la CEDEAO ont été renforcées en ce qui concerne l'EFTP, l'enseignement supérieur et la STI (discussions de Kigali, février 2015). Une action thématique a été menée conformément aux cadres de qualification nationaux et régionaux. Un nouvel outil méthodologique de diagnostic national (DIPEFE), dont l'objectif est de faciliter la transition des jeunes entre l'éducation/la formation et le marché du travail, a été conçu et publié. Un travail de coopération et de renforcement des capacités a été effectué à l'échelle régionale pour le développement, l'application et l'analyse des compétences des jeunes et les politiques environnementales. Ce renforcement des capacités a bénéficié à deux réseaux régionaux – le RAIFFET (Réseau africain des instituts de formation de formateurs de l'enseignement technique) et le RAFFPRO (Réseau africain des institutions et fonds de formation professionnelle) – et à 11 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. En outre, 250 exemplaires du guide pratique intitulé « It's Time to Work » (ITTW), outil d'orientation professionnelle pour l'EFTP au service d'une économie verte, ont été diffusés dans 7 pays de la SADC.

46. Un atelier sous-régional pour la région du Sahel (Sénégal, mai 2015) a traité des liens entre l'EFTP, l'alphabétisation et l'éducation non formelle (ENF), et a communiqué les résultats d'études conduites dans la région. Le Département Afrique a participé à cet atelier en favorisant la mise en place de partenariats. Des activités d'alphabétisation et de développement des compétences destinées aux filles et aux femmes, et reposant notamment sur l'utilisation des TIC, ont été mises en œuvre au Sénégal, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) a signé deux protocoles d'accord avec les 12 pays qui participent à la deuxième phase du projet sur la mesure des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation (RAMAA II). Un cadre harmonisé pour les programmes d'enseignement bilingue dans un contexte multilingue et multiculturel et un ensemble de documents de référence destinés aux institutions de formation pédagogique sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle ont été mis au point pour les pays francophones de la région de la CEDEAO.

47. Concernant la formation des enseignants, un guide pour l'Afrique sur l'élaboration de politiques relatives aux enseignants a été publié. La feuille de route de la Conférence panafricaine

sur la formation et le développement des enseignants (PACTED), élaborée par l'UA avec l'aide de l'UNESCO, de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'EPT et d'autres partenaires, a été adoptée par les ministres de la CEDEAO chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique lors de leur réunion de novembre 2014. En 2015, l'UNESCO a initié la mise en place d'un cadre pour les programmes des instituts de formation pédagogique à l'éducation de base en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le programme d'enseignement, adopté plus tôt par les pays de la SADC, pourrait être adapté par la Communauté d'Afrique de l'Est. Des normes portant sur les compétences des enseignants et bénéficiant à 180 membres du personnel ont également été élaborées dans 9 pays de la CEDEAO (Burkina Faso, Gambie, Niger, Sénégal, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Nigéria et Togo). Les compétences des enseignants et la qualité de l'enseignement sont renforcées par l'utilisation des TIC dans l'éducation, par l'intermédiaire du Programme CapED et des fonds-en-dépôt chinois. Une nouvelle initiative a été lancée avec la signature d'un mémorandum d'accord, conclu en avril 2016 entre le président du Kenya et le Directeur général et visant à intégrer à plus grande échelle l'alphabétisation numérique dans les écoles primaires au moyen du renforcement des capacités des enseignants et employés de toutes les écoles primaires publiques.

48. Un événement phare a été organisé en coopération avec l'UA pour l'adoption, en 2014, de la Convention régionale révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (Convention d'Addis-Abeba, décembre 2014). En collaboration avec l'Association des universités africaines (AUA) et l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), l'UNESCO a élaboré un cadre d'assurance qualité pour l'Afrique, et les capacités de pas moins de 70 spécialistes de l'assurance qualité venus de huit pays de l'UEMOA ont été renforcées en matière d'assurance interne et externe de la qualité. L'UNESCO et l'AUA ont conjointement élaboré et publié un cadre et des lignes directrices concernant la mobilisation de ressources et la définition d'approches de financement innovantes de l'enseignement supérieur en Afrique, et les capacités de plus de 150 spécialistes africains de l'enseignement supérieur ont été renforcées.

### **Programme phare 3 : Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique**

49. Un appui technique a été apporté pour la conception d'instruments stratégiques, l'organisation de consultations sur l'élaboration de politiques de STI et la formulation de lois relatives à la STI dans plus de sept pays africains, avec l'aide de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID). En octobre 2014 à Rabat (Maroc), le deuxième Forum ministériel sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique a permis aux participants d'affirmer leur volonté de mettre la science au service d'une transformation économique accélérée en Afrique après 2015, en mettant l'accent sur l'amélioration des possibilités d'emploi chez les jeunes par l'intermédiaire de l'éducation et de l'acquisition de compétences techniques. Des ministres des sciences et de la technologie des PEID de l'océan Indien ont établi des stratégies pour prévenir les catastrophes liées au changement climatique grâce à la science de la durabilité. En juillet 2015, une réunion de haut niveau organisée en collaboration avec le Gouvernement ghanéen sur la mobilisation de la STI au service du développement durable de l'Afrique après 2015 a réuni plus de 150 participants venus de 20 pays africains. Une activité sur l'innovation et le développement des entreprises, qui promeut la stratégie mondiale sur la jeunesse d'Afrique de l'Ouest - Sahel a été menée en juin 2016 à Praia (Cap-Vert) et à laquelle ont participé 24 jeunes entrepreneurs venant du Burkina Faso, du Cap-Vert, du Mali, du Niger et du Sénégal. Les participants ont appris comment innover et gérer leurs idées et entreprises de manière pratique pour parvenir au succès.

50. L'ASDI a financé le développement du GO-SPIN dans certains pays (2015-2016). Actuellement, la Guinée équatoriale, le Mozambique et le Sénégal élaborent leurs instruments stratégiques respectifs en matière de STI et le Nigéria met au point la nouvelle phase de la réforme de son système de STI. Une proposition sur le GO-SPIN pour 25 pays africains a été présentée pour financement à la Banque mondiale, et ce, dans le but d'élargir le soutien apporté

aux politiques en matière de STI en Afrique. Des biologistes africains en milieu de carrière ont été formés à la génomique, et on compte à présent en Afrique de l'Est plus de 100 experts de haut niveau en génomique et en bio-informatique. Un cours en ligne de géologie destiné aux pays de la CEDEAO a été élaboré afin de former de jeunes africains étudiants en géosciences et d'améliorer la durabilité environnementale. Des efforts pour promouvoir la participation des femmes dans les domaines des sciences fondamentales et de l'ingénieur ont été menés en partenariat avec les fondations L'Oréal et Elsevier ainsi que l'Académie des sciences du Tiers monde et l'Organisation des femmes scientifiques du monde en développement, et par le biais de bourses attribuées à des femmes scientifiques émérites, afin d'encourager celles-ci à poursuivre leurs recherches de premier plan.

51. L'UNESCO continue de mettre en œuvre ses programmes de renforcement des capacités en soutenant, renforçant et développant son réseau d'instituts de recherche dans le but de favoriser l'éducation et la formation à court et long termes dans les disciplines émergentes des nanotechnologies, de la science des changements climatiques et des sciences de l'ingénieur. Le renforcement des capacités politiques et technologiques relatives aux énergies renouvelables en Afrique s'est poursuivi, en partenariat avec Panasonic et le Fonds de l'OPEP pour le développement international, pour former des décideurs et des experts de cinq pays (Bénin, Madagascar, Mauritanie, Niger et Togo) afin d'installer un système d'électricité photovoltaïque dans 75 écoles rurales. Le projet YouthMobile a donné à de jeunes femmes et hommes les moyens de développer et de diffuser des applications mobiles en la matière, conçues pour aborder des problèmes locaux liés au développement durable. En marge de la COP-21 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Siège de l'UNESCO a accueilli une conférence sur les savoirs autochtones et le changement climatique en Afrique subsaharienne, ainsi que le Forum des jeunes sur la STI. Le *Rapport de l'UNESCO sur la science* a été présenté lors de la réunion des ministres et experts de la SADC en matière d'éducation, de formation, de science, de technologie et d'innovation, tenue le 30 juin 2016 au Botswana, à la suite de laquelle les ministres de la SADC ont appelé l'UNESCO et d'autres partenaires régionaux et internationaux à apporter un appui technique à l'élaboration d'un cadre directeur régional en matière de STI. Lors de cette réunion, les ministres ont également exhorté le Secrétariat de la SADC à finaliser la révision du mémorandum d'accord conclu entre la SADC et l'UNESCO en vue de la signature d'un nouveau mémorandum d'accord, prévue pour fin août 2016.

#### **Programme phare 4 : Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe**

52. Le partenariat UNESCO-ASDI (2014-2017) a apporté un nouvel élan à l'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre et au système africain de surveillance de la sécheresse, mis en place en Afrique de l'Ouest et qui sera étendu en Afrique australe. Cinquante scientifiques ont bénéficié des bourses de mobilité du Réseau ANESI. Vingt équipes de scientifiques provenant de 17 pays mettent actuellement en place des activités visant à étudier les effets environnementaux et sanitaires des activités minières sur les communautés. Les pays de l'IGAD ont bénéficié de nouveaux outils dévolus à la prévision saisonnière et aux inondations. À travers le Programme d'évaluation des eaux transfrontalières, des pays africains ont utilisé une méthodologie adaptée pour caractériser et évaluer les aquifères transfrontières ; une fois le programme achevé, une version améliorée de la carte des aquifères transfrontières de l'Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux (ISARM)-IGAD sera disponible. Une méthodologie détaillée a été appliquée à l'aquifère Stampriet, situé à cheval entre le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud, jetant les bases d'une gestion coopérative du système. Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités en Afrique, huit évaluations des besoins d'approvisionnement en eau ont été achevées. Dans le cadre du PHI, une plate-forme sur l'eau pour l'Afrique a été mise sur pied. Plus de 50 experts africains ont été formés à l'élaboration d'atlas et de portails d'information, aux instruments maritimes, à la modélisation et à la prévision océaniques, ainsi qu'à la biogéographie et à la biodiversité marines. Quatre centres régionaux de formation ont été créés au Kenya, au Mozambique, au Sénégal et en Afrique du Sud dans le cadre

du projet Ocean Teacher Global Academy, afin d'offrir davantage de possibilités de formation dans le domaine des sciences de la mer.

53. Le Programme MAB et le Réseau des réserves de biosphère de l'Afrique (AfriMAB) ont été constamment renforcés et étendus grâce au renforcement des capacités et à l'appui technique assurés par le Secrétariat du MAB, l'accent étant mis sur les sites transfrontières. Le projet « économie verte dans les réserves de biosphère », financé par l'Agence coréenne de coopération internationale, est mis en œuvre dans trois réserves de biosphère (Ghana, Nigéria et République-Unie de Tanzanie). Depuis 2014, six nouvelles réserves de biosphère africaines ont été approuvées (deux en Afrique du Sud, une en Éthiopie, une au Ghana, une à Madagascar et une en Tanzanie). En 2014, 33 étudiants en master et 23 doctorants originaires de 23 pays d'Afrique ont suivi une formation à l'ERAIFT (École Régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux, République démocratique du Congo). Cinq nouveaux doctorats ont été réalisés en mai 2015. L'ERAIFT est devenue un centre de catégorie 2 de l'UNESCO suite à l'approbation de la Conférence générale à sa 38<sup>e</sup> session. Le projet d'inscription du lac Tchad à la Liste du patrimoine mondial et au Réseau mondial des réserves de biosphère a été approuvé par la Banque africaine de développement pour être financé par la Commission du bassin du lac Tchad ; il a officiellement été lancé en janvier 2016. Une initiative transfrontalière portant sur les réserves de biosphère du fleuve Mono est en cours. Financée par l'Allemagne, elle est menée conjointement par le Bénin et le Togo. L'UNESCO et le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) ont organisé un atelier de formation de préparation aux risques au Cap-Vert en février-mars 2015, pour 15 participants responsables de sites du patrimoine mondial culturel et naturel dans des pays africains lusophones. Deux rapports d'études de cas sur la dynamique des sédiments ont été présentés pour être diffusés lors de la Conférence internationale sur les grands bassins hydrographiques africains, qui s'est tenue en Tunisie en octobre 2015.

#### **Programme phare 5 : Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale**

54. L'UNESCO a continué de promouvoir la ratification des conventions relatives à la culture en Afrique. Toutes les conventions ont fait l'objet de nouvelles ratifications : 2 pour la Convention de 1954 et ses deux Protocoles, une pour la Convention de 1970, une pour la Convention de 1972, 3 pour la Convention de 2001, 3 pour la Convention de 2003 et 5 pour la Convention de 2005. Elle a également aidé les pays d'Afrique à améliorer leurs cadres institutionnels et juridiques ayant trait à la culture par l'application des conventions, en assurant un renforcement des capacités et un appui technique ciblés pour optimiser les cadres stratégiques, juridiques et institutionnels, et en proposant des programmes d'assistance financière au titre des divers fonds des conventions.

55. Pour ce qui concerne le renforcement des capacités, l'Afrique se concentre sur la stratégie mondiale créée au titre de la Convention de 2003, 24 pays africains bénéficiant de projets pluriannuels et près de 380 professionnels suivant une formation. Cela permet d'accélérer le rythme auquel les pays africains élaborent des plans de sauvegarde (70 plans ont été élaborés et 4 ont été mis en œuvre). Plus de 1200 personnes ont été formées au titre de la Convention de 1972. De nombreuses activités de formation ont également été mises en place au titre de la Convention de 2001 (2 ateliers pour 35 professionnels), de la Convention de 1970 (5 ateliers pour 200 professionnels) et de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (2 ateliers de sensibilisation auxquels ont participé 60 personnes).

56. En ce qui concerne les politiques et les domaines législatif et institutionnel, 18 pays ont reçu de l'aide pour la révision de leurs cadres institutionnels et juridiques au titre de la Convention de 2003. Une nouvelle loi sur le patrimoine culturel a été adoptée au titre de la Convention de 1972. Le FIDC a financé 8 projets, dans 12 pays africains, qui couvrent l'élaboration de politiques culturelles, la cartographie des industries culturelles et la création de nouveaux modèles commerciaux d'industrie culturelle, au titre de la Convention de 2005. Le premier rapport mondial sur la mise en œuvre de la Convention publié en décembre 2015, intitulé « Re-penser les

politiques culturelles » et rédigé avec l'aide d'un expert africain, est actuellement utilisé en Afrique dans le cadre des processus d'évaluation des politiques culturelles nationales.

57. Des efforts ont été menés en vue de renforcer les institutions culturelles en Afrique : du personnel du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Algérie ont été formés, une mission d'appui technique déployée au Niger au titre de la Convention de 2005 a contribué au renforcement de l'Agence de promotion des entreprises et industries culturelles, le statut du Fonds pour le patrimoine mondial africain en tant que centre de catégorie 2 de l'UNESCO au service des pays africains a été renouvelé, l'accord avec l'Institut pour la culture africaine et la compréhension internationale, doté du statut de centre de catégorie 2, a été renouvelé au Nigéria.

58. Enfin, des activités de sensibilisation visant en particulier les jeunes Africains ont été menées afin de susciter l'appui de l'opinion en faveur du patrimoine culturel. Ces mesures comprennent la création de 11 camps de jeunes et la mise en place de 4 activités relatives au patrimoine mondial à l'intention des jeunes, faisant participer 115 volontaires dans 9 pays d'Afrique, l'organisation de deux expositions itinérantes sur le patrimoine mondial en Afrique et la proclamation du 5 mai comme Journée du patrimoine mondial africain, à l'occasion du dixième anniversaire du Fonds pour le patrimoine mondial africain.

#### **Programme phare 6 : Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias**

59. Des progrès ont été accomplis dans les mesures visant à favoriser l'émergence de sociétés du savoir inclusives, ouvertes et démocratiques, en renforçant les efforts qui visent à accroître la liberté d'expression, l'accès à l'information et les capacités, en particulier dans le domaine des TIC en Afrique. La Journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée dans la plupart des pays africains en 2014 et en 2015 et dans 5 pays africains en 2016, en collaboration avec des partenaires locaux, l'Union européenne et d'autres agences des Nations Unies.

60. La mise en place d'activités liées au Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité a été promue dans tout le continent, notamment au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, au Soudan du Sud, en Somalie, au Nigéria, au Gabon et au Zimbabwe. Des formations et des conférences spéciales y ont été organisées et un suivi a été assuré avec, par exemple, l'action du Groupe de travail dans le secteur des médias au Soudan du Sud et la publication dans ce pays, en décembre 2015, du rapport sur la protection de la liberté des médias et de la sécurité des journalistes. Un manuel réunissant des techniques et des méthodes de protection des journalistes lors des conflits a également été élaboré. L'UNESCO a aidé une soixante de stations de radio communautaires africaines à renforcer les capacités des instructeurs et des animateurs radio, dont des femmes et des jeunes, dans le cadre du projet financé par l'ASDI, « renforcer les radios locales par le biais des TIC ». Les capacités de couverture électorale ont été renforcées au Malawi et au Burkina Faso, tandis que des formations relatives aux pratiques éditoriales et d'autorégulation ont été organisées au Zimbabwe. Dans le contexte des initiatives spéciales du PIDC, une évaluation globale des indicateurs de développement des médias a été menée avec succès au Soudan du Sud. De nouvelles évaluations fondées sur les indicateurs de développement des médias ont été lancées à Madagascar et au Swaziland. Au Gabon, la révision de la nouvelle loi sur les médias a été appuyée pour garantir la liberté de la presse. Le Forum national sur la gouvernance de l'Internet (FGI) s'est déroulé au Rwanda en octobre 2015 pour permettre aux partenaires médiatiques de contribuer à la liberté d'expression.

61. Le Soudan du Sud a marqué la Journée mondiale de la radio (JMR) du 13 février 2016 sous le thème national « la radio en temps de paix et de conflit » afin d'encourager une utilisation juste de ce média au Soudan du Sud afin de mettre fin au conflit et de promouvoir les initiatives de réconciliation et de consolidation de la paix.

62. Dans le cadre de l'éducation au journalisme et de l'Initiative mondiale pour l'excellence dans l'enseignement du journalisme, des efforts ont été réalisés afin de faciliter l'utilisation continue des modèles de cursus de l'UNESCO pour la formation au journalisme, ainsi que du recueil de nouveaux plans d'études qui leur succède (The Compendium of New Syllabi), et afin d'intégrer les enseignants africains en journalisme dans le Réseau international de Chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM). Plusieurs ateliers de renforcement des capacités ont eu lieu dans un grand nombre de pays d'Afrique, portant principalement sur l'égalité des genres, le renforcement des capacités dans les domaines du journalisme scientifique, du journalisme d'investigation, de la gouvernance démocratique, des informations relatives à l'environnement et du traitement des questions liées au changement climatique dans le contexte de l'après Rio+20 et du programme de développement pour l'après-2015. Les bureaux régionaux de Nairobi et de Dakar ont formé plus de 530 journalistes, dont 340 femmes, sur la science et le développement, le journalisme d'investigation et la gouvernance démocratique. Au Sénégal, 73 programmes ont été élaborés sur le changement climatique et la sécurité alimentaire, la question du genre étant le thème prioritaire. S'appuyant sur le guide intitulé « Le changement climatique en Afrique : Guide à l'intention des journalistes », l'UNESCO a collaboré avec l'agence française de coopération médias concernant la formation de 18 journalistes africains. Ils ont ensuite rendu compte de la Conférence scientifique internationale ainsi que des manifestations organisées dans le cadre de la COP-21, respectivement en juillet et en décembre 2015. Aux Comores, une aide a été fournie à l'Association des médias des Comores pour la formation, sur les trois îles (août et septembre 2015), de jeunes présentateurs radio dans les domaines de la production et de la diffusion de programmes radio, sur la base du manuel de l'UNESCO « Rassembler les générations par le biais de la radio ».

63. L'UNESCO a participé à la « Quatrième Conférence du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) sur l'édition électronique : le mouvement pour le libre accès et l'avenir de l'économie africaine du savoir » organisé par la CODESRIA en mars-avril 2016 au Sénégal, afin d'encourager un mécanisme de collaboration Sud-Sud et d'appuyer le mandat de l'UNESCO en matière de libre accès à l'information scientifique. La principale issue de la Conférence est l'élaboration de la Déclaration de Dakar sur la science ouverte en Afrique, qui porte sur la nécessité d'élargir la communication et la collaboration Sud-Sud en matière de libre accès aux politiques en Afrique, afin de permettre la diffusion du savoir.

### **Défis et enseignements tirés**

64. La mise en œuvre des programmes phares a souffert des restrictions budgétaires et de la réduction des activités découlant de l'exercice de définition des priorités. Les ressources humaines limitées des bureaux hors Siège représentent une difficulté supplémentaire. Pour surmonter ces difficultés, le Département Afrique a consolidé son rôle en matière de facilitation et de soutien stratégiques, ainsi que de mobilisation des ressources financières et en nature grâce à son expertise interne des institutions régionales, sous-régionales et nationales en Afrique et à son étroite collaboration avec les secteurs de programme pour organiser des événements conjoints. Son étroite coordination avec les secteurs et les bureaux hors Siège en Afrique a également mis en lumière qu'il était nécessaire de mieux évaluer les programmes phares afin d'optimiser leur mise en œuvre et d'améliorer la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, en particulier dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.



## Priorité globale Égalité des genres

---

### Synthèse de l'évaluation stratégique

65. La Division pour l'égalité des genres du Cabinet de la Directrice générale continue de dispenser des conseils stratégiques et de fournir un appui technique global aux secteurs de programme, services internes, bureaux hors Siège et instituts de catégorie I chargés de la mise en œuvre systématique et efficace du Plan d'action pour l'égalité des genres 2014-2021 (GEAP II). Des analyses quantitatives et qualitatives complètes de tous les plans de travail ont été entreprises en 2014, 2015 et 2016. Les résultats de ces analyses, ainsi que les recommandations qui en sont issues, ont été partagés avec l'équipe de direction et le Réseau de points focaux pour le genre (GFP). Des examens de suivi des WP ont également été menés afin de suivre les modifications et de recueillir de bons exemples pouvant servir de modèles aux spécialistes du programme.

66. Le Cabinet de la Directrice générale surveille activement l'utilisation du marqueur pour l'égalité des genres dans SISTER et continue d'organiser régulièrement des sessions de formation en la matière. Pour renforcer les capacités internes nécessaires à la mise en œuvre du GEAP II, la Division a dispensé une formation et des conseils techniques à toutes les unités du Secrétariat, notamment via les « cliniques égalité des genres ». Une nouvelle vague de sessions de formation axées sur l'intégration des questions d'égalité des genres dans les plans de travail et l'application du marqueur pour l'égalité des genres dans SISTER a été lancée en janvier 2016. Neuf sessions au Siège et deux sessions hors Siège ont été données entre janvier et juin 2016, faisant participer environ 300 membres du personnel des programmes au total.

67. Dans le cadre de ses responsabilités issues du GEAP II, le Réseau de points focaux pour le genre a été renouvelé en novembre 2014. Il compte désormais 150 points focaux au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les instituts. Les évaluations de performance réalisées par les membres de l'équipe de direction et les directeurs/responsables des bureaux hors Siège et instituts incluent désormais des critères spécifiques à l'égalité des genres. La note de la Directrice générale adressée à l'équipe de direction, datée du 14 juin 2016, responsabilise davantage la direction pour ce qui concerne l'intégration de la priorité Égalité des genres dans tous les programmes, initiatives et événements de haut niveau de l'UNESCO, et appelle le Cabinet de la Directrice générale à participer aux équipes et forces de travail pour toutes les initiatives, nouvelles ou en cours, aux fins d'une intégration des questions de l'égalité des genres efficace et systématique.

68. Pendant la période à l'examen, l'UNESCO a poursuivi son engagement en faveur de la promotion de haut niveau et des initiatives de constitution de réseau et demeure, sur la scène nationale, régionale et internationale, l'un des acteurs visibles qui favorisent l'égalité des genres dans tous ses domaines de compétence. La collaboration avec un large éventail de parties prenantes a été mise en valeur ou renforcée. L'UNESCO a collaboré avec ONU-Femmes en 2015 dans l'organisation de la Semaine de l'apprentissage mobile sur le thème « Mobiliser la technologie pour autonomiser les femmes et les filles ». En mai 2016, l'UNESCO a co-organisé le Forum mondial sur les femmes dirigeantes à Sofia (Bulgarie) pour discerner les défis rencontrés par les femmes au niveau décisionnel, et ce dans tous les milieux, afin de fixer des stratégies qui orienteront efficacement les générations futures de dirigeantes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

69. L'UNESCO a apporté sa contribution en 2016, par l'intermédiaire d'efforts intersectoriels, au Programme à l'horizon 2030, en appui à l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À cet égard, l'UNESCO porte son attention sur l'éducation des filles et des femmes, le renforcement de la participation des femmes aux processus de prise de décisions, les femmes dans les sciences, les femmes comme agents des transformations sociales, l'inclusion sociale et l'égalité des genres, les mesures visant à ce que les femmes participent pleinement à la vie culturelle et en bénéficient, les femmes dans les médias et l'autonomisation des femmes grâce aux

TIC. L'accent est également mis sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes, y compris la violence sexiste à l'école.

70. La contribution stratégique de l'UNESCO au système des Nations Unies comprenait la soumission auprès d'ONU-Femmes des deuxième et troisième rapports relatifs au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et sa participation active à plusieurs événements parallèles des 58<sup>e</sup>, 59<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> sessions de la Commission de la condition de la femme à New York. L'UNESCO a lancé en 2015, en collaboration avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale, le Programme conjoint relatif à l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation.

71. L'UNESCO a mis en œuvre des programmes complets à l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2014, 2015 et 2016, et a marqué la création de la Journée internationale des femmes et des filles de science en 2016. La Conférence de la Journée internationale de la femme de 2016 était axée sur les thèmes de l'extrémisme violent et la radicalisation et des femmes comme victimes, complices et force de changement.

### **Grand programme I : Éducation**

72. L'égalité des genres, qui constitue une priorité mondiale pour l'UNESCO, est intrinsèquement liée aux efforts menés par le secteur de l'éducation pour promouvoir le droit à l'éducation et l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 4 qui porte sur l'éducation et l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes, par l'application du Cadre d'action Éducation 2030. L'UNESCO, ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population et la Banque mondiale ont lancé un programme conjoint visant à l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par le biais d'une approche multisectorielle globale de l'éducation, de la santé, du perfectionnement des compétences et de l'utilisation de la technologie. Parallèlement, l'UNESCO a mis en place une politique de premier plan et co-organisé des événements promotionnels, notamment la discussion générale sur le droit à l'éducation des filles/femmes, menée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la réunion des partenaires internationaux sur la violence basée sur le genre en milieu scolaire, la table ronde ministérielle du Conseil économique et social avec ONU-Femmes, le Bangladesh et le Danemark, et ce, en vue de sensibiliser l'opinion à la violence et la discrimination, qui empêchent les filles d'accéder à la scolarité et à l'apprentissage. De nombreux États membres ont bénéficié d'un soutien technique tant sur le plan des politiques que celui des programmes dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes. Des outils permettant de favoriser et de mettre en œuvre des politiques et des pratiques d'enseignement prônant l'égalité des genres, en particulier en Afrique, ont été mis en place. Les rapports nationaux de suivi sur l'éducation pour tous de l'année 2015 intégraient un examen de la situation hommes-femmes. Une analyse des résultats des évaluations d'apprentissage régionales qui tient compte de cette problématique a également été effectuée. Dans l'édition 2015 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, le résumé consacré à l'égalité des genres retrace les avancées réalisées ces 15 dernières années en vue d'une parité des sexes et de la réduction de toutes les formes d'inégalité des genres dans l'éducation. En 2016, le secteur de l'éducation a élaboré des programmes qui font la part belle à l'égalité des genres pour appuyer les États membres dans l'établissement de programmes d'alphabétisation non formels, conformément au Programme à l'horizon 2030 et au Cadre d'action correspondant.

### **Grand programme II : Sciences exactes et naturelles**

73. Dans le cadre du partenariat L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science, la fondation L'Oréal attribue chaque année des bourses régionales et nationales à plus de 230 étudiantes en doctorat et chercheuses de niveau universitaire supérieur venant de 110 pays. Le Manifeste pour les femmes et la science a été lancé le 24 mars 2016 pour attirer l'attention de l'opinion sur la nécessité d'assurer une parité des sexes dans le secteur des sciences, d'améliorer la visibilité et l'appui à cet égard et d'optimiser l'accès des femmes à la science à toutes les échelles et dans

toutes les disciplines. Par le biais du Prix de la Fondation Elsevier pour les jeunes femmes scientifiques dans les pays en développement, l'UNESCO a mis en lumière le parcours des lauréates et octroyé plus de 370 bourses de recherche pour que des femmes puissent poursuivre une carrière scientifique. Cinq femmes scientifiques éminentes ont reçu en 2016 le Prix UNESCO-L'OREAL pour les femmes et la science. Par ailleurs, depuis janvier 2014, 45 jeunes femmes ont bénéficié du programme Talents prometteurs de demain. L'UNESCO a en outre établi un nouveau réseau : l'Association des femmes africaines en mathématiques. Cent soixante-dix mathématiciennes venant de soixante pays africains ont assisté aux réunions régionales de l'Association au Kenya (juillet 2015) et en République du Congo (mai 2016). La conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des Services météorologiques et climatologiques a permis d'augmenter le nombre de femmes scientifiques contribuant à la science du climat. Plus de 400 filles ont bénéficié d'un tutorat dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), notamment par le biais des Camps scientifiques d'excellence au Kenya. De nouveaux projets initiés par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, l'Académie des sciences du Tiers monde/le Réseau africain des institutions scientifiques et techniques et le projet SAGA (STEM et égalité des genres), qui portent sur les indicateurs, données et instruments de politique d'égalité des genres liés à la science ou aux ressources hydrauliques, ont pu bénéficier de nouveaux soutiens. Grâce à ces projets, les partenaires et les États membres disposent de nouveaux outils de mesure de l'incidence des programmes relatifs aux femmes et aux sciences.

74. En 2016, la Commission océanographique intergouvernementale a procédé à la première évaluation ventilée par sexe du personnel de recherche dans un certain nombre de domaines scientifiques océaniques, notamment les changements climatiques, les observations maritimes et les technologies et biotechnologies des océans. Elle en publiera les résultats en 2017, dans le Rapport mondial sur les sciences océaniques.

### **Grand programme III : Sciences sociales et humaines**

75. Des politiques d'inclusion sociale tenant compte de la problématique hommes-femmes ont été encouragées au moyen d'ateliers, d'évaluations de politiques et du renforcement des capacités dans plusieurs États membres. Des écoles MOST (Programme pour la Gestion des transformations sociales) avec pour thème l'égalité des genres comme priorité mondiale de l'UNESCO ont été mises sur pied au Maroc et à El Salvador. Des radios communautaires abordant les droits et possibilités des migrants et des migrantes ont été lancées en Inde. Par ailleurs, des activités de prévention de la violence à l'égard des femmes ont été menées au Brésil, au Costa Rica, en Chine et en Mongolie. Les formations à la bioéthique comprenaient des volets sur l'égalité des genres. Des progrès en matière de représentation équilibrée des sexes ont été enregistrés au sein du Comité international de bioéthique (taux passant de 42 à 53 %) et de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (taux passant de 33 à 39 %). Des avancées ont également été réalisées en matière d'intégration de grilles d'analyses liées au genre dans le cadre global d'élaboration de politiques en faveur des jeunes. La version révisée de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO est rédigée de manière non sexiste et mentionne explicitement le droit d'accès pour les filles et les femmes. Les Directives d'éducation physique de qualité, publiées en janvier 2015, reposent sur l'inclusion, tant celle des femmes/filles que des personnes handicapées. Les projets appuyés au titre du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport appliquent des outils tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le livre photo « Le pouvoir des valeurs du sport » publié en avril 2016 promeut l'inclusion et illustre des filles, des femmes, des garçons et des hommes qui s'adonnent à des activités sportives.

### **Grand programme IV : Culture**

76. Le secteur de la culture poursuit sa promotion de l'égalité des genres par la sensibilisation, la dispense de conseils stratégiques et les activités de renforcement des capacités entreprises au titre des conventions. Le rapport de l'UNESCO sur l'égalité des genres, le patrimoine et la

créativité a été davantage mis en lumière pour souligner le rôle clé joué par les femmes dans les industries culturelles et créatives et encourager l'élaboration de politiques qui promeuvent la contribution des femmes à la vie culturelle, par exemple par la tenue d'un événement de haut niveau à l'occasion de la session de mars 2016 de la Commission de la condition de la femme à New York. La révision des rapports périodiques au titre des conventions de 2003 et de 2005 a permis une meilleure communication d'informations tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le premier rapport mondial sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 comprend de nombreux exemples de politiques d'appui au rôle des femmes en tant que créatrices de biens et services culturels, notamment des recommandations de politiques et des indicateurs qui visent à améliorer la qualité des données et à suivre les efforts déployés par les États membres. La Revue du Patrimoine mondial de janvier 2016, axée sur l'égalité des genres, soulignait les meilleures pratiques relatives au rôle des femmes dans la gestion du patrimoine. Pour ce qui est du renforcement des capacités, les femmes participent davantage aux activités exécutées au titre des conventions et aux programmes pour les musées. Des ateliers ont permis de tester les nouveaux matériels de formation élaborés au titre de la Convention de 2003 et des facilitateurs ont été formés à leur utilisation. D'une manière générale, des efforts considérables ont été consentis pour mettre au point de nouveaux matériels relatifs aux politiques, à la formation et à la sensibilisation. Le principal défi à relever réside dans l'évaluation de l'impact de ces matériels dans les États membres, en particulier à l'échelle des politiques.

### **Grand programme V : Communication et information**

77. L'UNESCO a poursuivi sa promotion de l'égalité des genres auprès des médias et par leur intermédiaire, en intégrant la problématique hommes-femmes dans ses programmes et en prenant des mesures spécifiques au genre. Elle continue d'appuyer les institutions médiatiques dans l'application des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias et a lancé l'Alliance mondiale genre et médias. Par ailleurs, la Journée mondiale de la radio de 2015 était axée sur les questions d'égalité des genres. Cinquante-neuf stations de radio locales ont participé à plusieurs activités de renforcement des capacités tenant compte de la problématique hommes-femmes et consacrées à l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres, dans le cadre du projet « renforcer les radios locales par le biais des TIC », mené en Afrique. La Journée mondiale de la liberté de la presse de 2015 a également soulevé la nécessité de protéger les femmes journalistes. Plus de 1000 filles se sont inscrites à un cours à grande échelle d'éducation aux médias et à l'information en ligne. Dans le cadre de l'initiative YouthMobile, des jeunes femmes au Kenya et au Soudan du Sud ont lancé, à l'échelle locale, des applications mobiles appropriées qui permettent d'aborder l'alphabétisation des femmes et la transmission d'un message de paix. L'UNESCO a co-organisé un événement parallèle à la 60<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme tenue en 2016, sur le thème « Mettre fin aux problèmes constants en matière d'égalité des genres dans les médias ». L'enquête mondiale sur l'égalité des genres dans les médias a permis de stimuler l'élaboration de politiques publiques. Le Forum de 2016 du Sommet mondial sur la société de l'information a organisé trois sessions axées spécifiquement sur les TIC et l'égalité des genres. L'édition 2016 de l'initiative « Les femmes font l'info » avait pour thème « atteindre l'égalité des genres dans les médias en 2030 ». Également en 2016, l'UNESCO a lancé l'initiative « Femmes sur la page d'accueil », qui appelle les partenaires à faire apparaître les femmes sur la page d'accueil de leur site pour susciter un changement en faveur de l'égalité des genres. Enfin, en mars 2016, la Directrice générale a avancé l'idée de l'élaboration d'un nouveau Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la Commission du haut débit au service du développement numérique, actuellement en place et co-présidé par l'UNESCO.

### **Défis et enseignements tirés**

78. La mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des genres 2014-2021 (GEAP II) continue de se heurter à la limitation des ressources financières et humaines, ce qui gêne l'organisation d'activités de formation/de renforcement des capacités, en particulier pour le personnel hors Siège. La participation aux initiatives de promotion et de constitution de réseaux s'en trouve également touchée. Ces problèmes ont été modérés grâce à un financement extrabudgétaire pour des

événements spécifiques et à des fonds-en-dépôt affectés à des initiatives pilotes. Le renforcement des cadres de responsabilisation et de responsabilité au titre du GEAP II, une analyse régulière des plans de travail et l'introduction du marqueur pour l'égalité des genres dans SISTER, de même que la formation continue, constituent des éléments essentiels pour mieux institutionnaliser la priorité Égalité des genres au sein des processus et programmes du Secrétariat. Leur contribution devrait ainsi permettre d'atténuer les effets de certains problèmes qui restent à surmonter.